

 PARTENARIAT  
 CANADIEN pour  
 L'AGRICULTURE

**UN CADRE NORMALISÉ**  
pour l'IMT dans  
l'industrie agricole  
et l'industrie de  
transformation des  
aliments en Ontario



CANADIAN AGRICULTURAL  
HUMAN RESOURCE COUNCIL  
CONSEIL CANADIEN POUR LES  
RESSOURCES HUMAINES EN AGRICULTURE  
CAHRC-CCRHA

Ontario 

Canada 

**Rédigé par :**

Conseil canadien pour les ressources  
humaines en agriculture (CCRHA)

**Avec l'aide du**

Conference Board du Canada

**Septembre 2020**

Les opinions exprimées dans ce document  
ne reflètent pas nécessairement celles des  
gouvernements fédéral ou provinciaux.

# Table des matières

<b>1.0 Introduction</b> .....	<b>3</b>
Méthode .....	4
Définition du secteur agroalimentaire .....	4
Détermination des indicateurs de l'IMT.....	8
<b>2.0 Principales sources d'IMT</b> .....	<b>10</b>
2.1 Système canadien des comptes macroéconomiques.....	11
2.2 Programme du recensement.....	12
2.3 Enquête sur la population active .....	13
2.4 Enquête sur les postes vacants et les salaires.....	14
2.5 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail .....	14
2.6 Enquête personnalisée.....	15
<b>3.0 Indicateurs clés de l'IMT</b> .....	<b>16</b>
3.1 Emploi et population active au niveau national (et autres caractéristiques de la population active) ..	16
3.1.1 Enquête sur la population active .....	19
3.1.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.....	20
3.1.3 Recensement de la population .....	20
3.1.4 Recensement de l'agriculture.....	21
3.1.5 Système canadien des comptes macroéconomiques.....	21
3.1.6 Programme des données fiscales agricoles .....	22
3.1.7 Enquête canadienne sur l'incapacité .....	22
3.2 Emploi de travailleurs étrangers .....	23
Comment déterminer le pourcentage de TET .....	24
3.2.1 Emploi et Développement social Canada (EDSC) .....	26
3.2.2 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.....	27
3.2.3 Programme des données fiscales agricoles .....	28
3.2.4 Base de données sur la dynamique canadienne des employeurs et employés.....	28
3.3 Postes vacants .....	29
3.3.1 Enquête sur les postes vacants et les salaires .....	31
3.3.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.....	32
3.3.3 Vicinity Jobs.....	32

3.4 Production et prix .....	32
3.4.1 Système canadien des comptes macroéconomiques .....	33
3.4.2 Recettes monétaires agricoles .....	33
3.4.3 Indice des prix des produits agricoles .....	34
3.4.4 Indice des prix des produits industriels .....	34
3.4.5 Comptes d'entrées-sorties .....	34
3.5 Nombre d'entreprises .....	35
3.5.1 Recensement de l'agriculture – Nombre de fermes par production de bien .....	35
3.5.2 Recensement de l'agriculture – Nombre de fermes par classe de revenu .....	36
3.5.3 Registre des entreprises .....	36
3.6 Productivité du travail .....	37
3.6.1 Enquête sur la population active .....	38
3.6.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail .....	38
3.6.3 Système canadien des comptes macroéconomiques .....	39
3.7 Salaires et rémunération .....	39
3.7.1 Enquête sur la population active .....	41
3.7.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail .....	42
3.7.3 Recensement de la population .....	42
3.7.4 Enquête sur les postes vacants et les salaires – Salaires offerts pour les postes vacant .....	43
3.7.5 Système canadien des comptes macroéconomiques .....	43
3.8 Scolarité .....	44
3.8.1 Enquête sur les postes vacants et les salaires .....	44
3.8.2 Recensement de la population .....	45
3.8.3 Recensement de l'agriculture .....	45
3.9 Compétences .....	46
3.9.1 Taxonomie des compétences et capacités d'EDSC .....	47
3.9.2 Cadre de compétences O*NET-CNP .....	47
3.9.3 Vicinity Jobs .....	48
3.9.4 Centre des Compétences futures .....	48
3.10 Population et migration .....	49
3.10.1 Estimations démographiques annuelles .....	49
3.10.2 Recensement de la population .....	49
<b>4.0 Conclusion .....</b>	<b>50</b>
Objectifs 1 et 2 – Examiner, répertorier et évaluer les données d'IMT disponibles .....	50
Objectif 3 – Proposer un cadre pour l'IMT et des pratiques exemplaires .....	51
Objectif 4 – Connaissance lacunaire et recherche future .....	56
<b>5.0 Glossaire .....</b>	<b>57</b>
<b>6.0 Références .....</b>	<b>61</b>



## 1.0

# Introduction

Depuis de nombreuses années, le secteur agroalimentaire contribue de manière notable à l'économie de l'Ontario. En 2019, l'agriculture primaire et la transformation des aliments représentaient 2,9 % du PIB total de la province, soit 21,8 milliards de dollars (en dollars de 2012)<sup>1</sup>. Il s'agit également d'un secteur en pleine croissance, puisque son importance a augmenté de 22,5 % depuis 2008, ce qui est légèrement supérieur à l'ensemble de l'économie de la province<sup>2</sup>. De plus, malgré une croissance rapide de la productivité au cours de la dernière décennie, le secteur demeure un employeur important; il employait plus de 202 000 résidents en 2018<sup>3</sup>.

Cependant, malgré la contribution du secteur agroalimentaire à l'économie provinciale du point de vue de la production et de l'emploi, de nombreux aspects de ce secteur sont mal compris. Plus précisément, comme les différentes sources de données donnent souvent des résultats non comparables, il est difficile d'obtenir des données solides pour les variables clés. Par exemple, les estimations de l'Enquête sur la population active et du Recensement de la population (tous deux produits par Statistique Canada) donnent des conclusions différentes sur le niveau d'emploi dans le secteur agroalimentaire de la province. La situation se complexifie davantage lorsqu'on tente de comprendre le secteur agroalimentaire de façon plus détaillée, par exemple au niveau des codes à quatre chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Aucune estimation solide du PIB n'est disponible publiquement à ce niveau

pour les provinces, ce qui signifie qu'il est impossible de comprendre la productivité du travail, à moins que ces estimations ne soient créées par d'autres moyens, souvent en combinant plusieurs ensembles de données.

L'analyse de l'information sur le marché du travail (IMT) devient encore plus difficile lorsqu'on tente d'évaluer les tendances au niveau de la profession au fil du temps, car cette information est fortement supprimée par Statistique Canada en raison d'estimations confidentielles ou peu fiables liées à un nombre insuffisant de réponses à l'Enquête sur la population active. En conséquence, les parties prenantes intéressées par les changements de profession sont obligées de recourir au recensement, qui est beaucoup moins opportun et qui, par conséquent, conduit à des décisions politiques et commerciales moins valables.

Qui plus est, il est particulièrement difficile d'évaluer le rôle que jouent les travailleurs étrangers temporaires (TET) dans le secteur agroalimentaire. Les ensembles de données traditionnels, tels que l'Enquête sur la population active et le Recensement de la population, n'incluent pas cette source vitale de main-d'œuvre. Dans le passé, les données étaient obtenues auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Toutefois, comme leurs données se fondent sur le nombre de demandes de TET et de titulaires de permis de travail, elles ne sont pas parfaitement comparables à d'autres sources de données sur l'emploi. Récemment, Statistique Canada a publié des données sur l'emploi total et sur l'emploi de

1 Données du tableau de Statistique Canada : 36-10-0402-01. Secteur agroalimentaire composé des codes SCIAN 111, 112, 1151, 1152, 331 et 3121.

2 Le taux de croissance pour l'ensemble des industries de l'Ontario entre 2008 et 2019 est de 21,7 %.

3 Données du tableau de Statistique Canada : 36-10-0489-01. Secteur agroalimentaire composé des codes SCIAN 111, 112, 1151, 1152, 331 et 3121.

**Note de bas de page : Suppression de Statistique Canada**

Conformément à la loi, Statistique Canada doit supprimer les données qui divulgueraient toute information jugée confidentielle. Pour de plus amples renseignements sur l'engagement de Statistique Canada en matière de qualité et de confidentialité, consultez la page [Cadre d'assurance de la qualité](#).

TET dans l'agriculture par industrie et par province, en utilisant les données du Programme des données fiscales sur l'agriculture et de l'Enquête sur la population active. Toutefois, ces données présentent également des limites, notamment la courte durée des séries chronologiques disponibles, l'étroitesse de la portée de l'industrie et l'incertitude du financement futur du programme. Il est essentiel de disposer d'estimations précises du nombre de TET par industrie et par profession pour estimer la productivité du travail et pour examiner l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, afin de déterminer dans quelle mesure les pénuries de main-d'œuvre entravent la capacité d'expansion du secteur. La nécessité de disposer de données fiables et disponibles en temps opportun sur les TET est encore plus évidente depuis la récente pandémie de COVID-19, qui a créé des difficultés supplémentaires pour atteindre et accueillir les TET.

Étant donné l'importance du secteur agroalimentaire, les parties prenantes souhaitent obtenir de l'information sur le marché de travail (IMT) pertinente, normalisée et disponible en temps opportun. Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) est financé par le Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), une initiative fédérale-provinciale-territoriale. Par l'intermédiaire du Partenariat, le CCRHA met sur pied un cadre d'IMT uniforme et normalisé pour le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario. Le CCRHA a chargé le Conference Board du Canada d'effectuer les recherches suivantes :

- examiner les données existantes décrivant la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire en Ontario;
- répertorier les ensembles de données existants dont disposent les parties prenantes et qui décrivent l'étendue de la main-d'œuvre et ses besoins actuels et futurs;
- proposer un cadre commun de terminologie et de pratiques exemplaires pour la production d'information sur le marché du travail dans le secteur agricole et agroalimentaire;
- déterminer les lacunes qui existent dans la connaissance des marchés du travail agricoles, y compris l'information sur l'adoption des technologies.

Le présent rapport expose les résultats de cette recherche; il est destiné à servir de « manuel de référence » pour les futures recherches liées à l'IMT.

## Méthode

### Définition du secteur agroalimentaire

La portée de ce rapport repose sur la définition du secteur agroalimentaire. Puisqu'il existe de nombreuses définitions de ce qui constitue l'« agroalimentaire » au Canada, il est essentiel de bien comprendre quelles industries et professions en font partie.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) définit le secteur agricole et agroalimentaire comme suit : cultures agricoles (SCIAN 111), élevage et aquaculture (SCIAN 112), exploitation agricole non classée ailleurs (SCIAN 1100 dans l'EPA), fabrication d'aliments (SCIAN 311) et fabrication de boissons et de produits du tabac (SCIAN 312). AAC définit le « système agricole et agroalimentaire » de manière plus large. Il comprend les fournisseurs d'intrants et de services (SCIAN 1151, 1152, 3253, 4171, 4183 et 33311), les commerces de détail et de gros de produits alimentaires (SCIAN 411, 413 et 445) et les services de restauration (SCIAN 722 et 4542). La définition du MAAARO comprend également les grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411), les grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (SCIAN 413), les grossistes-marchands de fournitures agricoles (SCIAN 4183), les magasins d'alimentation (SCIAN 445) et les services de restauration et débits de boissons (SCIAN 722). Dans le présent rapport, le secteur agroalimentaire s'entend de l'ensemble des industries et des professions de l'agriculture et de la transformation des aliments figurant dans les tableaux 1 et 2.

Étant donné que le secteur agroalimentaire couvre l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, la couverture des professions est large, allant des professions de la gestion et de la finance aux métiers et aux professions manufacturières. Essentiellement, toute profession (code CNP à quatre chiffres) employée tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire est comprise.

En général, les industries du secteur agroalimentaire peuvent être divisées en deux catégories : l'agriculture et la transformation des aliments. L'agriculture comprend toutes les activités agricoles, y compris les cultures agricoles (SCIAN 111), l'élevage et l'aquaculture (SCIAN 112) et les activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage (SCIAN 1151 et 1152). Le système de classification SCIAN de 2017, version 3.0, inclut également le cannabis cultivé à l'intérieur (SCIAN 111412) et le cannabis cultivé à ciel ouvert (SCIAN 111995) dans les cultures agricoles (SCIAN 111)<sup>4</sup>.

4 Statistique Canada, « Classification du Cannabis dans le Système Statistique Canadien ».

La transformation des aliments se compose de la fabrication d'aliments (SCIAN 311) et de boissons (SCIAN 3121), la fabrication de tabac (SCIAN 3122) étant exclue. La fabrication de produits de cannabis (SCIAN 3123) a été ajoutée au système de classification SCIAN de 2017, version 3.0. Cependant, tous les produits de cannabis saisis dans cette industrie ne relèvent pas de la transformation des aliments. Statistique Canada définit la fabrication de produits de cannabis comme une industrie comprenant « les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits à partir des plants de cannabis ayant une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) supérieure à 0,3 % »<sup>5</sup>. Il s'agirait notamment de la fabrication de cigarettes de cannabis, d'huiles, de produits comestibles, de produits à usage médical, etc. Étant donné que la classification SCIAN 3123 ne fait pas de distinction entre les produits alimentaires et non alimentaires du cannabis, il convient de faire une mise en garde lorsqu'on parle de la fabrication de produits de cannabis dans le contexte de l'ensemble du secteur agroalimentaire.

L'objectif du présent rapport est d'évaluer la disponibilité de l'information sur le marché du travail (IMT) pour l'ensemble du secteur agroalimentaire, qui comprend à la fois l'agriculture et la transformation des aliments. Si l'on prend en compte séparément l'agriculture et la transformation des aliments, le chevauchement entre les industries et les professions peut présenter des problèmes particuliers de collecte de données. Par exemple, certains travailleurs de l'aquaculture peuvent exercer à la fois des activités agricoles et de transformation des aliments. Comme Statistique Canada classe les entreprises en fonction de leur activité principale, il se peut que l'on ne sache pas exactement où les activités sont saisies. Il est donc avantageux d'évaluer le secteur agroalimentaire dans son ensemble, car cela permet une compréhension plus complète du marché du travail et des activités concernées.

## TABLEAU 1 : Couverture des industries (SCIAN)

D'après le système de classification SCIAN de 2017, version 3.0

<b>Agriculture</b>	<b>111 – Cultures agricoles</b>	1111 – Culture de plantes oléagineuses et de céréales 1112 – Culture de légumes et de melons 1113 – Culture de fruits et de noix 1114 – Culture en serre et en pépinière, et floriculture 1119 – Autres cultures agricoles
	<b>112 – Élevage et aquaculture</b>	1121 – Élevage de bovins 1122 – Élevage de porcs 1123 – Élevage de volaille et production d'œufs 1124 – Élevage de moutons et de chèvres 1125 – Aquaculture 1129 – Autres types d'élevage
	<b>115 – Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie</b>	1151 – Activités de soutien aux cultures agricoles 1152 – Activités de soutien à l'élevage
<b>Transformation des aliments</b>	<b>311 – Fabrication d'aliments</b>	3111 – Fabrication d'aliments pour animaux 3112 – Mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses 3113 – Fabrication de sucre et de confiseries 3114 – Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires 3115 – Fabrication de produits laitiers 3116 – Fabrication de produits de viande 3117 – Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer 3118 – Boulangeries et fabrication de tortillas 3119 – Fabrication d'autres aliments
	<b>312* – Fabrication de boissons et de produits du tabac</b>	3121 – Fabrication de boissons 3123 – Fabrication de produits de cannabis (uniquement huiles, produits comestibles et boissons) * À l'exclusion de la fabrication du tabac (SCIAN 3122)

5 Statistique Canada, « Variante du SCIAN 2017, version 3.0 – Industries productrices de biens et services – 312310 – Fabrication de produits du cannabis ».

## DÉFINITION DE L'INDUSTRIE

L'industrie peut être définie au sens large comme la nature générale de l'activité exercée dans l'établissement où une personne travaille. Le plus souvent, cette définition se fonde sur le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

L'industrie désigne un groupe généralement homogène d'unités de production économique, principalement engagées dans un ensemble spécifique d'activités. Une activité est une méthode qui consiste à combiner les intrants de biens et de services, le travail et le capital pour produire un ou plusieurs produits. Dans la plupart des cas, les activités qui définissent une industrie sont homogènes en ce qui concerne les processus de production utilisés.

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries couvrant toute l'activité économique. Il a été élaboré par les agences statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Sa structure hiérarchique, au plus haut niveau, divise l'économie en 20 secteurs. Aux niveaux inférieurs, ce système distingue encore davantage les différentes activités économiques dans lesquelles les entreprises sont engagées. Le SCIAN est mis à jour régulièrement pour refléter les changements de l'économie. La version la plus récente est le système SCIAN de 2017, version 3.0<sup>6</sup>. Pour plus d'informations sur le SCIAN, cliquer [ici](#).

## TABLEAU 2 : Couverture des professions (CNP)

D'après la CNP de 2016, version 1.3

Catégorie professionnelle	Profession
<b>0 – Gestion</b>	0016 – Cadres supérieurs – construction, transports, production, services publics 0821 – Gestionnaires dans le domaine de l'agriculture 0822 – Gestionnaires dans le domaine de l'horticulture 0823 – Gestionnaires dans le domaine de l'aquaculture
<b>1 – Affaires, finance et administration</b>	1311 – Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres 1312 – Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres 1313 – Assureurs/assureures 1314 – Estimateurs/estimatrices et évaluateurs/évaluatrices 1315 – Courtiers/courtiers en douanes, courtiers maritimes/courtiers maritimes et autres courtiers/courtiers
<b>2 – Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés</b>	2123 – Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture 2221 – Technologues et techniciens/techniciennes en biologie 2222 – Inspecteurs/inspectrices des produits agricoles et de la pêche 2225 – Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
<b>6 – Vente et services</b>	Toutes les professions à 4 chiffres
<b>7 – Métiers, transport et machinerie et domaines apparentés</b>	7312 – Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd 7511 – Conducteurs/conductrices de camions de transport

Suite à la page suivante

6 Statistique Canada, « Introduction au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0 ».

## TABLEAU 2 : Couverture des professions (CNP)

D'après la CNP de 2016, version 1.3

Catégorie professionnelle	Profession
8 – Ressources naturelles, agriculture et production connexe	8252 – Entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage 8255 – Entrepreneurs/entrepreneuses et superviseurs/superviseuses des services de l'aménagement paysager, de l'entretien des terrains et de l'horticulture 8431 – Ouvriers/ouvrières agricoles 8432 – Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres 8611 – Manœuvres à la récolte 8612 – Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains 8613 – Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture
9 – Fabrication et services d'utilité publique	9213 – Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes 9461 – Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes 9462 – Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé 9463 – Ouvriers/ouvrières dans les usines de transformation du poisson et de fruits de mer 9465 – Échantillonneurs/échantillonneuses et trieurs/trieuses dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes 9617 – Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes 9618 – Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer

### DÉFINITION DE LA PROFESSION

« Au sens large, une profession désigne les types d'activités professionnelles entreprises par un individu. Le terme peut être utilisé pour décrire un travailleur ou un emploi<sup>7</sup>. » Le terme « profession » est souvent utilisé de manière interchangeable avec « emploi », mais pour les besoins de la classification, les professions et les emplois sont différents. Une profession, dans ce contexte, est un ensemble d'emplois connexes<sup>8</sup>.

Au Canada, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada tiennent à jour le système officiel de la Classification nationale des professions (CNP). La CNP est le système national canadien d'identification, de regroupement et de description des professions. Cette classification est mise à jour régulièrement pour refléter les changements du marché du travail canadien. La version la plus récente est la CNP 2016, version 1.3.

Selon la CNP, une profession se définit comme un ensemble d'emplois suffisamment analogues sur le

plan du travail exécuté pour qu'il soit possible de les regrouper sous un même titre. Les professions sont généralement homogènes du point de vue du niveau et du genre de compétences. On distingue dix grands types de compétences (de 0 à 9), qui reflètent le type de travail effectué (par exemple, les professions de la santé ou les professions de la vente et des services), et quatre grands niveaux de compétences (A, B, C et D), qui sont associés aux études et à la formation requises pour accéder à une profession et pour en exercer les fonctions<sup>9</sup>.

D'après la CNP, un emploi est un ensemble de tâches et de fonctions (c'est-à-dire un travail) effectuées, ou censées être effectuées, par un seul travailleur<sup>10</sup>. La CNP répartit tous les types d'emplois en 500 professions identifiées par des codes à quatre chiffres. Les deux premiers chiffres de chaque code CNP sont associés au genre de compétences (premier chiffre) et au niveau de compétences (deuxième chiffre). La structure complète se trouve [ici](#).

7 Conseil de l'information sur le marché du travail, « Profession ».

8 Ibid.

9 Statistique Canada, « Introduction à la Classification nationale des professions (CNP) 2016, version 1.0 ».

10 Ibid.

## Détermination des indicateurs de l'IMT

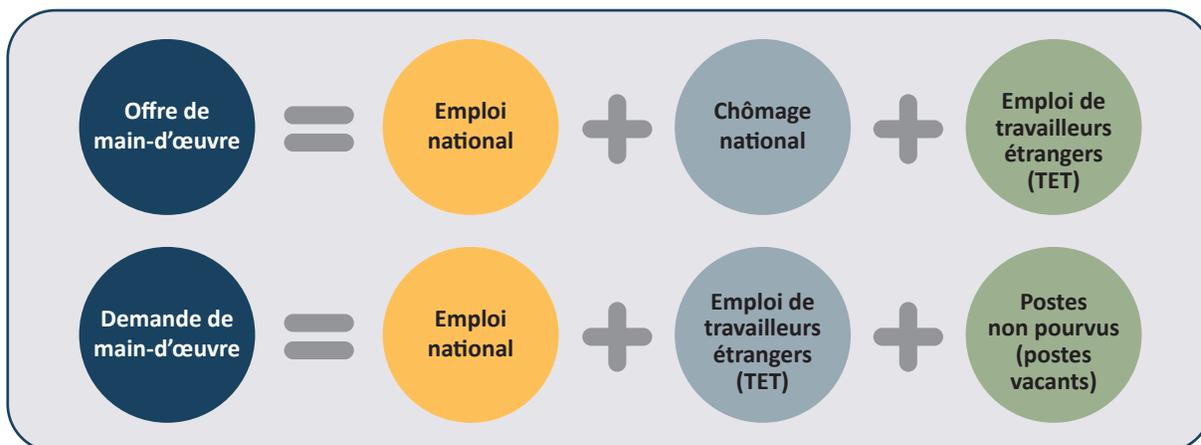
Une fois le secteur agroalimentaire défini, la deuxième étape a consisté à réaliser une analyse de l'environnement afin de déterminer quelles informations devaient être prises en compte dans un cadre global d'IMT. Pour ce faire, nous avons consulté des études et des rapports récents sur le marché du travail du secteur agroalimentaire et pris note des données utilisées et des indicateurs d'IMT présentés. Nous nous sommes également assurés que les indicateurs d'IMT seraient suffisamment complets pour faciliter l'estimation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, tant sur le plan historique (voir le tableau 3) que sur le plan des prévisions.

L'ensemble définitif d'indicateurs d'IMT a été déterminé avec le CCRHA et ses partenaires. La liste des indicateurs de l'IMT comprend :

- l'emploi et la population active par industrie et par profession (section 3.1);
- les caractéristiques de la main-d'œuvre, par exemple le sexe, l'âge, les personnes ayant une incapacité, les immigrants récents, la représentation des Autochtones, etc. (section 3.1);
- les travailleurs étrangers temporaires par industrie, profession, région, pays d'origine et programme/filière pour TET (section 3.2);
- le nombre d'exploitations agricoles et d'entreprises employant des travailleurs étrangers temporaires par industrie, classe de revenu et région (section 3.2);
- les caractéristiques et les conditions de travail sur le lieu de travail, par exemple le stress professionnel, les risques, les exigences physiques, le soutien social, etc. (section 2.6);
- le taux de roulement (section 2.6);
- les postes vacants et les taux de postes vacants par industrie, profession et région (section 3.3);
- le PIB par industrie (section 3.4);
- les ventes par industrie (section 3.4);
- les indices des prix (section 3.4);
- le nombre de fermes par production de bien, classe de revenu, emploi et région (section 3.5);
- le nombre d'entreprises (section 3.5);
- la productivité du travail (section 3.6);
- les heures de travail par industrie, profession et genre de travail (temps plein ou temps partiel) [section 3.6];
- les salaires par industrie et profession (section 3.7);
- le niveau de scolarité par profession et par industrie (section 3.8);
- les compétences actuelles et futures par profession et par industrie (section 3.9);
- la population et la migration (section 3.10).

Cet ensemble d'indicateurs d'IMT a pour objectif d'offrir une image complète du marché du travail du secteur agroalimentaire. Si certains indicateurs, tels que l'emploi et les offres d'emploi, sont essentiels du fait qu'ils sont utilisés directement pour estimer la demande de main-d'œuvre (voir le tableau 3), d'autres, tels que les compétences et la scolarité, sont utiles pour comprendre le marché du travail et les types de travailleurs qui sont demandés. Les indicateurs concernant les caractéristiques, comme l'âge et la migration, fournissent des informations sur la démographie de la population active et sont nécessaires pour prévoir l'offre de main-d'œuvre.

TABLEAU 3 : Estimation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre



Avant l'évaluation détaillée de chaque indicateur d'IMT, les principales sources de données d'IMT au Canada sont présentées à la section 2.0. Cette section traite des cinq sources d'IMT les plus souvent employées dans ce rapport : le Système canadien des comptes macroéconomiques, le Programme de recensement, l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. Un exposé sur l'objectif et la méthodologie est présenté pour chaque source. La dernière source mentionnée est l'enquête personnalisée, qui permet aux chercheurs et aux parties prenantes de recueillir plus d'IMT auprès des employeurs et des employés. La section 2.0 fournit une base d'information sur les sources d'IMT, base qui est pertinente pour les sections suivantes.

L'étape suivante a consisté à cerner et à évaluer toutes les sources de données pertinentes pour chaque indicateur d'IMT (présentation à la section 3.0). Au minimum, les données d'IMT doivent être d'une part disponibles en temps opportun pour permettre l'analyse du moment, d'autre part disponibles au fil du temps pour permettre l'évaluation des tendances, et enfin suffisamment précises pour être pertinentes pour un large ensemble de parties prenantes de l'industrie et du secteur public intéressées par l'agriculture. Ce processus a permis d'exploiter des ensembles de données utilisés dans des travaux antérieurs réalisés par le Conference Board du Canada et

le CCRHA, ainsi que des totalisations personnalisées de Statistique Canada. Les sources de données de chaque indicateur d'IMT ont également été évaluées par rapport à leur utilité pour la réalisation d'analyses statistiques, la détermination de la manière dont l'information est recueillie et le repérage de leurs discordances, avantages et inconvénients.

Pour élaborer un cadre d'IMT, il était nécessaire de disposer d'une définition normalisée des termes clés, tels que l'emploi et les postes vacants. Souvent, chaque source a sa propre définition des termes clés qui sont pertinents, puisque des définitions différentes peuvent entraîner des divergences dans les données. Le Conseil de l'information sur le marché du travail (CIMT) a créé une plateforme de définitions, [Mots du boulot](#), et nous avons cherché à être cohérents avec sa terminologie. Les définitions clés et leur pertinence sont abordées au début de chaque indicateur d'IMT. Un ensemble complet de définitions se trouve dans le glossaire (section 5.0).

Dans le cadre de ce projet, le Conference Board du Canada a collaboré avec le CCRHA pour élaborer un ensemble de recommandations qui présentent les sources de données privilégiées pour chaque indicateur d'IMT. Lorsque les données existantes étaient insuffisantes, l'objectif était de trouver une méthode pour recueillir ces informations par d'autres moyens. Ces recommandations sont examinées à la fin de chaque indicateur d'IMT dans la section 3.0.





## 2.0

# Principales sources d'IMT

Il existe de nombreuses sources d'IMT au Canada, et chacune présente des avantages et des inconvénients. Chaque source a sa propre méthode de collecte et de traitement des données. Les données sur la même variable provenant de différentes sources peuvent donc varier. Plus précisément, il existe plusieurs enquêtes menées par Statistique Canada qui produisent

des estimations de l'emploi pour les mêmes professions et industries, mais leurs méthodes de collecte de données varient (voir le tableau 4). Il est donc important d'avoir une compréhension générale de l'objectif et de la méthode de collecte des données pour chaque source principale avant de pouvoir discuter plus en détail des données d'IMT.

**TABEAU 4 : Aperçu des principales sources de Statistique Canada**

Source	Fréquence	Méthode de collecte	Couverture de l'industrie et des professions	Couverture des données
<b>Système canadien des comptes macroéconomiques</b>	Trimestrielle (échelle nationale), annuelle (échelle provinciale)	Les données sont extraites de fichiers administratifs et dérivées d'autres enquêtes de Statistique Canada et d'autres sources.	Toutes les industries	Les comptes couvrent tous les aspects de l'économie canadienne, y compris la main-d'œuvre, la production et le revenu.
<b>Recensement de la population</b>	Tous les cinq ans	Questionnaire rempli par les ménages canadiens.	Toutes les industries et professions	Large éventail d'informations démographiques sur les ménages canadiens.
<b>Recensement de l'agriculture</b>	Tous les cinq ans	Questionnaire rempli par les exploitants agricoles.	Couvre les industries de l'agriculture (SCIAN 1121, 1122, 1123, 1124, 1129, 1111, 1112, 1113, 1114 et 1119)	Informations démographiques sur les exploitants agricoles et leurs entreprises.

*Suite sur la page suivante*

## TABLEAU 4 : Aperçu des principales sources de Statistique Canada

Source	Fréquence	Méthode de collecte	Couverture de l'industrie et des professions	Couverture des données
<b>Enquête sur la population active (EPA)</b>	Mensuelle, publiée dix jours après la collecte	Enquête auprès d'environ 100 000 membres de ménages (âgés de 15 ans et plus) pendant une semaine au milieu du mois.	Toutes les industries et professions.	Données détaillées sur l'emploi, la population active, les salaires et les heures.
<b>Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)</b>	Trimestrielle	Enquête auprès de 100 000 entreprises (employeurs).	Toutes les industries, à l'exception des organisations religieuses, des ménages privés et des administrations publiques, et toutes les professions.	Postes vacants, salaire horaire moyen offert, nombre d'employés salariés et taux de postes vacants.
<b>Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)</b>	Mensuelle, publiée deux mois après la période de référence	Enquête auprès de 15 000 entreprises au cours des sept derniers jours du mois.	Toutes les industries sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, les ménages privés, les organisations religieuses, l'administration publique internationale et le personnel militaire.	Données sur les gains, le nombre d'emplois (postes occupés) et d'heures travaillées.

## 2.1 Système canadien des comptes macroéconomiques

Le Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM) est un ensemble de comptes, publiés par Statistique Canada, qui donnent une image globale de l'activité économique au Canada pendant une période donnée. Chaque compte couvre un aspect de l'économie, qu'il soit industriel, financier ou environnemental ou qu'il mesure la production, la génération et la répartition de revenus, l'utilisation des revenus, la formation de capital, les activités de financement, les niveaux de richesse ou notre commerce avec le reste du monde<sup>11</sup>. Les données nationales sont généralement générées trimestriellement.

Dans le cadre de nos recherches sur l'IMT, les Comptes canadiens de la productivité présentent un intérêt particulier. Ce compte génère des données sur les emplois, les heures travaillées, la rémunération de la main-d'œuvre et diverses variables connexes, telles que la productivité du travail et le coût unitaire de main-d'œuvre par province et par territoire. Les données sont extraites de diverses sources de Statistique Canada, notamment l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, le Recensement de la population et les données des fichiers fiscaux (feuilles T4)<sup>12</sup>. Les données d'IMT des provinces sont générées annuellement.

**Source :** Statistique Canada

**Lien vers les tableaux de données :** [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/sujets/comptes\\_economiques](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/sujets/comptes_economiques)

<sup>11</sup> Statistique Canada, « Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques : Chapitre 5. Comptes des revenus et dépenses ».

<sup>12</sup> Statistique Canada, « Mesures de la productivité du travail - Provinces et territoires (annuelles) ».



## 2.2 Programme du recensement

Le programme du recensement donne une image statistique du pays en recueillant des informations détaillées auprès de tous les ménages canadiens tous les cinq ans. Le programme du recensement de 2016 comprend le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture<sup>13</sup>.

Au moyen d'un questionnaire, le Recensement de la population recueille des informations sur la population, l'âge, le sexe, la région, le type d'habitation, les structures familiales, l'état civil, la langue, le revenu, l'immigration, le logement, le statut d'Autochtone, la scolarité, le travail, le trajet vers le travail, la langue de travail, la mobilité et la migration<sup>14</sup>. Ainsi, le Recensement de la population fournit les statistiques démographiques les plus détaillées au Canada. Malheureusement, les données ne sont recueillies que tous les cinq ans. Les informations recueillies peuvent varier selon les recensements, et les données peuvent être publiées longtemps après la fin du recensement. Le Recensement de la population existe depuis longtemps; les recensements antérieurs disponibles remontent à 1971 (à l'exclusion de 1976). Cependant, il est difficile de combiner des ensembles

de données historiques, car les définitions et les classifications changent au fil du temps.

Le Recensement de l'agriculture fournit tous les cinq ans un portrait statistique des industries agricoles ainsi que des exploitants agricoles et de leurs familles au Canada. Le Recensement de l'agriculture recueille des informations détaillées sur des sujets tels que la superficie cultivée, le nombre de têtes de bétail, le nombre de semaines de travail agricole, le nombre et la valeur de la machinerie agricole, les dépenses et les recettes agricoles ainsi que les pratiques de gestion des terres<sup>15</sup>.

Toute personne qui exploite une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole produisant des cultures, du bétail, de la volaille, des produits animaux ou d'autres produits agricoles est tenue de remplir le questionnaire du Recensement de l'agriculture. Ces catégories correspondent aux codes SCIAN (2012) des industries 1121, 1122, 1123, 1124, 1129, 1111, 1112, 1113, 1114 et 1119, et excluent donc les codes 1125 (aquaculture), 1151 et 1152 (activités de soutien). Les exploitants sont définis comme les personnes qui sont responsables de prendre les décisions de gestion et/ou financières concernant la production de produits agricoles<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Statistique Canada, « Programme du recensement ».

<sup>14</sup> Statistique Canada, « Produits de données, Recensement de 2016 ».

<sup>15</sup> Statistique Canada, « Recensement de l'agriculture ».

<sup>16</sup> Statistique Canada, « Recensement de l'agriculture ».

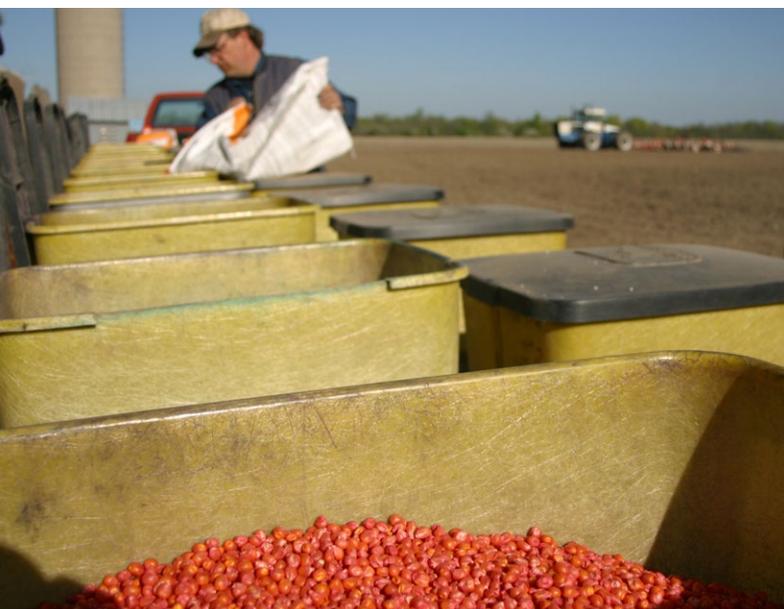
Dans le Recensement de la population, les codes SCIAN 1111, 1112, 1113, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont regroupés sous 1110 « Fermes », ce qui rend difficile l'évaluation des différentes industries au sein de l'agriculture. Cependant, le programme de couplage agriculture-population de Statistique Canada relie les données démographiques du Recensement de la population au Recensement de l'agriculture aux niveaux national et provincial. Ces produits fournissent un profil socioéconomique approfondi de la population agricole au niveau de la personne, de la famille, du ménage et de l'exploitation. Ils incluent des variables telles que l'âge, le sexe, l'état civil, le pays de naissance, la langue maternelle, le niveau de scolarité et le revenu. Les bases de données sur le couplage agriculture-population existent depuis 1971, à l'exception des années 1976 et 2011. Pour plus d'informations sur les bases de données sur le couplage agriculture-population, cliquer [ici](#).

**Source :** Statistique Canada

**Liens pour le Recensement de la population :** [2016](#), [2011](#), [2006](#)

**Lien pour le Recensement de l'agriculture :** <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/donnees?sourcecode=3438#tableaux>

**Lien pour les produits du couplage agriculture-population :** <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/donnees?sourcecode=3438&p=0-All&text=donnees%20couplage%20agriculture-population& sujetniveaux=32>



## 2.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est une ressource clé pour l'information sur le marché du travail au Canada, d'autant plus qu'elle fournit une longue série chronologique et qu'elle est fréquemment mise à jour. Relativement à l'emploi et à la population active, l'EPA génère des données qui sont utilisées pour obtenir des mesures du marché du travail telles que le taux de chômage et le taux d'activité. L'EPA fournit également des estimations de l'emploi par industrie, par profession, par secteurs public et privé, par heures travaillées et bien plus encore. Ces estimations sont toutes comparables selon diverses caractéristiques démographiques. Actuellement, l'EPA utilise le SCIAN 2012 et le système CNP 2016. Statistique Canada s'attend à ce que l'EPA passe au dernier SCIAN de 2017 en 2021. L'EPA publie des données pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions économiques infraprovinciales<sup>17</sup>.

L'EPA est réalisée chaque mois par Statistique Canada. La taille de l'échantillon de l'EPA est d'environ 56 000 ménages (environ 100 000 individus). Les informations de l'EPA sont recueillies pour les membres civils du ménage qui ne sont pas institutionnalisés et qui sont âgés de 15 ans et plus<sup>18</sup>. Les données sont recueillies sur l'emploi principal d'un individu uniquement pendant une semaine précise chaque mois. Cette semaine de référence comprend généralement le 15<sup>e</sup> jour du mois et s'étend du dimanche au samedi. L'EPA est publiée dix jours après la collecte des données.

L'EPA ne demande pas aux répondants s'ils sont des travailleurs étrangers temporaires. Par conséquent, aucune donnée sur les TET ne peut être obtenue à partir de l'EPA. Toutefois, certains travailleurs étrangers temporaires pourraient être inclus dans l'EPA s'ils sont contactés et qu'ils indiquent le logement choisi comme leur lieu de résidence habituel (et non leur résidence temporaire). Malheureusement, il est impossible de séparer les TET de la catégorie « Autres », qui comprend les citoyens canadiens par ascendance nés ailleurs, les étudiants étrangers titulaires d'un permis d'études, les demandeurs du statut de réfugié ou les membres de familles d'immigrants qui ne sont pas eux-mêmes des résidents permanents. Selon Statistique Canada, en 2014, la catégorie « Autres » représentait 2 % de la population active et avait une incidence négligeable sur le nombre total d'emplois<sup>19</sup>.

**Source :** Statistique Canada

**Lien :** <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200605/dq200605a-cansim-fra.htm>

<sup>17</sup> Statistique Canada, « Enquête sur la population active (EPA) ».

<sup>18</sup> Sont exclus de la couverture de l'enquête : les personnes vivant dans des réserves et autres peuplements autochtones dans les provinces, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, la population institutionnalisée et les ménages des régions extrêmement éloignées à très faible densité de population. L'ensemble de ces groupes représente une exclusion d'environ 2 % de la population âgée de 15 ans et plus.

<sup>19</sup> Statistique Canada, « Enquête sur la population active (EPA) ».

## 2.4 Enquête sur les postes vacants et les salaires

L'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) est une source importante d'informations sur le marché du travail, notamment pour l'estimation de la demande de main-d'œuvre. Trimestriellement, l'EPVS recueille des données sur le nombre de postes vacants par profession (codes CNP à quatre chiffres), par industrie (codes SCIAN à trois chiffres) et par région économique. D'autres statistiques, notamment le salaire horaire moyen offert, le nombre d'employés salariés et le taux de postes vacants sont disponibles par profession et par industrie. Les données de l'EPVS sont utilisées pour estimer la demande de main-d'œuvre (emploi plus postes vacants) et pour cerner les tensions sur le marché du travail dans certaines régions, industries et professions au Canada.

L'EPVS recueille également les caractéristiques des postes vacants, telles que la proportion de postes vacants à temps plein et à temps partiel, la durée des postes vacants, ainsi que les niveaux de scolarité et d'expérience recherchés par profession. Ces informations supplémentaires permettent de mieux comprendre les types d'emplois et de compétences pour lesquels il existe des postes vacants (c'est-à-dire les types d'emplois et de compétences demandés).

L'EPVS enquête directement auprès de 100 000 entreprises chaque trimestre, à l'exclusion des organisations religieuses (SCIAN 8131), des ménages privés (SCIAN 814) et des administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que des administrations publiques internationales et autres administrations publiques extraterritoriales (SCIAN 911, 912 et 919). Les employeurs sont invités à fournir des informations détaillées sur leurs offres d'emploi en fonction de la situation de leur établissement le premier jour du mois (date de référence)<sup>20</sup>.

**Source :** Statistique Canada

**Lien :** <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-514-g/75-514-g2019001-fra.htm>

## 2.5 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) fournit des données sur les gains, le nombre d'emplois (postes occupés) et les heures travaillées par industrie détaillée (codes SCIAN à quatre chiffres) aux niveaux national, provincial et territorial. L'EERH couvre toutes les industries au Canada, à l'exception de celles qui sont principalement impliquées dans l'agriculture, la pêche et le piégeage, les services ménagers privés, les organisations religieuses, l'administration publique internationale et extraterritoriale et le personnel militaire des services de défense.

L'EERH est une enquête mensuelle produite par la combinaison d'un recensement des retenues sur les salaires, fourni par l'Agence du revenu du Canada, et de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE), qui recueille des données auprès d'un échantillon de 15 000 entreprises. La période de référence (semaine) pour l'EERH s'étend sur les sept derniers jours du mois. Les données de l'EERH sont publiées deux mois après la période de référence<sup>21</sup>.

**Source :** Statistique Canada

**Lien :** <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/donnees?sourcecode=2612>



<sup>20</sup> Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, 2019 ».

<sup>21</sup> Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail ».

## 2.6 Enquête personnalisée

Les enquêtes personnalisées sont un outil utile pour obtenir des informations importantes sur les marchés du travail, informations qu'il est souvent impossible d'obtenir au moyen des sources plus traditionnelles (comme celles mentionnées ci-dessus). Les enquêtes menées auprès des employeurs peuvent fournir des informations plus qualitatives sur les difficultés qu'éprouvent les exploitants et les gestionnaires agricoles, notamment en ce qui concerne l'obtention de travailleurs nationaux et de TET. Les enquêtes auprès des salariés peuvent être utiles pour obtenir des informations qualitatives, par exemple les secteurs dans lesquels les travailleurs ont effectué ou prévoient d'effectuer une transition à l'avenir. Toutefois, il peut être difficile d'obtenir un échantillon de salariés suffisamment important pour être sûr de leur représentativité de la population des travailleurs de l'agroalimentaire.

Les enquêtes auprès des employeurs et des employés pourraient également constituer une source essentielle de données sur les caractéristiques ou les conditions du lieu de travail, notamment le stress professionnel, le degré de risque, les exigences physiques et le soutien social. Les conditions de travail peuvent avoir une incidence sur les pénuries de main-d'œuvre ou sur le taux de roulement au sein d'une industrie. Actuellement, la seule façon de recueillir des informations sur les conditions de travail est de réaliser une enquête personnalisée.

Les enquêtes auprès des employeurs sont utilisées pour estimer les taux de roulement (volontaire et involontaire), taux qui mesurent le pourcentage de salariés quittant une entreprise au cours d'une période donnée<sup>22</sup>. On obtient les taux de roulement en demandant aux employeurs de fournir le nombre total de travailleurs sur une période donnée, le nombre de travailleurs qui sont partis

volontairement (pour prendre un autre emploi), le nombre de travailleurs qui sont partis involontairement (licenciés par l'employeur) et le nombre de travailleurs qui sont partis pour des raisons hors de leur volonté (p. ex. décès, maladie). Il est également possible d'obtenir la ventilation du taux de roulement par caractéristiques des travailleurs, notamment le sexe, l'âge, les TET et le genre de travail.

Les taux de roulement plus élevés sont influencés par plusieurs facteurs, notamment les caractéristiques du lieu de travail, comme les exigences physiques de l'emploi, ainsi que les salaires insuffisants par rapport à d'autres secteurs. Toutefois, il est important de tenir compte de la saisonnalité dans l'interprétation des taux de roulement, car le roulement saisonnier est courant dans plusieurs industries du secteur agroalimentaire. Dans l'ensemble, un taux de roulement élevé peut être coûteux pour les entreprises, puisqu'elles devront consacrer du temps et des ressources pour trouver des travailleurs qui remplaceront ceux qui sont partis. De plus, les postes qui restent vacants pendant de longues périodes peuvent nuire à la capacité de production et de croissance d'une entreprise.

En outre, des enquêtes auprès des employeurs ont été utilisées pour estimer le coût des postes vacants (perte de ventes), ce qui permet de mesurer l'incidence (en dollars) des pénuries de main-d'œuvre sur le secteur. Pour estimer le coût des postes vacants, les employeurs doivent signaler leurs pénuries de main-d'œuvre et les pertes de ventes correspondantes. Les parties prenantes sont souvent intéressées par les estimations du coût des postes vacants, car ces estimations présentent le coût réel des pénuries de main-d'œuvre sous forme de valeur monétaire. En retour, les estimations du taux de roulement et du coût des postes vacants constituent une IMT significative qui, à ce stade, ne peut être obtenue qu'à partir d'enquêtes personnalisées auprès des employeurs.



<sup>22</sup> Si les enquêtes auprès des employeurs ne sont pas disponibles, il est possible d'estimer les taux de roulement en utilisant des données personnalisées de la Base de données sur la dynamique canadienne des employeurs et employés et de l'Enquête sur la population active, comme l'ont fait Morissette, Ci et Schellenberg (2016).



## 3.0

# Indicateurs clés de l'IMT

Les sections suivantes présentent les indicateurs clés de l'IMT et leur pertinence pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Chaque section commence par un bref aperçu de l'indicateur et un exposé sur son rôle dans l'accès au marché du travail du secteur agroalimentaire. Après l'aperçu, les sources de chaque indicateur d'IMT sont énumérées et examinées. Chaque description de source aura la présentation et les informations suivantes :

**Source** : nom de la source et de l'éditeur.

**Détails de la source** : numéros des tableaux et liens Web (souvent intégrés dans le numéro du tableau).

**Variables** : liste des variables que la source contient.

**Fréquence** : fréquence à laquelle les données sont générées (par exemple, mensuellement ou annuellement).

**Période** : période couverte par les données facilement disponibles (par exemple 2000-2020); les interruptions éventuelles de la série de données sont également mentionnées.

**Ventilations disponibles** : liste de caractéristiques et de ventilations supplémentaires qui peuvent être obtenues de la source.

**Notes** : toute information pertinente sur la façon dont les données ont été recueillies ou sur la définition des variables.

**Couverture** : discussion sur la couverture propre au secteur agroalimentaire de l'Ontario, y compris les codes

SCIAN et CNP accessibles au public ainsi que l'existence de suppressions. En fin de compte, la couverture indiquera si la source est suffisante pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

**Recommandations** : exposé sur l'utilité d'un ensemble de données particulier, et instructions pour commander des ensembles de données personnalisés, le cas échéant.

## 3.1 Emploi et population active au niveau national (et autres caractéristiques de la population active)

L'emploi est le fondement de toute industrie. Pour répondre à la demande, l'industrie a besoin à la fois de travailleurs permanents et de travailleurs saisonniers. Un marché du travail sain est donc vital pour la croissance d'une industrie. En retour, le fait de disposer de données sur l'emploi exactes et disponibles en temps opportun ainsi que d'autres caractéristiques de la population active aide les parties prenantes, les analystes politiques et les chercheurs à évaluer et à suivre la santé du marché du travail pour une industrie ou une profession en particulier. En outre, les statistiques sur l'emploi et la population active sont nécessaires pour évaluer les déséquilibres du marché du travail (c'est-à-dire la pénurie ou le surplus de travailleurs par rapport à la demande de main-d'œuvre).

L'emploi désigne généralement le nombre de personnes travaillant contre rémunération dans une économie.

L'emploi est souvent ventilé par industrie, par profession et par région afin d'obtenir des informations sur des marchés du travail particuliers. En général, l'emploi se mesure de deux façons : par une enquête auprès des particuliers, comme le font l'EPA et le Recensement de la population, ou par une enquête auprès des entreprises, comme le fait l'EERH (voir l'encadré 3). Chaque approche donne lieu à des estimations différentes de l'emploi. En outre, l'EPA et le Recensement de la population définissent l'emploi de manière plus large, en incluant les travailleurs familiaux non rémunérés<sup>23</sup>. Il est important d'avoir conscience de la définition de l'emploi lorsque l'on discute des différentes sources de données.

L'Enquête sur la population active fournit les données sur l'emploi les plus fréquentes pour toutes les industries, professions et provinces. Toutefois, les données de l'EPA accessibles au public ne présentent pas le niveau de

détail nécessaire pour évaluer le secteur agroalimentaire. C'est pourquoi il est nécessaire d'obtenir des demandes personnalisées (souvent moyennant un coût). En outre, la ventilation de l'emploi par profession pour chaque industrie est fortement supprimée afin de préserver la confidentialité. L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail publie chaque mois la ventilation détaillée (à quatre chiffres du SCIAN) par industrie pour l'emploi. Toutefois, elle ne couvre pas l'agriculture, et des données de certaines industries de la transformation des aliments sont supprimées. Dans l'ensemble, l'EPA et l'EERH fournissent toutes deux des données mensuelles sur l'emploi, mais l'EPA couvre plus d'industries et de caractéristiques démographiques. L'EPA tient également compte des travailleurs familiaux non rémunérés dans ses estimations de l'emploi, ce qui est utile, notamment pour évaluer l'emploi dans les industries agricoles.

## DÉFINITIONS DE L'EMPLOI

### ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE ET RECENSEMENT DE LA POPULATION :

L'emploi est le nombre de personnes qui, durant la semaine ou la période de référence :

- ont travaillé en contrepartie d'un salaire ou d'un profit,
- ont effectué un travail familial non rémunéré, ou
- avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail en raison de leur maladie ou incapacité, de leurs responsabilités personnelles ou familiales, d'un conflit du travail, de vacances ou de toute autre raison.

Chaque personne n'est comptée qu'une seule fois. Des données sont recueillies sur son emploi principal, même si elle occupe plus d'un emploi au cours de la période de référence. Les personnes qui ne sont pas au travail parce qu'elles ont été licenciées ou parce qu'elles se trouvent entre deux emplois occasionnels, et celles qui n'ont pas d'emploi (même si elles doivent commencer un emploi à une date ultérieure) ne sont pas considérées comme employées<sup>24, 25</sup>.

### ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LA RÉMUNÉRATION ET LES HEURES DE TRAVAIL :

L'emploi est le nombre de personnes qui, durant la semaine de référence :

- ont été rémunérées pour des services rendus ou pour des absences, et pour lesquelles l'employeur doit remplir un formulaire T4 de l'Agence du revenu du Canada.

Sont exclus les propriétaires ou associés d'entreprises et de cabinets professionnels non constitués en société, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'étranger, le personnel militaire et les travailleurs occasionnels pour lesquels un formulaire T4 n'est pas nécessaire. Cette définition exclut également les personnes qui n'ont reçu aucune paie de l'employeur pendant toute la période de référence de l'enquête<sup>26</sup>. L'emploi étant le nombre d'emplois salariés (avec un formulaire T4), les titulaires de plusieurs emplois sont comptés pour chaque emploi salarié et les travailleurs qui n'ont pas été rémunérés ne sont pas comptés.

23 Les travailleurs familiaux non rémunérés sont des personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement.

24 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

25 Statistique Canada, « Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Personne occupée ».

26 Statistique Canada, « Guide de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail ».

Le Recensement de la population contient les ventilations démographiques les plus détaillées pour l'emploi (y compris le travail familial non rémunéré), avec peu de suppression. Cependant, le Recensement de la population n'est effectué que tous les cinq ans, et les données peuvent être publiées longtemps après la fin du recensement. Pourtant, ce recensement est la source la plus fiable d'informations démographiques sur la population active. De même, le Recensement de l'agriculture contient des données plus détaillées sur les exploitations agricoles, mais il n'est publié que tous les cinq ans et ne couvre pas l'ensemble du secteur agroalimentaire. En effet, il n'inclut ni les codes SCIAN 1125 (aquaculture), 1151 et 1152 (activités de soutien), ni les industries de transformation des aliments (SCIAN 311, 312).

Les données sur la démographie de la main-d'œuvre, notamment le sexe, l'âge, le statut d'immigrant, la représentation des Autochtones et les personnes ayant une incapacité, sont importantes pour évaluer tout marché du travail. L'EPA et le Recensement de la population sont à leur tour les sources les plus fiables

pour ce type d'information. Il est très utile de connaître la composition démographique de la main-d'œuvre pour pouvoir discerner où sont les possibilités d'accroître l'offre de main-d'œuvre. Par exemple, si les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans une industrie ou dans une profession données, cette tendance pourrait indiquer la possibilité de mettre en place des programmes ou des politiques visant à attirer davantage de travailleuses. Qui plus est, les données sur l'emploi par groupe d'âge peuvent donner un aperçu du nombre de jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail et du nombre de travailleurs qui partent à la retraite. Ces informations sont importantes pour la prévision de l'offre de main-d'œuvre, car un déséquilibre entre les jeunes travailleurs et les plus âgés peut signaler une baisse de main-d'œuvre à venir, lorsque les travailleurs âgés prennent leur retraite et qu'il n'y a pas assez de jeunes travailleurs qui se joignent à la population active.

Le tableau 5 présente les principales sources d'emploi national pour le secteur agroalimentaire en Ontario, y compris la couverture des industries et des professions de chaque source.

**TABLEAU 5 : Aperçu des sources d'emploi national en Ontario**

Source	Fréquence	SCIAN disponible	CNP disponible
Enquête sur la population active (EPA)	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (commande de données personnalisées)	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (commande de données personnalisées)
Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour la transformation des aliments	S.O.
Recensement de la population	Tous les cinq ans	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (les codes 1111, 1112, 1113, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont combinés)	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire
Recensement de l'agriculture	Tous les cinq ans	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agriculture (sauf 1125, 1151 et 1152)	S.O.
Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM)	Annuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (les codes 1110, 1112, 1113 et 1119 sont combinés)	S.O.
Programme des données fiscales agricoles (PDFA)	Annuelle (2016-2018)	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agriculture (sauf 1125, 1151 et 1152) [nécessité de commander sur mesure]	S.O.

### 3.1.1 Enquête sur la population active

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur la population active (EPA)

**Détails de la source :** Emploi et population active selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0022-01](#)

Emploi selon la catégorie de travailleurs – [Tableau : 14-10-0026-01](#)

Emploi et population active selon la profession – [Tableau 14-10-0296-01](#)

La liste de tous les tableaux de l'EPA se trouve [ici](#).

**Variables :** population active, emploi, emploi à temps plein, emploi à temps partiel, chômage et taux de chômage

**Fréquence :** mensuelle

**Période :** janvier 1987 – août 2020

**Ventilations disponibles :** par province, sexe, groupe d'âge, industrie et profession. Il existe une ventilation par catégorie de travailleurs, y compris les employés du secteur public ou privé et les travailleurs autonomes (constitués ou non en société, avec ou sans aide rémunérée, et travailleurs familiaux non rémunérés) dans le [tableau : 14-10-0026-01](#). Il existe également une ventilation pour les employés permanents et les

employés temporaires (y compris la ventilation pour l'emploi saisonnier, l'emploi à terme ou à contrat, l'emploi occasionnel et les autres emplois temporaires) qui se trouve dans le [tableau : 14-10-0071-01](#).

**Notes :** la définition de l'emploi de l'EPA inclut les personnes qui ont travaillé en contrepartie d'un salaire ou d'un profit, qui ont effectué un travail familial non rémunéré ou qui avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail en raison de leur maladie ou incapacité, de leurs responsabilités personnelles ou familiales, d'un conflit du travail, de vacances ou de toute autre raison.

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment tous les codes à quatre chiffres du SCIAN ou de la CNP dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Les données de l'Ontario sont accessibles au public pour l'industrie agricole (définie comme SCIAN 111-112, 1100, 1151-1152) et pour l'industrie manufacturière (définie comme SCIAN 31-33). Les données de l'Ontario sont également accessibles au public pour la fabrication de biens non durables (définis comme SCIAN 311-316, 322-326) à partir de janvier 1987. Les industries sont définies selon la classification SCIAN (2012) et n'incluent pas le code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis). Les données de l'Ontario sont accessibles au public au niveau de la CNP à deux chiffres (2016) sans suppression.

**Recommandations :** pour obtenir des données suffisantes pour le secteur agroalimentaire en Ontario, il est nécessaire de commander des données personnalisées à Statistique Canada. Il est possible de personnaliser la ventilation de l'emploi en fonction des quatre chiffres de la CNP et des quatre chiffres du SCIAN. Toutefois, il faudra supprimer les données relatives à la profession par industrie pour l'Ontario à 98 % avant de procéder à d'autres ventilations par âge ou par sexe (selon Statistique Canada). Il est également possible d'obtenir une ventilation par statut d'Autochtone et d'immigrant pour les industries et les professions.

Exemples de tableaux qui pourraient être commandés :

Tableau A : Caractéristiques de la population active selon certaines industries (SCIAN à quatre chiffres) indiquant l'âge, le sexe, le statut d'immigrant, le statut d'Autochtone et le niveau de scolarité, Ontario, mensuel.

Tableau B : Caractéristiques de la population active selon certaines professions (CNP à quatre chiffres) indiquant l'âge, le sexe, le statut d'Autochtone, le statut d'immigrant et le niveau de scolarité, Ontario, mensuel.



### 3.1.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

**Détails de la source :** Emploi selon l'industrie – [Tableau 14-10-0201-01](#)

**Variables :** emploi

**Fréquence :** mensuelle

**Période :** janvier 2001 – juin 2020

**Ventilations disponibles :** par province, par type d'employé (salariés payés à un salaire fixe ou à l'heure) et par industrie.

**Notes :** la définition de l'emploi de l'EERH n'inclut que les personnes qui ont reçu une rémunération pour les services rendus ou pour leurs absences. Sont exclus les propriétaires ou associés d'entreprises et de cabinets professionnels non constitués en société, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'étranger, le personnel militaire et les travailleurs occasionnels pour lesquels un formulaire T4 n'est pas nécessaire. L'emploi étant le nombre d'emplois salariés (avec un formulaire T4), les titulaires de plusieurs emplois sont comptés pour chaque emploi salarié et les travailleurs qui n'ont pas été rémunérés ne sont pas comptés.

**Couverture :** la couverture de l'EERH n'est pas suffisante pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario puisqu'elle exclut les codes SCIAN 111, 112 et 115. Les données de l'Ontario sont accessibles au public à la ventilation à quatre chiffres du SCIAN (2017) pour les industries de transformation des aliments. Cependant, les données du code SCIAN 3123 sont vierges du fait qu'elles ne sont pas disponibles ou qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

**Recommandations :** l'EERH est une source utile si l'on ne recherche que des données sur l'emploi dans l'industrie de la transformation des aliments. En effet, l'EERH fournit une ventilation détaillée (à quatre chiffres du SCIAN) des sous-secteurs de la transformation des aliments, éliminant ainsi la nécessité de commander et de payer des données personnalisées.

### 3.1.3 Recensement de la population

**Source :** Statistique Canada – Recensement de la population

**Détails de la source :**

Emploi selon l'industrie (SCIAN à quatre chiffres) – [Numéros de catalogue : 98-400-X2016290 et 98-400-X2016292](#)

Emploi selon la profession (CNP à quatre chiffres) et selon l'industrie (SCIAN à deux chiffres) – [Numéro de catalogue : 98-400-X2016298](#)

D'autres tableaux contenant des données relatives à la main-d'œuvre qui proviennent du recensement de 2016 se trouvent [ici](#).

**Variables :** personnes employées et sans emploi

**Fréquence :** tous les cinq ans

**Période :** 2016 (les recensements précédents disponibles remontent à 1971, à l'exclusion de 1976, mais il est difficile de combiner les ensembles de données des recensements, car les définitions et les classifications changent avec le temps)

**Ventilations disponibles :** par province, sous-régions de recensement<sup>27</sup>, âge, sexe, catégorie de travailleur (c'est-à-dire salarié, travailleur autonome et travailleur familial non rémunéré) et industrie. Le Recensement de la population comprend des ventilations selon le statut de mobilité (migrants internes, migrants intraprovinciaux, migrants interprovinciaux, migrants externes), le plus haut certificat, diplôme ou grade, le principal domaine d'études, le statut d'immigrant, la période d'immigration, le statut d'Autochtone et d'autres caractéristiques familiales.

**Notes :** la version utilisée des systèmes SCIAN et CNP change d'une enquête à l'autre.

**Notes :** la définition de l'emploi du Recensement de la population inclut les personnes qui ont travaillé en contrepartie d'un salaire ou d'un profit, qui ont effectué un travail familial non rémunéré ou qui avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail en raison de leur maladie ou incapacité, de leurs responsabilités personnelles ou familiales, d'un conflit du travail, de vacances ou de toute autre raison.

**Couverture :** les données accessibles au public ne sont pas complètement suffisantes pour l'agriculture de l'Ontario, du fait que les codes SCIAN 1111, 1112, 1113,

<sup>27</sup> Y compris les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR), les divisions de recensement (DR), les subdivisions de recensement (SDR) et les régions économiques (RE).

1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont regroupés sous le code 1110 « Fermes » (les données pour les codes SCIAN 1114 et 1125 sont disponibles). Les données sont suffisantes pour la transformation des aliments en Ontario, puisque toutes les industries à quatre chiffres du SCIAN (2012) sont disponibles, à l'exception du code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis). Les données sur l'emploi et sur la population active de l'Ontario sont accessibles au public pour la CNP à quatre chiffres (2016), sans suppression.

**Recommandations :** le Recensement de la population est la source recommandée pour obtenir des données démographiques détaillées. Il est possible de commander des tableaux de données personnalisés avec la ventilation provinciale des professions à quatre chiffres de la CNP, par industrie à quatre chiffres du SCIAN. Cependant, Statistique Canada n'est pas en mesure de diviser le code « 1110 » en codes SCIAN 1111 à 1113, 1119 à 1124 et 1129. Malheureusement, les données des recensements ne sont mises à jour que tous les cinq ans, ce qui en réduit l'utilité pour l'analyse des séries chronologiques. Il faut également faire preuve de prudence lorsque l'on compare les enquêtes de recensement dans le temps, car la version utilisée des systèmes SCIAN et CNP change d'une enquête à l'autre.

### 3.1.4 Recensement de l'agriculture

**Source :** Statistique Canada – Recensement de l'agriculture

**Détails de la source :** Travail agricole rémunéré – [Tableau : 32-10-0439-01](#)

Les données historiques sur le nombre de semaines de travail agricole rémunéré de 1976 à 2006 se trouvent [ici](#).

**Variables :** nombre de fermes déclarantes et nombre de salariés (pour le travail rémunéré à l'année [à temps plein et à temps partiel] et pour le travail rémunéré sur une base saisonnière ou temporaire), nombre total de salariés et nombre total de salariés qui étaient membres de la famille.

**Fréquence :** tous les cinq ans

**Période :** 2011, 2016

**Ventilations disponibles :** par province, sous-régions de recensement<sup>28</sup> et par genre de travail rémunéré (temps plein, temps partiel et saisonnier).

**Notes :** la ventilation par temps plein, temps partiel et membres de la famille n'est pas disponible pour 2011.

**Couverture :** les données du Recensement de l'agriculture ne couvrent pas suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario, puisque seuls les codes SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, et 1129 sont couverts. Les ventilations du SCIAN à quatre chiffres ne sont pas accessibles au public.

**Recommandations :** ces données peuvent être utilisées pour estimer l'emploi saisonnier ou temporaire en pourcentage de l'emploi total.

### 3.1.5 Système canadien des comptes macroéconomiques

**Source :** Statistique Canada – Système canadien des comptes macroéconomiques (Comptes canadiens de la productivité)

**Détails de la source :** Statistiques du travail – [Tableau : 36-10-0489-01](#)

**Variables :** nombre total d'emplois, nombre d'emplois salariés, nombre d'emplois autonomes, heures travaillées pour tous les emplois, heures travaillées pour les emplois salariés, heures travaillées pour les emplois autonomes, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour tous les emplois, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour les emplois salariés, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour les emplois autonomes, rémunération totale pour tous les emplois, rémunération des salariés, revenu des travailleurs autonomes, rémunération totale par emploi, rémunération totale par heure travaillée, rémunération des salariés par heure travaillée.

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 1997 – 2018

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie.

**Couverture :** les données au niveau de l'industrie ne sont pas complètement suffisantes pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Bien que les données de l'Ontario soient accessibles au public sous forme de codes SCIAN à quatre chiffres, certains de ces codes sont regroupés. Par exemple, les codes SCIAN 1110, 1112, 1113 et 1119 sont regroupés dans le code SCIAN 111A (cultures, à l'exclusion de la production en serre, en pépinière et en floriculture). Cet ensemble de données ne comprend pas le code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis).

<sup>28</sup> Y compris les régions agricoles de recensement, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement regroupées.

### 3.1.6 Programme des données fiscales agricoles

**Source :** Statistique Canada – Programme des données fiscales agricoles et Enquête sur la population active

**Détails de la source :** Employés dans le secteur agricole, par industrie – [Tableau : 32-10-0215-01](#)

Employés dans le secteur agricole, par province – [Tableau : 32-10-0216-01](#)

Employés dans le secteur agricole, par catégorie de revenu de l'exploitation agricole – [Tableau : 32-10-0217-01](#)

Tous les tableaux se trouvent [ici](#)

**Variables :** nombre total d'employés (à temps partiel, à temps plein et saisonniers) et nombre d'exploitations agricoles comptant au moins un employé

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 2016 – 2018 (diffusion unique; recherche actuellement un financement pour continuer)

**Ventilations disponibles :** par province (territoires exclus), par industrie et par catégorie de revenu brut de l'exploitation agricole.

**Notes :** le nombre d'employés a été calculé à partir des feuillets T4 produits par les entreprises agricoles répertoriées par le Programme des données fiscales agricoles. Par conséquent, les données sur le nombre de salariés ne sont pas égales au nombre d'individus, du fait qu'il est possible que des travailleurs travaillent pour plus d'une entreprise agricole au cours d'une saison. Le nombre d'employés comprend les TET et les propriétaires exploitants d'entreprises agricoles constituées en société (c'est-à-dire que si au moins un T4 est produit, cela signifie que les propriétaires exploitants non constitués en société ne sont pas inclus). Le nombre de salariés autres que les TET se calcule facilement; il suffit de soustraire le nombre de TET (qui est également publié; voir 3.2.3).

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment l'ensemble des codes SCIAN à quatre chiffres pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Seuls les codes SCIAN 1121, 1122, 1123, 1124, 1129, 1111, 1112, 1113, 1114 et 1119 sont couverts, ce qui exclut l'aquaculture (SCIAN 1125), les activités de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et l'ensemble de la transformation des aliments. Seules les données

nationales sont publiées au niveau des codes SCIAN à quatre chiffres. Bien que les données provinciales ne soient publiées que pour l'agrégat de l'agriculture, il est possible de commander des données personnalisées ventilées par code SCIAN à quatre chiffres.

**Recommandations :** il est possible d'obtenir des ensembles de données plus détaillés en passant une commande personnalisée, notamment pour le nombre d'employés par industrie et pour la catégorie de revenu agricole ventilé par province, pour le nombre d'employés et pour la proportion d'exploitants agricoles qui se versent un salaire. Il est possible que certaines industries soient regroupées dans certaines provinces afin de respecter la confidentialité. Cette source de données, qui, nous l'espérons, continuera à être produite, est utile, en particulier pour les TET (comme indiqué au point 3.2.3).

### 3.1.7 Enquête canadienne sur l'incapacité

**Source :** Statistique Canada – Enquête canadienne sur l'incapacité

**Détails de la source :** Professions des adultes ayant une incapacité – [Tableau : 13-10-0355-01](#)

Secteur d'emploi des adultes ayant une incapacité – [Tableau : 13-10-0354-01](#)

**Variables :** nombre d'adultes ayant une incapacité employés

**Fréquence :** tous les cinq ans

**Période :** 2012

**Ventilations disponibles :** par groupe d'âge, sexe, profession et industrie.

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment l'ensemble des codes à quatre chiffres du SCIAN pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, car les données ne sont disponibles qu'au niveau des codes CNP à un chiffre et des codes SCIAN à deux chiffres pour le Canada.

**Recommandations :** bien que l'enquête canadienne sur l'incapacité ne fournisse pas de données suffisamment détaillées pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, elle pourrait néanmoins être utile pour d'autres recherches sur l'IMT à l'avenir.

## 3.2 Emploi de travailleurs étrangers

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) sont une source importante de main-d'œuvre pour de nombreuses industries du secteur agroalimentaire. Les travailleurs étrangers temporaires sont des travailleurs étrangers (qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents) qui sont embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), y compris le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), ou dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences à court terme. Une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), un permis de travail et d'autres exigences sont nécessaires pour embaucher un TET dans le cadre du PTET.

Il existe quatre volets permettant d'embaucher un TET agricole (dans le cadre du PTET) : le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, le volet agricole, le volet des hauts salaires et le volet des bas salaires<sup>29</sup>. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers vise à embaucher des travailleurs du Mexique et des pays des Caraïbes participants pour des professions et des activités liées à l'agriculture primaire, telles que définies dans le cadre du PTET, pour la production de biens figurant sur la Liste nationale des secteurs agricoles<sup>30</sup>. Le volet agricole permet d'embaucher des TET de n'importe quel pays, pour des professions et des activités liées à l'agriculture primaire, pour la production de biens figurant sur la Liste nationale des secteurs agricoles. Les volets des hauts salaires et des bas salaires permettent d'embaucher des TET pour des postes agricoles à salaires élevés et bas, pour la production de biens ne figurant pas sur la Liste nationale des secteurs agricoles. Pour plus d'informations sur les TET dans l'agriculture, cliquer [ici](#).

Les TET représentent une part importante de la main-d'œuvre du fait qu'ils occupent des postes qui ne sont pas occupés par des travailleurs nationaux. Ainsi, ils contribuent à combler l'écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre nationale disponible dans le secteur agroalimentaire. Les données sur les TET par profession et par industrie peuvent montrer quelles professions et industries dépendent le plus des TET. Étant donné que l'offre de TET est plus vulnérable aux changements de politique et aux événements mondiaux, il est essentiel

de disposer de données sur le nombre de TET pour évaluer les vulnérabilités d'un marché du travail. En outre, des données fiables sont nécessaires pour évaluer les pénuries de main-d'œuvre actuelles et pour prévoir la demande future de main-d'œuvre.

Malheureusement, cette importante source de main-d'œuvre n'est pas officiellement prise en compte dans les principales sources telles que l'Enquête sur la population active ou le Recensement de la population<sup>31</sup>. Sans données précises, il est difficile d'évaluer le marché du travail et d'estimer la productivité du travail dans le secteur agroalimentaire.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sont les deux principales sources de données sur les TET, et chacune d'entre elles présente des avantages et des inconvénients. EDSC publie des données sur le nombre de postes approuvés pour les TET, ce qui constitue un vaste champ d'application et surestime le nombre de TET employés. Toutefois, EDSC peut fournir une ventilation des données par code SCIAN à quatre chiffres (commande de données personnalisées), par code CNP à quatre chiffres, par niveau de compétences de la CNP et par programme ou volet d'entrée.

IRCC publie des données sur le nombre de TET détenteurs de permis de travail (par codes à quatre chiffres de la CNP), ce qui permet d'estimer plus précisément le nombre de TET employés. Cependant, IRCC ne mentionne les détenteurs de permis de travail que par code CNP à quatre chiffres et par programme ou volet d'entrée. Il est donc impossible d'évaluer les TET par industrie en utilisant les données d'IRCC. Une solution possible consiste à prendre les données d'IRCC par profession et à appliquer les ventilations par industrie à partir des données d'EDSC.

Les répartitions géographiques d'EDSC et d'IRCC peuvent varier, du fait que chaque ministère enregistre les lieux de manière légèrement différente. IRCC indique le lieu géographique de destination d'un résident temporaire au Canada d'après les informations fournies sur le permis, tandis qu'EDSC indique le lieu géographique de l'offre d'emploi indiqué sur l'EIMT. Les données d'EDSC comprennent des ventilations par province et territoire, par zone urbaine et par région économique<sup>32</sup>. Alors qu'IRCC ne donne les données concernant les TET que par province et territoire. En conséquence, la répartition géographique d'EDSC pourrait s'appliquer aux données d'IRCC.

<sup>29</sup> Emploi et Développement social Canada, « Embaucher un travailleur étranger temporaire pour un poste agricole ».

<sup>30</sup> Une définition de la Liste nationale des secteurs agricoles figure dans le glossaire.

<sup>31</sup> Il est possible qu'un petit nombre de TET soit capturé dans l'EPA. Cependant, il est impossible d'isoler ce nombre de l'ensemble, et il constitue un pourcentage non significatif de l'emploi total. Pour plus d'informations, voir la section 2.3.

<sup>32</sup> Une zone urbaine est définie par Statistique Canada comme une zone ayant une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de 400 personnes ou plus par kilomètre carré.

Récemment, la Division de l'Agriculture de Statistique Canada a publié des données sur l'emploi total et sur l'emploi de TET dans l'agriculture par industrie et par province, en utilisant les données du Programme des données fiscales agricoles (PDFA) et de l'Enquête sur la population active (EPA). Ces données pourraient être une source importante à l'avenir, du fait que ces programmes reçoivent un financement leur permettant de continuer. Il sera également possible d'obtenir à l'avenir des données sur les TET en commandant des données personnalisées provenant de la Base de données sur la dynamique canadienne des employeurs et employés (BDDCEE) de Statistique Canada. Toutefois, comme ces données n'ont jamais été générées auparavant, on dispose de peu d'informations sur le niveau de détail disponible pour les industries et les provinces.

Un résumé des sources de données disponibles sur les TET est présenté dans le tableau 6.

Les données sur le nombre d'employeurs ou d'entreprises qui embauchent (ou cherchent à embaucher) des TET sont également un indicateur important, du fait qu'elles donnent un aperçu de la répartition des TET dans le secteur agroalimentaire. Le Programme des données fiscales agricoles indique le nombre d'exploitations agricoles comptant au moins un travailleur étranger temporaire, par province, par industrie et par revenu agricole. EDSC indique le nombre d'employeurs uniques ayant une EIMT positive, par province, par région économique, par volet ou programme et par industrie. Ces deux sources sont utiles pour évaluer le nombre de fermes et d'entreprises employant des TET.

## Comment déterminer le pourcentage de TET

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour estimer le pourcentage des TET. Tout d'abord, il est nécessaire de prendre en considération la source de l'emploi national. Si l'on considère l'ensemble du secteur agroalimentaire, l'EPA est la meilleure source. Si l'on considère uniquement l'agriculture, il est possible d'utiliser les données sur l'emploi du PDFA, et si l'on considère uniquement la transformation des aliments, il est possible d'utiliser les données sur l'emploi de l'EERH. En choisissant la source appropriée pour la main-d'œuvre nationale, il est important de tenir compte des différences de définition entre les sources. L'EPA inclut les travailleurs familiaux non rémunérés, tandis que l'EERH et le PDFA ne concernent que les salariés (et les salariés peuvent être comptés plusieurs fois s'ils ont plusieurs employeurs). Ainsi, chaque source fournit une perspective légèrement différente du marché du travail.

Ensuite, il faut choisir les types d'emploi (rémunérés, non rémunérés, exploitants, etc.) à inclure dans l'emploi ou la main-d'œuvre nationaux. Ce choix sera en partie décidé par la source des données. Par exemple, si l'on utilise l'EERH, seuls les employés rémunérés sont inclus. Si l'on inclut les données de l'EPA, on peut songer à inclure le nombre de propriétaires exploitants ainsi que le nombre de salariés permanents et saisonniers (voir la méthode II). On peut calculer le nombre total de propriétaires exploitants en additionnant l'emploi (tiré de l'EPA) pour les codes CNP 0821, 0822, 0823, et les autres postes de gestion

**TABLEAU 6 : Aperçu des sources de données sur les TET dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario**

Source	Fréquence	TET mentionnés	Ventilations disponibles
<b>Emploi et Développement social Canada (EDSC)</b>	Trimestrielle	Nombre de TET qui sont demandés, étant donné qu'ils ont reçu une EIMT positive.	Par code SCIAN à quatre chiffres (commande de données personnalisées), code CNP à quatre chiffres, niveau de compétences et programme ou volet.
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)</b>	Mensuelle	Nombre de titulaires de permis de travail du PTET, d'après le nombre de permis de travail délivrés aux points d'entrée.	Par code CNP à quatre chiffres et par programme ou volet (limité).
<b>Programme des données fiscales agricoles (PDFA)</b>	Annuelle (2016 – 2018)	Nombre de TET, tiré des feuillets T4 produits par les entreprises agricoles.	Par code SCIAN à quatre chiffres dans l'agriculture uniquement (commande de données personnalisées), et revenu agricole.

(résiduels). Une autre façon de calculer le nombre de propriétaires exploitants sur la base des codes CNP consiste à utiliser les ventilations par « catégorie de travailleurs » figurant dans l'EPA, qui fournit le nombre de travailleurs autonomes (voir la méthode I).

Troisièmement, on peut tenir compte de la source d'emploi de travailleurs étrangers (c'est-à-dire le nombre de TET). EDSC et IRCC fournissent les ensembles de données les plus complets pour tout le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Toutefois, l'utilisation de leurs données, en particulier au niveau provincial, nécessite certaines manipulations. EDSC offre les ventilations pertinentes par province (et par sous-régions), par industrie et par programme ou volet pour les TET. Cependant, ses données surestiment le nombre réel de TET employés (voir l'explication qui précède). Bien qu'IRCC fournisse des données plus précises au niveau national, il est nécessaire d'appliquer la ventilation géographique, de l'industrie et du programme ou volet à partir des données d'EDSC. IRCC indique le nombre de titulaires de permis de travail du PTET pour l'agriculture, et ce nombre peut être utilisé pour calculer le pourcentage de TET dans l'agriculture (voir la méthode I).

Pour calculer la part que jouent les TET dans le secteur de la transformation des aliments, nous devons utiliser soit les données sur l'industrie provenant d'EDSC, soit les données par profession provenant d'IRCC. Dans ce dernier cas, les

données par profession ne correspondent pas parfaitement aux données au niveau de l'industrie, car il peut y avoir des professions dans de multiples industries. Par exemple, il existe des gestionnaires du domaine de l'agriculture (CNP 0821) à la fois dans l'industrie agricole et dans l'industrie de transformation des aliments. En conséquence, la meilleure approche consisterait à appliquer la ventilation par industrie d'EDSC aux données cumulatives d'IRCC pour calculer le nombre de TET dans le secteur de la transformation des aliments.

Le PDFa fournit également des données sur le nombre de TET employés, par province et par industrie, sous une forme plus accessible. Il est conseillé, si l'on utilise les données du PDFa sur le nombre de TET, d'utiliser également les estimations de l'emploi national du PDFa. De cette façon, les nombres d'emplois totaux et d'emplois des TET se fondent sur la même source et sur la même méthode, ce qui les rend comparables. Toutefois, ces données ne sont pertinentes que si l'on considère l'agriculture (à l'exclusion des codes 1125, 1151 et 1152). En outre, ces données ne concernent que l'emploi rémunéré (comme indiqué ci-dessus) et sont uniquement disponibles annuellement de 2016 à 2018. En revanche, l'utilisation du PDFa est avantageuse si l'on cherche un moyen simple de calculer le pourcentage des TET dans l'agriculture (voir la méthode III).



Le tableau 7 ci-dessous présente des exemples de trois calculs possibles pour estimer le pourcentage des travailleurs étrangers dans l'emploi agricole au Canada. Chaque source fournit un résultat distinct, la part des travailleurs étrangers allant de 13 % dans la méthode I à 19 % dans la méthode III. À l'avenir, il sera utile d'estimer diverses statistiques sur le pourcentage des TET à partir de différentes sources afin d'obtenir une fourchette de la valeur réelle.

### 3.2.1 Emploi et Développement social Canada (EDSC)

**Source :** Emploi et Développement social Canada (EDSC)

**Détails de la source :** Nombre de travailleurs étrangers temporaires – Tableau 01 – 09, 12 – 13, 22 – 24

Principaux pays de résidence des TET – Tableau 10

Nombre d'EIMT positives – Tableau 14 – 18

Nombre d'employeurs – Tableau 11, 19, 20, 21  
(<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/e8745429-21e7-4a73-b3f5-90a779b78d1e>)

Données annuelles de 2010 à 2017 – <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/c65d2014-ef25-4781-b9b2-e13a7293b72d>

Données annuelles de 2012 à 2019 – <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/76defa14-473e-41e2-abfa-60021c4d934b>

(Tous les tableaux se trouvent sur <https://open.canada.ca/fr>)

**Variables :** nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par une EIMT positive, principaux pays de résidence, nombre d'EIMT positives et nombre d'employeurs ayant une EIMT positive et négative.

**Fréquence :** trimestrielle, annuelle

**Période :** T1 2019 – T1 2020, 2010 – 2019

## TABLEAU 7 : Exemple de calcul du pourcentage des TET dans l'agriculture (Canada, 2017)

	<b>Méthode I :</b> (y compris les codes 1125, 1151 et 1152)	<b>Méthode II :</b> (y compris les codes 1125, 1151 et 1152)	<b>Méthode III :</b> (à l'exclusion des codes 1125, 1151 et 1152)
<b>Sources</b>	<b>EPA et IRCC</b>	<b>EPA et EDSC</b>	<b>EPA et PDFA</b>
<b>Emploi national</b>	Employés = 111 700 (Tableau : 14-10-0026-01)	Propriétaires exploitants (codes CNP 0821,0822, et 0823) <sup>33</sup> = 145 143	Nombre de salariés (rémunérés) = 215 499
	Travailleurs autonomes = 167 825 (Tableau : 14-10-0026-01)	National (permanents + saisonniers) <sup>34</sup> = 167 690	
<b>Emploi de travailleurs étrangers</b>	TET (titulaires d'un permis de travail agricole) <sup>35</sup> = 41 590	TET (EIMT positive dans le cadre de la filière « Agriculture primaire ») <sup>36</sup> = 60 578	Nombre d'emplois de TET = 50 641 (Tableau : 32-10-0219-01)
<b>Main-d'œuvre totale</b>	321 115	373 411	266 140 (Tableau : 32-10-0216-01)
<b>Pourcentage de TET</b>	13 %	16 %	19 %

33 Tiré du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, « Main-d'œuvre agricole canadienne ».

34 Tiré du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, « Main-d'œuvre agricole canadienne ».

35 Données d'IRCC, *Tableau : Canada – Titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires selon la province/le territoire de destination envisagé(e), le programme et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur.*

36 Données d'EDSC, *Tableau 09 : Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TET) visés par les études d'impact sur le marché du travail (EIMT) positives émises dans le cadre du volet agriculture primaire, selon la province ou le territoire, entre 2010 et 2017.* Comprend les EIMT positives du PTAS, de la filière agricole, des hauts et des bas salaires.

**Ventilations disponibles :** par province, zone urbaine, région économique, type de compétence (tableau 05), industrie (tableau 06) et profession (tableau 07).  
Ventilation par volet (Programme des travailleurs agricoles saisonniers [PTAS], volet agricole, volets des hauts et bas salaires) dans le tableau 09.

**Notes :** EDSC indique le nombre de TET qui sont demandés, étant donné qu'ils ont reçu une EIMT positive, plutôt que le nombre réel de TET employés. Cette information pourrait être perçue comme la demande, plutôt que comme l'offre. Le nombre de TET demandés par profession et par industrie peut indiquer les types d'emplois demandés.

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment l'ensemble des codes SCIAN à quatre chiffres pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Le tableau 06 ne comprend que les catégories de l'industrie à deux chiffres du SCIAN (2002), dont l'agriculture, la sylviculture et la chasse, la pêche (SCIAN 11) et la fabrication (SCIAN 31-33). Le tableau 07 couvre suffisamment la plupart des codes à quatre chiffres de la CNP (2011) pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, à l'exception des codes CNP 0823, 2123, 2222, 8613, 9463, 9465 et 9618.

**Recommandations :** il est possible d'obtenir le nombre de postes de TET visés par des EIMT positives par code à quatre chiffres du SCIAN et par niveau de compétences de la CNP, pour chaque province et territoire. Ces données ont été obtenues dans le passé. Il n'existe pas de voie officielle pour demander ces données; la production de ces tableaux personnalisés n'est faite qu'occasionnellement pour les chercheurs dans certaines circonstances. Il est possible que la ventilation par code à quatre chiffres du SCIAN soit publiée sur le site Web du Gouvernement ouvert à l'avenir si la demande est suffisante.

### 3.2.2 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

**Source :** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

**Détails de la source :** données sur le nombre de titulaires de permis de travail du Programme de mobilité internationale (PMI) et de titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires (<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9>)

(Tous les tableaux se trouvent sur <https://open.canada.ca/fr>)

**Variables :** titulaires de permis de travail du Programme de mobilité internationale (PMI) et titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

**Fréquence :** mensuelle, annuelle

**Période :** janvier 2015 – juin 2020, 2000 – 2019

**Ventilations disponibles :** par province, sexe, niveau de compétences, profession par code CNP à quatre chiffres (2011), programme et pays de citoyenneté. Les titulaires de permis de travail du PMI sont disponibles par division de recensement, subdivision de recensement et région métropolitaine de recensement. La ventilation du PTET par Programme des travailleurs agricoles saisonniers et par volet agricole n'est disponible qu'une fois par an.

**Notes :** ces données indiquent le nombre de titulaires de permis de travail pour chaque classification de la CNP en fonction du nombre de permis de travail délivrés aux points d'entrée. Les données sont ventilées au niveau des codes à quatre chiffres de la CNP, les valeurs inférieures à cinq étant laissées en blanc (« -- ») pour des raisons de confidentialité. Pour plus d'informations sur la façon dont IRCC compte les TET, voir [ici](#).

**Couverture :** les données accessibles au public couvrent la plupart des codes à quatre chiffres de la CNP pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Principalement, lorsque les données sur les titulaires de permis de travail du PMI et du PTET sont combinées, les codes CNP 0822, 0823, 8432, 8613 et 9465 ne sont pas présents. IRCC ne produit pas de ventilation par industrie, par région infraprovinciale (par exemple, les comtés) et par volet d'agriculture primaire : Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), volet agricole, volets des hauts et bas salaires. Les données d'IRCC accessibles au public ne concernent que les travailleurs agricoles mensuels. Les données du PTAS sont disponibles sur demande.

**Recommandations :** IRCC dispose de données remontant à 1995, mais elles ne sont pas accessibles au public. Il est possible de demander un tableau de données personnalisé avec une série chronologique plus longue par courriel à [IRCC.CDOStatistics-StatistiquesDPD.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.CDOStatistics-StatistiquesDPD.IRCC@cic.gc.ca). IRCC devrait explorer les possibilités de publier des données par industrie (codes SCIAN à trois et à quatre chiffres), pour tous les secteurs de l'agriculture primaire et par région infraprovinciale (par exemple les comtés).

### 3.2.3 Programme des données fiscales agricoles

**Source :** Statistique Canada – Programme des données fiscales agricoles et Enquête sur la population active

**Détails de la source :** emplois occupés par des travailleurs étrangers temporaires par industrie – [Tableau : 32-10-0218-01](#)

Emplois occupés par des travailleurs étrangers temporaires par province – [Tableau : 32-10-0219-01](#)

Emplois occupés par des travailleurs étrangers temporaires par catégorie de revenu agricole – [Tableau : 32-10-0220-01](#)

Pays de citoyenneté des travailleurs étrangers temporaires – [Tableau : 32-10-0221-01](#)

Tous les tableaux se trouvent [ici](#)

Les données de 2015 se trouvent [ici](#)

**Variables :** nombre d'emplois occupés par des travailleurs étrangers temporaires et nombre d'exploitations agricoles comptant au moins un travailleur étranger temporaire

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 2015 – 2018 (diffusion unique; recherche actuellement un financement pour continuer)

**Ventilations disponibles :** par province (territoires exclus), par industrie et par revenu agricole (six catégories de revenu). Une ventilation par pays de citoyenneté est également disponible pour les TET.

**Notes :** le nombre de TET a été calculé à partir des feuillets T4 produits par les entreprises agricoles répertoriées par le Programme des données fiscales agricoles. Par conséquent, les données sur le nombre d'emplois occupés par des travailleurs étrangers temporaires ne correspondent pas parfaitement au nombre d'individus, puisque les travailleurs peuvent être transférés dans plus d'une entreprise agricole au cours d'une saison.

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment l'ensemble des codes SCIAN à quatre chiffres pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Seuls les codes SCIAN 1121, 1122, 1123, 1124, 1129, 1111, 1112, 1113, 1114 et 1119 sont couverts, ce qui exclut l'aquaculture (SCIAN 1125), les activités de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et l'ensemble de la transformation des aliments et de la fabrication de boissons. Seules les données nationales sont publiées au niveau des codes SCIAN à quatre chiffres. Bien que les données provinciales ne soient publiées que pour l'agrégat de l'agriculture, il est possible de commander des données personnalisées

ventilées par code SCIAN à quatre chiffres. Les données ne sont disponibles ni par programme ou volet pour TET, ni par région infraprovinciale (par exemple, les comtés).

**Recommandations :** il est possible d'obtenir le nombre d'emplois occupés par des TET par industrie et par catégorie de revenus agricoles, ventilés pour chaque province, grâce à une demande personnalisée. Dans certaines provinces, certaines industries sont regroupées afin de respecter la confidentialité.

Le tableau 32-10-0220-01 fournit des données sur le nombre de TET selon la taille de l'exploitation. Ces données pourraient permettre de mieux comprendre les tendances de la productivité selon la taille de l'entreprise, ce qui est un élément important de la prévision de la demande de main-d'œuvre.

### 3.2.4 Base de données sur la dynamique canadienne des employeurs et employés

**Source :** Statistique Canada – Base de données sur la dynamique canadienne des employeurs et employés (BDDCEE)

**Détails de la source :** possibilité de commander des données personnalisées à partir de la [BDDCEE](#)

**Variables :** nombre d'emplois occupés par des travailleurs étrangers temporaires (du PTET et du PMI)

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 2005 – 2017<sup>37</sup>

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie.

**Notes :** bien que la BDDCEE et le Programme des données fiscales agricoles utilisent tous deux les données des fichiers fiscaux, ils traitent les données différemment. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser ou de comparer des données provenant des deux sources.

**Couverture :** il est possible de personnaliser les données au niveau des codes SCIAN à quatre chiffres par province, ce qui serait suffisant pour couvrir le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Toutefois, Statistique Canada ne peut pas confirmer le niveau de suppression présent (qui pourrait être élevé).

**Recommandations :** il est possible de commander des données personnalisées sur les TET provenant de la BDDCEE et couvrant le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Cependant, comme de telles données n'ont pas encore été générées, il existe peu d'informations sur le niveau de détail qui serait disponible. Pour en savoir plus, il serait nécessaire de passer une commande personnalisée (payante).

<sup>37</sup> Cette période n'est pas garantie. Elle se fonde sur notre discussion avec Statistique Canada.

### 3.3 Postes vacants

« Un poste vacant désigne de manière générale un poste non pourvu au sein d'une organisation, pour lequel l'employeur cherche à embaucher<sup>38</sup>. » Le nombre de postes vacants indique le nombre d'emplois non pourvus dans une industrie ou une profession en particulier. Ce nombre fournit donc d'importantes informations sur la demande de main-d'œuvre. La demande totale de main-d'œuvre est égale à l'emploi (national et étranger) plus le nombre de postes vacants. Les données sur les postes vacants montrent l'ampleur d'une pénurie de main-d'œuvre ou l'absence de celle-ci. De nombreux postes vacants dans une industrie ou pour une profession peuvent indiquer un manque de travailleurs disponibles et qualifiés.

Le nombre de postes vacants est traditionnellement estimé à partir de données provenant d'enquêtes auprès des employeurs. Au Canada, des sources telles que l'EPVS et l'EERH recueillent et publient des informations sur les postes vacants. Il faut cependant noter que la définition d'un poste vacant varie selon les enquêtes et les autres sources (voir l'encadré 4). Récemment, des estimations des postes vacants ont été obtenues auprès d'autres sources, comme Vicinity Jobs, qui moissonne des données sur les sites d'offres d'emploi en ligne. Dans les deux cas (enquêtes auprès des employeurs et données en ligne), l'objectif est d'estimer le niveau et la composition de la demande de main-d'œuvre non comblée au Canada<sup>39</sup>.

## DÉFINITIONS DES POSTES VACANTS

### ENQUÊTE SUR LES POSTES VACANTS ET LES SALAIRES :

Un poste est vacant s'il remplit les trois conditions suivantes :

- il est vacant à la date de référence (premier jour du mois) ou deviendra vacant en cours de mois;
- il y a des tâches à effectuer au cours du mois pour le poste en question;
- l'employeur recherche activement un travailleur en dehors de l'organisation pour occuper le poste<sup>40</sup>.

### ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LA RÉMUNÉRATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (STATISTIQUES SUR LES POSTES VACANTS) :

Un poste est vacant s'il remplit les trois conditions suivantes :

- un poste précis existe;
- le travail pourrait commencer dans les 30 jours;
- l'employeur recherche activement un travailleur en dehors de l'organisation pour occuper le poste<sup>41</sup>.

On trouvera une comparaison détaillée de l'EPVS et de la composante « postes vacants » de l'EERH (SPV) sur le site Web de Statistique Canada [ici](#).

### VICINITY JOBS :

Vicinity Jobs recueille des données sur les offres d'emploi en ligne. Une offre d'emploi en ligne est l'annonce d'un poste vacant. Le nombre d'offres d'emploi en ligne peut être utilisé comme un indicateur du nombre de postes vacants. Toutefois, un employeur peut avoir un poste vacant sans en faire la publicité en ligne (il peut utiliser d'autres moyens de recrutement), ou bien publier un poste vacant alors qu'il n'y a pas (l'employeur cherche peut-être à constituer un groupe de candidats potentiels)<sup>42</sup>. En conséquence, l'utilisation du nombre d'offres d'emploi comme indicateur du nombre de postes vacants doit être faite avec prudence. Cependant, comme la nature du biais ne devrait pas changer avec le temps, les données de l'ensemble de données de Vicinity Jobs pourraient être un bon indicateur du taux de changement du nombre de postes vacants au fil du temps.

38 Conseil de l'information sur le marché du travail, « Postes vacants ».

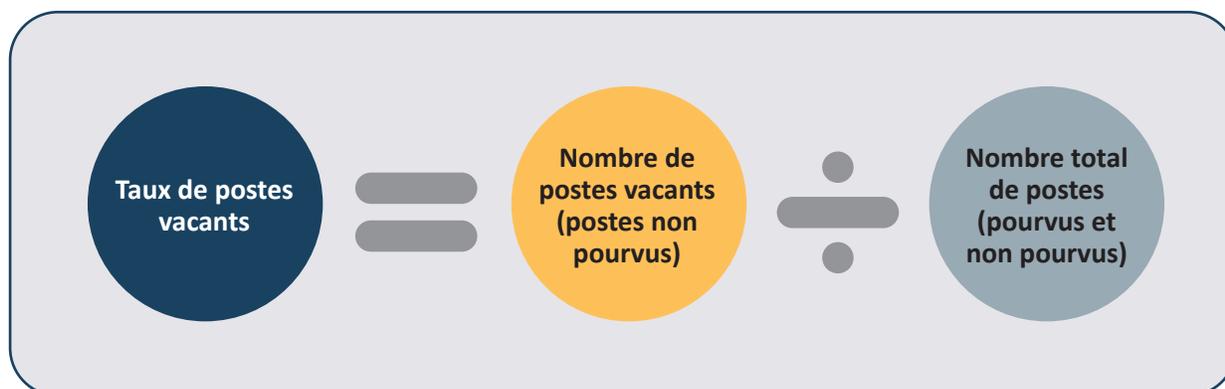
39 Ibid.

40 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, 2019 ».

41 Ibid.

42 Conseil de l'information sur le marché du travail, « Postes vacants ».

## TABLEAU 8 : Calcul des taux de postes vacants



Une application clé de l'estimation des postes vacants est le taux de postes vacants (voir le tableau 8). Le taux de postes vacants est le pourcentage de la demande totale de main-d'œuvre (c'est-à-dire la somme des postes vacants et du nombre de personnes employées) qui reste non pourvue<sup>43</sup>. En outre, le fait de disposer de données sur les caractéristiques des postes vacants peut permettre aux chercheurs de comparer les taux de postes vacants selon différents aspects, notamment l'industrie, les professions, les types de travail, les niveaux de scolarité, etc.

Les données sur la durée des postes vacants, obtenues à partir de l'EPVS ou de Vicinity Jobs, indiquent le nombre de jours pendant lesquels un emploi n'est pas pourvu. Elles fournissent ainsi des informations importantes sur la demande de main-d'œuvre. Les emplois qui restent

longtemps non pourvus peuvent indiquer que les employeurs ont des difficultés à trouver des travailleurs qualifiés, peut-être en raison d'un manque de travailleurs disponibles, tandis que les emplois qui sont pourvus rapidement peuvent indiquer que les employeurs peuvent trouver facilement des travailleurs, peut-être en raison d'une abondance de travailleurs ou de la disponibilité des compétences dont les employeurs ont besoin. Il peut être préjudiciable aux entreprises que les postes restent vacants longtemps si l'exploitation et l'expansion de leurs entreprises dépendent de ces postes.

Le tableau 9 présente les principales sources de postes vacants pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, y compris la couverture de l'industrie et des professions de chaque source.

## TABLEAU 9 : Aperçu des sources de postes vacants en Ontario

Source	Fréquence	SCIAN disponible	CNP disponible
Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)	Trimestrielle	Codes SCIAN à trois chiffres pour l'agroalimentaire	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (fortement supprimé)
Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)	Annuelle (abandonnée)	Codes SCIAN à deux chiffres pour la transformation des aliments	S.O.
Vicinity Jobs	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire

<sup>43</sup> Ibid.

### 3.3.1 Enquête sur les postes vacants et les salaires

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)

**Détails de la source :** Postes vacants, selon le secteur de l'industrie – [Tableau : 14-10-0326-01](#)

Postes vacants, selon la profession – [Tableau : 14-10-0356-01](#)

Durée des postes vacants et autres caractéristiques – [Tableau : 14-10-0328-01](#)

D'autres tableaux de l'EPVS concernant les postes vacants se trouvent [ici](#)

**Variables :** postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire.

**Fréquence :** trimestrielle

**Période :** T1 2015 – T3 2019

**Ventilations disponibles :** par province, industrie, profession et caractéristiques des postes vacants. Les caractéristiques des postes vacants comprennent le genre de travail (temps plein et temps partiel), le niveau de scolarité minimal recherché, les exigences de certification, le niveau minimal d'expérience recherché, la durée de la vacance du poste, le type de poste (permanent ou temporaire) et les stratégies de recrutement. Les durées de vacance du poste sont les suivantes : moins

de 15 jours, de 15 à 29 jours, de 30 à 59 jours, de 60 à 89 jours, 90 jours ou plus, et en recrutement constant.

**Notes :** Statistique Canada ne produit pas actuellement de tableaux personnalisés à partir de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires.

**Couverture :** les données ne sont pas disponibles au niveau des codes SCIAN à quatre chiffres requis pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. La plupart des données sur les postes vacants sont disponibles au niveau des codes SCIAN à trois chiffres (2017) pour l'Ontario. Certaines données sont manquantes parce qu'elles sont trop peu fiables pour être publiées ou parce qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Les données accessibles au public couvrent les codes à quatre chiffres de la CNP (2016) dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Cependant, la majorité des données au niveau des codes CNP à quatre chiffres (2016) sont en blanc, parce que les données sont trop peu fiables pour être publiées ou qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*. La plupart des données de l'Ontario au niveau des codes à un ou deux chiffres de la CNP (2016) sont disponibles.

**Recommandations :** l'EPVS est la source la plus complète de données sur les postes vacants qui soit accessible au public par l'intermédiaire de Statistique Canada. Toutefois, l'utilisation de cette source est limitée du fait qu'elle est très largement supprimée.



### 3.3.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) et Statistiques sur les postes vacants (SPV)

**Détails de la source :** la liste des tableaux de l'EERH sur les postes vacants se trouve [ici](#)

**Variables :** nombre de postes vacants, demande de main-d'œuvre et taux de postes vacants.

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 2011 – 2018 (abandonnée)

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie.

**Notes :** en 2019, l'EERH a cessé la collecte et la diffusion de statistiques sur les postes vacants, car les utilisateurs peuvent trouver des données plus détaillées grâce à l'Enquête sur les postes vacants et les salaires.

**Couverture :** les données accessibles au public ne sont pas suffisantes pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, car elles ne couvrent pas les niveaux de codes à quatre chiffres du SCIAN et excluent l'agriculture (SCIAN 111, 112 et 115). Les données de l'Ontario sont accessibles au public au niveau des codes à deux chiffres du SCIAN (2017), le secteur manufacturier étant défini comme SCIAN 31-33.

**Recommandations :** uniquement utile pour les données historiques, puisque ces données ne sont plus produites.

### 3.3.3 Vicinity Jobs

**Source :** Vicinity Jobs

**Détails de la source :** Données tirées des offres d'emploi offertes en ligne – <http://www.vicinityjobs.com/>

**Variables :** caractéristiques des offres d'emploi, notamment les compétences, la scolarité, l'expérience, les certificats requis, le lieu, le salaire horaire et le type de poste (temps plein ou temps partiel, contractuel ou permanent, etc.).

**Fréquence :** publication mensuelle (mais peut être quotidienne puisque les offres d'emploi sont datées)

**Période :** juin 2018 – août 2020

**Ventilations disponibles :** offres d'emploi par province, région, industrie et profession.

**Notes :** les données du site Vicinity Jobs sont moissonnées dans de nombreuses sources du Web, dont bcjobs.ca, indeed.com, AllStarJobs.ca, monster.ca, saskjobs.ca, regionalhelpwanted.com, etc. Ces données doivent être achetées, car elles ne sont pas accessibles au public.

**Couverture :** la base de données de Vicinity Jobs couvre les codes à quatre chiffres de la CNP dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Il n'y a pas de suppression dans ces données. Les données de l'Ontario sont disponibles au niveau des codes SCIAN à quatre et à six chiffres. Toutefois, de nombreuses offres d'emploi ne comportent pas d'affectation SCIAN, ce qui rend la ventilation par industrie moins fiable.

**Recommandations :** les données sur les offres d'emploi peuvent fournir plus d'informations sur les postes vacants. Ces données pourraient fournir une estimation du nombre de postes vacants par codes SCIAN et CNP, puisque les offres d'emploi sont indicatives des postes que les employeurs souhaitent voir pourvus.

## 3.4 Production et prix

Le produit intérieur brut (PIB), les revenus et les prix sont des aspects importants de toute industrie. Les données sur le PIB par industrie fournissent des informations sur l'importance et la taille relatives d'une industrie en Ontario et au Canada. Les taux de croissance du PIB donnent une indication de la performance d'une industrie ou d'une économie. Pour se développer, les industries doivent avoir accès à des ressources appropriées, notamment à la main-d'œuvre. Réciproquement, une pénurie de main-d'œuvre peut limiter le potentiel de production d'une industrie et freiner la croissance du PIB. Pour prévoir toute demande de main-d'œuvre pour une industrie, il faut disposer de données historiques sur le PIB par industrie afin de projeter la production potentielle. Le PIB est également utilisé pour établir des estimations de la productivité.

Bien que le Système canadien des comptes macroéconomiques fournisse des données sur le PIB, il n'est pas suffisamment détaillé pour évaluer chaque code SCIAN à quatre chiffres dans l'agriculture. Les données sur les recettes monétaires agricoles peuvent être utilisées pour estimer, sur une base provinciale, la contribution des industries agricoles au produit intérieur brut. Combinées, les données sur le PIB et les recettes monétaires agricoles peuvent être utilisées pour évaluer les modes de production dans le secteur agroalimentaire.

Les indices des prix des produits agricoles et des produits industriels montrent l'évolution relative des prix des produits de base au fil du temps. En d'autres termes, ils indiquent l'inflation pour ces produits. Le fait de disposer d'indices de prix pour les différents produits de base et les industries de transformation des aliments permet de comparer les prix. Les données sur l'inflation au fil du temps peuvent indiquer la stabilité relative d'une industrie, ce qui peut être important en ce qui concerne l'investissement. De plus, les indices des prix peuvent être utilisés pour convertir les données nominales (c'est-à-dire les revenus) en dollars constants.

### 3.4.1 Système canadien des comptes macroéconomiques

**Source :** Statistique Canada – Système canadien des comptes macroéconomiques (Produit intérieur brut par industrie – Provincial et territorial [annuel])

**Détails de la source :** produit intérieur brut par industrie – [Tableau : 36-10-0402-01](#)

**Variables :** PIB en dollars courants et en dollars chaînés de 2012.

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 1997 – 2019

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie.

**Couverture :** les données au niveau de l'industrie ne sont pas complètement suffisantes pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Bien que les données de l'Ontario soient accessibles au public sous forme de codes SCIAN à quatre chiffres, certains de ces codes sont regroupés. Par exemple, les codes SCIAN 1110, 1112, 1113 et 1119 sont regroupés dans le code SCIAN 111A (cultures, à l'exclusion de la production en serre, en pépinière et en floriculture). Cet ensemble de données ne comprend pas le code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis), mais comprend les codes de production de cannabis SCIAN 111CU et 111CL (sous la rubrique « cultures agricoles »).

**Recommandations :** cette source de données fournit une ventilation suffisamment détaillée pour estimer le PIB du secteur agroalimentaire; toutefois, les données ne sont pas disponibles pour tous les codes SCIAN à quatre chiffres de l'agriculture, mais sont suffisantes pour la transformation des aliments.

### 3.4.2 Recettes monétaires agricoles

**Source :** Statistique Canada – Recettes monétaires agricoles, revenu agricole net, paiements directs aux producteurs agricoles

**Détails de la source :** recettes monétaires agricoles – [Tableau : 32-10-0046-01](#)

**Variables :** le total des recettes monétaires agricoles peut être ventilé comme suit : 1) total des recettes des cultures, 2) total des recettes du bétail et des produits du bétail, et 3) total des recettes des paiements directs.

**Fréquence :** trimestrielle

**Période :** T1 1971 – T2 2020

**Ventilations disponibles :** par province et par type de recettes monétaires (pour chaque type de culture et de bétail).

**Notes :** les ventes de ferme à ferme entre les provinces sont incluses, ainsi que toutes les ventes en dehors du secteur. Cependant, toutes les ventes entre exploitations agricoles à l'intérieur d'une province sont exclues des estimations des recettes monétaires agricoles, car leur inclusion entraînerait un double comptage. Les recettes monétaires agricoles inférieures à 500 \$ sont déclarées comme étant 0.

**Couverture :** les données de l'Ontario sont disponibles pour toutes les exploitations agricoles canadiennes, y compris les codes SCIAN 112110, 112120, 1122, 1123, 1124, 1129, 1111, 1112, 1113, 1114 et 1119 (tels que définis par le Recensement de l'agriculture). Les données ne couvrent pas suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario, car les données sur l'aquaculture (SCIAN 1125), sur les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et sur la transformation des aliments ne sont pas incluses.

**Recommandations :** étant donné que les données relatives au PIB ne sont pas disponibles pour toutes les industries pertinentes à quatre chiffres de la classification SCIAN, les recettes monétaires agricoles peuvent être utilisées pour estimer, sur une base provinciale, la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut.

Comme ces données ne couvrent pas le code SCIAN 1125 (aquaculture), il est recommandé d'utiliser les données sur la production (en dollars et en tonnes) de l'aquaculture qui se trouvent dans le [tableau : 32-10-0107-01](#). Ces données sont disponibles à partir de 1991 avec des ventilations par province et par type d'aquaculture (c'est-à-dire saumon, truite, palourdes, huîtres, etc.).

### 3.4.3 Indice des prix des produits agricoles

**Source** : Statistique Canada

**Détails de la source** : indice des prix des produits agricoles – [Tableau : 32-10-0098-01](#)

**Variables** : indice des prix des produits agricoles (indexé sur 2007)

**Fréquence** : mensuelle

**Période** : janvier 1971 – juin 2020

**Ventilations disponibles** : par province et par produit.

**Notes** : les groupes de produits sont fondés sur les définitions du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN) [qui se trouve [ici](#)].

**Couverture** : données de l'Ontario disponibles pour tous les groupes de produits agroalimentaires (y compris les grains, les oléagineux, les cultures spéciales, les fruits frais, les légumes frais, les pommes de terre fraîches, le bétail et les veaux, les porcs, les poulets et les dindes, les œufs en coquille et le lait nature) depuis 1992. Ne couvre pas suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario, puisqu'il exclut l'aquaculture et la transformation des aliments.

### 3.4.4 Indice des prix des produits industriels

**Source** : Statistique Canada

**Détails de la source** : Indice des prix des produits industriels – [Tableau : 18-10-0029-01](#)

**Variables** : Indice des prix des produits industriels (indexé sur 2010)

**Fréquence** : mensuelle

**Période** : janvier 2001 – juillet 2020

**Ventilations disponibles** : par groupe de produits.

**Notes** : les groupes de produits industriels sont fondés sur les définitions du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN) [qui se trouve [ici](#)].

**Couverture** : il est possible que les données soient insuffisantes pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, puisque les indices ne concernent que le Canada. Toutefois, il est probable qu'il existe une association étroite entre les

variations de prix au niveau de l'Ontario et les variations de prix au niveau du Canada. Les données au niveau du Canada pourraient donc être suffisantes pour être utilisées en Ontario. Les données couvrent la transformation des aliments, puisque les produits industriels comprennent la viande, le poisson et les produits laitiers, les fruits, les légumes, les aliments pour animaux et autres produits alimentaires, ainsi que les boissons (à l'exception des jus).

### 3.4.5 Comptes d'entrées-sorties

**Source** : Statistique Canada – Comptes d'entrées-sorties

**Détails de la source** : Multiplicateurs d'entrées-sorties – [Tableau : 36-10-0595-01](#)

**Variables** : sorties, PIB (aux prix du marché et de base), taxes sur les produits, subventions sur les produits, revenu du travail, salaires et traitements, cotisations sociales à la charge des employeurs, revenu du travail du secteur non incorporé, excédent d'exploitation brut, subventions sur la production, taxes sur la production, importations internationales et emplois.

**Fréquence** : annuelle

**Période** : 2010 – 2016

**Ventilations disponibles** : par province, par type de multiplicateur (simple, direct, indirect, etc.) et par industrie.

**Notes** : les multiplicateurs d'entrées-sorties fournissent des estimations de l'incidence économique par dollar de production livré à la demande finale (dépenses de consommation finale, formation de capital ou exportations). Les données sont disponibles environ deux ans et demi après la fin de l'année de référence. Cela est dû au retard de l'obtention des données sources nécessaires et à la nature complexe de la production d'un compte aussi détaillé<sup>44</sup>.

**Couverture** : les données couvrent suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Cependant, les industries sont définies à l'aide de la classification des industries des tableaux entrées-sorties (et non à l'aide du SCIAN). La classification des industries des tableaux entrées-sorties peut être mise en correspondance avec le SCIAN (voir le tableau [ici](#)).

**Recommandations** : il est possible d'utiliser ces données pour montrer le nombre d'emplois créés dans la chaîne d'approvisionnement pour chaque emploi direct du secteur agricole<sup>45</sup>.

<sup>44</sup> Statistique Canada, « Tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties ».

<sup>45</sup> Voir l'exemple dans le [Plan de développement de la main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick 2020-2024](#). Jupia Consultants Inc, Mellor Murry Consulting et Vimino Recherche et Analyse Inc. « Plan de développement de la main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick 2020-2024 »



## 3.5 Nombre d'entreprises

Un aspect important de l'évaluation du marché du travail en Ontario consiste à connaître le nombre, l'emplacement et la taille des exploitations agricoles et des entreprises de transformation des aliments. Ces données donnent un aperçu de la répartition géographique de la production agroalimentaire. En outre, elles permettent aux chercheurs de suivre la consolidation et d'examiner le paysage concurrentiel des entreprises dans des secteurs spécifiques. Il est utile de savoir où se trouvent les entreprises agroalimentaires, ce qu'elles produisent et dans quelle mesure elles dépendent de la main-d'œuvre. Ces informations permettent aux chercheurs d'analyser combien d'entreprises seraient touchées par un choc isolé, comme un événement climatique extrême. De même, si les conditions du marché modifiaient l'offre ou la demande de certains produits, il serait important de connaître le nombre d'exploitations agricoles qui pourraient être touchées.

Les données pour ces indicateurs d'IMT proviennent du Recensement de l'agriculture et du Registre des entreprises. Le Recensement de l'agriculture fournit un ensemble de données plus complet avec des ventilations par province et sous-région plus petite, par type d'exploitation agricole (correspondant aux codes SCIAN à quatre chiffres) et par classe de revenu. Toutefois, ces données ne sont publiées que tous les cinq ans et ne comprennent que les industries couvertes par le Recensement de l'agriculture. Le Registre des entreprises fournit des données semestrielles sur le nombre d'entreprises pour différents niveaux d'emploi. Ces données sont disponibles au niveau des codes SCIAN à quatre chiffres et pour l'agriculture et la transformation des aliments.

### 3.5.1 Recensement de l'agriculture – Nombre de fermes par production de bien

**Source :** Statistique Canada – Recensement de l'agriculture

**Détails de la source :** Fermes classées selon le type d'exploitation agricole – [Tableau : 32-10-0403-01](#)

Les données historiques se trouvent [ici](#)

**Variables :** nombre de fermes<sup>46</sup>

**Fréquence :** tous les cinq ans

**Période :** 2001, 2006, 2011, 2016

**Ventilations disponibles :** par province, région (division de recensement, région agricole de recensement et subdivision de recensement unifiée) et par type d'exploitation agricole correspondant au SCIAN.

**Notes :** étant donné que le SCIAN est révisé périodiquement, les codes SCIAN (production de bien) ne correspondent pas parfaitement entre certains recensements, lorsque le SCIAN change. Toutefois, l'évolution des types d'exploitations agricoles au fil du temps reflète généralement une modification de l'activité agricole. Les données sur les types d'exploitations agricoles pour le Recensement de l'agriculture de 2016 ont été obtenues à l'aide du SCIAN 2012. Les données du Recensement de l'agriculture de 2011 ont été dérivées du SCIAN 2007.

**Couverture :** les données du Recensement de l'agriculture ne couvrent que l'agriculture (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129). Les données de l'Ontario sont accessibles au public au niveau des codes SCIAN à six chiffres pour les industries couvertes par le Recensement de l'agriculture, sans suppression.

<sup>46</sup> Les fermes sont définies comme « fermes de recensement » par le Recensement de la population. Voir le glossaire pour la définition d'une ferme de recensement.

### 3.5.2 Recensement de l'agriculture – Nombre de fermes par classe de revenu

**Source :** Statistique Canada – Recensement de l'agriculture

**Détails de la source :** Nombre de fermes classées selon les revenus agricoles bruts totaux – [Tableau : 32-10-0436-01](#)

Fermes classées selon les revenus agricoles totaux bruts en dollars constants de 2015 – [Tableau : 32-10-0157-01](#)

Les données historiques se trouvent [ici](#)

**Variables :** nombre de fermes<sup>47</sup>, revenus agricoles totaux bruts

**Fréquence :** tous les cinq ans

**Période :** 1976 – 2016, 1981 – 2016 (en fréquence quinquennale).

**Ventilations disponibles :** une ventilation est disponible par province et par région (division de recensement, région agricole de recensement et subdivision de recensement unifiée), avec une fourchette de revenus allant de moins de 10 000 \$ à 2 000 000 \$ et plus, en passant par sept autres fourchettes.

**Notes :** la classe de revenu d'une ferme est déterminée par les revenus agricoles totaux bruts. En 2011, les revenus agricoles bruts et certaines dépenses d'exploitation sont sous-estimés au niveau global en raison de l'augmentation des accords contractuels (par exemple, l'apprêt d'aliments à contrat), du travail à façon effectué par des non-agriculteurs et de l'implication dans l'agriculture primaire de grandes entreprises non agricoles telles que les entreprises de transformation d'aliments, les abattoirs et autres.

**Couverture :** les données du Recensement de l'agriculture ne couvrent que l'agriculture (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129). Les données de l'Ontario sur le nombre de fermes par tranche de revenus sont accessibles au public sans suppression. Certaines des données sur les revenus agricoles totaux bruts sont supprimées.

### 3.5.3 Registre des entreprises

**Source :** Statistique Canada – Registre des entreprises

**Détails de la source :** Nombre d'entreprises par emploi – [Tableau : 33-10-0267-01](#)

Des tableaux plus anciens se trouvent [ici](#)

**Variables :** nombre d'entreprises

**Fréquence :** semestrielle – en juin et décembre

**Période :** juin 2015 – juin 2020

**Ventilations disponibles :** par province, effectif (huit catégories) et industrie (codes SCIAN à six chiffres [2017]).

**Notes :** le tableau correspondant à chaque période est publié séparément. Il est nécessaire de faire preuve de prudence lorsque l'on combine des ensembles de données, car le Registre des entreprises de Statistique Canada modifie l'attribution des codes géographiques et des codes d'industrie (SCIAN) au fil du temps.

**Couverture :** les données accessibles au public couvrent suffisamment les codes à quatre chiffres du SCIAN dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Cependant, certaines données ne sont pas disponibles pour certains codes SCIAN à quatre chiffres (2017) dans une période de référence précise. Les nombres d'entreprises agroalimentaires sont disponibles jusqu'au niveau des codes SCIAN à six chiffres (2017), y compris le code SCIAN 312310 (fabrication de produits de cannabis).

**Recommandations :** cette source de données est utile, car elle couvre l'ensemble du secteur agroalimentaire. Elle est particulièrement utile pour obtenir le nombre d'entreprises d'aquaculture (SCIAN 1125), d'activités de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et des industries de transformation des aliments (SCIAN 311 et 312), car ces entreprises ne sont pas couvertes par le nombre d'exploitations agricoles du Recensement de l'agriculture.

Ces données sont également utilisées pour estimer l'emploi, en particulier dans les petites provinces où les données provenant d'autres sources sont davantage supprimées<sup>48</sup>. Cependant, cette approche n'est pas idéale puisque les estimations de l'emploi se fondent sur des fourchettes d'emploi. Il ne serait pas fiable de décider du niveau d'emploi à attribuer à chaque catégorie d'effectif, en particulier à la catégorie supérieure d'effectif à durée indéterminée (plus de 500).

<sup>47</sup> Les fermes sont définies comme « fermes de recensement » par le Recensement de la population. Voir le glossaire pour la définition d'une ferme de recensement.

<sup>48</sup> Voir l'exemple dans le [Plan de développement de la main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick 2020-2024](#). Ibid.

### 3.6 Productivité du travail

La productivité du travail est une mesure de l'efficacité ou de la productivité de la main-d'œuvre dans chaque industrie. Le suivi de la productivité du travail dans le temps nous permet de voir si la main-d'œuvre devient plus ou moins productive. En général, la main-d'œuvre devient plus productive à mesure qu'elle utilise la technologie, car cela permet aux travailleurs de produire plus en moins de temps. Par exemple, le développement de la machinerie agricole a considérablement augmenté la productivité du travail dans de nombreuses industries agricoles. En retour, les augmentations de la productivité du travail peuvent atténuer certaines pénuries de main-d'œuvre lorsque moins de travail est nécessaire pour produire la même valeur de production. Dans le contexte des prévisions du marché du travail, les données sur la productivité du travail sont essentielles pour prévoir la demande de main-d'œuvre.

Traditionnellement, la productivité du travail se mesure par la production par travailleur. Cependant, cette mesure ne parvient pas à saisir le véritable apport de la main-d'œuvre dans la production. En effet, les travailleurs des différentes industries travaillent à des heures différentes. Ainsi, les données sur les heures travaillées sont utilisées pour estimer plus précisément la productivité du travail. Par exemple, si deux entreprises d'une industrie ont le même niveau d'emploi et génèrent le même niveau de production, on peut supposer que la productivité du travail est égale dans les deux cas. Cependant, si les employés d'une entreprise travaillent en moyenne 50 heures par semaine, alors que ceux de la seconde entreprise travaillent en moyenne 30 heures, cette dernière est en fait plus productive.

Les données sur les heures travaillées sont également importantes pour d'autres raisons. Par exemple, l'augmentation du nombre d'heures travaillées dans une industrie peut mettre en évidence les demandes croissantes pesant sur les employés actuels pendant que les entreprises s'efforcent de pourvoir les postes vacants. Dans la mesure où les autres industries ne connaissent pas de telles augmentations du nombre d'heures travaillées, cette augmentation pourrait non seulement dissuader les recrues potentielles, mais aussi augmenter le taux de rotation.

L'enquête sur la population active fournit les données les plus complètes et les plus fréquentes sur les heures travaillées par industrie et par profession. Cependant, il est nécessaire de commander des données personnalisées (souvent payantes) pour recevoir la quantité de détails nécessaire pour couvrir le secteur agroalimentaire. De plus, certaines données sont supprimées. L'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail fournit les heures par industrie au niveau des codes à quatre chiffres du SCIAN, ce qui est suffisant uniquement pour la transformation des aliments. La productivité du travail peut être estimée à l'aide des données sur les heures de l'EPA ou de l'EERH, ainsi que les données sur la production de Statistique Canada. Le système canadien des comptes macroéconomiques produit également des estimations annuelles des heures et de la productivité du travail par industrie.

Le tableau 10 présente les principales sources d'heures travaillées pour le secteur agroalimentaire en Ontario, y compris la couverture de l'industrie et des professions de chaque source.

**TABLEAU 10 : Aperçu des sources d'heures travaillées en Ontario**

Source	Fréquence	SCIAN disponible	CNP disponible
Enquête sur la population active (EPA)	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (commande de données personnalisées)	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (commande de données personnalisées)
Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour la transformation des aliments	S.O.
Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM)	Annuelle	Code SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (1110, 1112, 1113 et 1119 combinés)	S.O.

### 3.6.1 Enquête sur la population active

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur la population active

**Détails de la source :** Heures effectivement travaillées selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0036-01](#)

Heures effectivement travaillées selon la profession – [Tableau : 14-10-0299-01](#)

Heures habituellement travaillées selon la profession – [Tableau : 14-10-0298-01](#)

Moyenne des heures travaillées selon le genre de travail (temps partiel et temps plein) – [Tableau : 14-10-0042-01](#)

La liste des autres tableaux de l'EPA se trouve [ici](#).

**Variables :** total habituel d'heures, moyenne habituelle d'heures, total réel d'heures et moyenne réelle d'heures.

**Fréquence :** mensuelle

**Période :** janvier 1987 – août 2020

**Ventilations disponibles :** par province, catégorie de travailleur (salarie ou autonome), sexe, profession et industrie. Tableau : 14-10-0042-01, avec répartition par groupe d'âge.

**Notes :** l'emploi à temps plein comprend les personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou unique. L'emploi à temps partiel comprend les personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou unique. Cette semaine de référence de l'EPA comprend généralement le 15<sup>e</sup> jour du mois et s'étend du dimanche au samedi.

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment tous les codes à quatre chiffres du SCIAN ou de la CNP dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Les données de l'Ontario sont disponibles pour l'agriculture (définie comme les codes SCIAN 111-112, 1100, 1151-1152) et la fabrication (définie comme les codes SCIAN 31-33), ce qui ne correspond pas à notre définition du secteur agroalimentaire. Les données de l'Ontario sont accessibles au public au niveau des codes CNP à deux chiffres (2016), sans suppression.

**Recommandations :** il est possible d'obtenir un ensemble de données plus détaillées auprès de Statistique Canada en passant une commande personnalisée. Ne pas oublier qu'il y aura des suppressions, surtout si l'on considère la profession selon l'industrie.

Exemples de tableaux qui pourraient être commandés :

Tableau A : Heures et salaires moyens selon les industries sélectionnées indiquant la catégorie de travailleur, le genre de travail, la permanence de l'emploi, l'âge et le sexe, en Ontario, mensuellement.

Tableau B : Heures et salaires moyens selon les professions sélectionnées indiquant la catégorie de travailleur, le genre de travail, la permanence de l'emploi, l'âge et le sexe, en Ontario, mensuellement.

### 3.6.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

**Détails de la source :** heures hebdomadaires moyennes selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0255-01](#)

Semaine normale de travail selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0211-01](#)

**Variables :** nombre d'heures

**Fréquence :** mensuelle

**Période :** janvier 2001 – juin 2020

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie (hors agriculture). Les données sur les heures hebdomadaires moyennes peuvent inclure ou exclure les heures supplémentaires.

**Couverture :** cet ensemble de données ne couvre pas suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario, car l'EERH ne couvre aucune industrie agricole. Les données de l'Ontario sont disponibles avec une ventilation au niveau des codes à quatre chiffres du SCIAN (2017) pour la transformation des aliments. Cependant, environ 60 % des données ne sont pas disponibles au niveau de la ventilation des codes à quatre chiffres du SCIAN parce qu'elles étaient trop peu fiables pour être publiées ou parce qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

### 3.6.3 Système canadien des comptes macroéconomiques

**Source :** Statistique Canada – Système canadien des comptes macroéconomiques (Comptes canadiens de la productivité)

**Détails de la source :** Statistiques du travail –

[Tableau : 36-10-0489-01](#)

Productivité du travail par industrie –

[Tableau : 36-10-0480-01](#)

Variables : nombre total d'emplois, nombre d'emplois salariés, nombre d'emplois autonomes, heures travaillées pour tous les emplois, heures travaillées pour les emplois salariés, heures travaillées pour les emplois autonomes, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour tous les emplois, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour les emplois salariés, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour les emplois autonomes, rémunération totale pour tous les emplois, rémunération des salariés, revenu des travailleurs autonomes, rémunération totale par emploi, rémunération totale par heure travaillée, rémunération des salariés par heure travaillée, valeur ajoutée nominale, valeur ajoutée réelle, productivité du travail, coût unitaire de main-d'œuvre (en CAD et en USD) et apport de main-d'œuvre.

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 1997 – 2019

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie.

**Notes :** la productivité du travail est le rapport entre la valeur ajoutée réelle et les heures travaillées. La valeur ajoutée réelle pour chaque industrie et chaque agrégat est constituée à partir de l'indice en chaîne Fisher<sup>49</sup>.

**Couverture :** cette source de données fournit une ventilation suffisamment détaillée pour estimer les heures et la productivité du travail pour l'ensemble du secteur agroalimentaire de l'Ontario. Bien que les données de l'Ontario soient accessibles au public sous forme de codes SCIAN à quatre chiffres, certains de ces codes sont regroupés. Par exemple, les codes SCIAN 1110, 1112, 1113 et 1119 sont regroupés dans le code SCIAN 111A (cultures, à l'exclusion de la production en serre, en pépinière et en floriculture). Ainsi, la ventilation par codes SCIAN à quatre chiffres n'est pas suffisante pour l'agriculture. Une ventilation par code SCIAN à quatre chiffres suffit pour la transformation des aliments, mais n'inclut pas le code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis).

## 3.7 Salaires et rémunération

Les salaires sont un aspect important du marché du travail, car les tensions ou les faiblesses du marché du travail se reflètent souvent dans les salaires. Lorsque le marché du travail est tendu (faible), on constate une pression à la hausse (à la baisse) sur les salaires. La comparaison des salaires entre les professions et les industries peut donner un aperçu des écarts et des inégalités de salaires. Elle peut également permettre de mieux comprendre la concurrence relative des professions et des industries, les emplois les plus concurrentiels offrant généralement des salaires relativement plus élevés. Qui plus est, la comparaison des rémunérations entre les industries peut permettre de comprendre les avantages supplémentaires reçus.

Au sens large, les salaires et les traitements désignent la rémunération versée aux employés en contrepartie d'un travail effectué<sup>50</sup>. Ils représentent les nombreux types de paiements accordés à tous les salariés, quel que soit leur genre de travail (à temps plein ou à temps partiel), leur mode de paiement ou la durée de leur emploi. Les salaires et les traitements sont souvent utilisés de manière interchangeable. La principale différence entre les deux est que les traitements désignent généralement un montant fixe par période de paie, habituellement par an ou par mois, alors que les salaires désignent le montant payé par heure<sup>51</sup>. La rémunération est la valeur de tous les avantages qu'un employé reçoit, que ce soit sous la forme d'un chèque de paie ou d'autres avantages payés par l'employeur. Les salaires et les rémunérations sont estimés à partir d'enquêtes auprès des employeurs, d'enquêtes auprès des ménages et de l'extraction de données de bases de données administratives<sup>52</sup>. Il convient de souligner que les définitions des salaires et traitements varient selon les sources de données (voir l'encadré à la prochaine page).

L'Enquête sur la population active fournit les données sur les salaires les plus fréquentes pour toutes les industries, professions et provinces. Toutefois, les données publiées sur le site Web de Statistique Canada ne sont pas aussi détaillées que celles qui sont nécessaires pour évaluer le secteur agroalimentaire. C'est pourquoi il est nécessaire d'obtenir des demandes personnalisées (souvent moyennant un coût). En outre, la ventilation des salaires par profession pour chaque industrie est fortement supprimée en raison de la petite taille de l'échantillon dans chaque sous-groupe de la CNP ou du SCIAN. L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail publie la ventilation détaillée (au niveau des codes

<sup>49</sup> Pour plus d'informations sur l'indice en chaîne Fisher, consultez le site [ici](#).

<sup>50</sup> Conseil d'information sur le marché du travail, « Salaires et traitements ».

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Ibid.

# DÉFINITIONS DU SALAIRE ET DE LA RÉMUNÉRATION

## ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE :

Les salaires mesurent les salaires habituels ou le traitement des employés dans leur emploi principal, ce qui :

- exclut les cotisations aux régimes de pension, aux assurances (AE, etc.) et aux allocations de retraite;
- exclut les heures supplémentaires;
- est avant impôts et autres déductions;
- inclut les pourboires, les commissions et les primes<sup>53</sup>.

Chaque mois, les répondants à l'EPA sont invités à déclarer leurs gains actuels et habituels (y compris s'ils sont payés à la pièce) dans le cadre de leur emploi principal. Les répondants peuvent déclarer leurs gains sous la forme de leur choix (traitement annuel, gains bimensuels, etc.). Les gains sont convertis en taux de salaire horaire, hebdomadaire et mensuel sur la base du nombre type déclaré d'heures travaillées (tant pour les travailleurs salariés que pour les travailleurs autonomes)<sup>54</sup>.

## ENQUÊTE SUR LES POSTES VACANTS ET LES SALAIRES :

L'EPVS recueille des données sur le salaire horaire moyen offert, qui renvoie au salaire horaire moyen offert par les employeurs pour les postes vacants. Il exclut les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes. Les traitements sont convertis en salaires horaires sur la base d'informations concernant la fréquence des traitements et le nombre moyen prévu d'heures travaillées par semaine. Le salaire proposé est différent du salaire réel versé une fois le poste pourvu<sup>55</sup>.

L'EPVS ne recueille plus de données sur les salaires horaires moyens versés aux employés à temps plein. La collecte de ces données salariales a été suspendue jusqu'à nouvel ordre afin de revoir et d'améliorer la méthode de collecte des données<sup>56</sup>.

## ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LA RÉMUNÉRATION ET LES HEURES DE TRAVAIL :

La rémunération hebdomadaire moyenne (heures supplémentaires comprises et non comprises) est calculée comme étant la rémunération brute imposable divisée par le nombre total d'heures hebdomadaires payées, ce qui :

- exclut les cotisations aux régimes de pension, aux assurances (AE, etc.) et aux allocations de retraite;
- inclut ou exclut les heures supplémentaires et les paiements spéciaux (tous deux déclarés);
- est avant impôts et autres déductions;
- inclut les pourboires, les commissions et les primes<sup>57</sup>.

L'EERH recueille des informations sur les salaires en combinant les comptes de retenue sur les salaires fournis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE). L'ERE recueille un échantillon représentatif des données de paie auprès des employeurs<sup>58</sup>.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Salaires bruts recueillis par le Recensement de la population :

- exclut les cotisations aux régimes de pension, aux assurances (AE, etc.) et aux allocations de retraite;
- inclut les heures supplémentaires;
- est avant impôts et autres déductions;
- inclut les pourboires, les commissions et les primes<sup>59</sup>.

Dans le passé, les statistiques sur les revenus étaient recueillies au moyen du questionnaire détaillé<sup>60</sup>. Cependant, le dernier recensement de 2016 a permis de dériver les statistiques sur les revenus, y compris les salaires et traitements, des données administratives de l'ARC (y compris les formulaires T1 et T4, ainsi que les enregistrements d'autres fichiers fiscaux). Cette mesure a été adoptée en vue de réduire la charge de réponse et d'augmenter la qualité et la quantité des statistiques sur les revenus<sup>61</sup>. Les données sur les revenus issues du Recensement de la population sont également croisées avec de nombreuses variables démographiques.

## SYSTÈME CANADIEN DES COMPTES MACROÉCONOMIQUES :

Le système canadien des comptes macroéconomiques fait état de la rémunération de la main-d'œuvre (également appelée revenu du travail) qui comprend :

- les cotisations aux régimes de pension, aux assurances (AE, etc.) et aux allocations de retraite;
- un revenu du travail imputé pour les travailleurs autonomes<sup>62</sup>.

La rémunération du travail est composée de deux éléments : le salaire et le revenu supplémentaire du travail. Le revenu supplémentaire du travail comprend les cotisations des employeurs aux régimes de retraite des secteurs privé et public, aux régimes de retraite du Canada et du Québec, à l'assurance-emploi (AE), à l'indemnisation des accidents du travail, aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie, et aux allocations de retraite<sup>63</sup>.

53 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

54 Conseil d'information sur le marché du travail, « Salaires et traitements ».

55 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, 2019 ».

56 Conseil d'information sur le marché du travail, « Salaires et traitements ».

57 Statistique Canada, « Guide de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail ».

58 Conseil d'information sur le marché du travail, « Salaires et traitements ».

59 Statistique Canada, « Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Salaires, traitements et commissions ».

60 Conseil d'information sur le marché du travail, « Salaires et traitements ».

61 Ibid.

62 Statistique Canada, « Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques : Chapitre 5. Comptes des revenus et dépenses ».

63 Ibid.

à quatre chiffres du SCIAN) des salaires par industrie, mais elle ne couvre que l'industrie alimentaire, et certaines données sont supprimées. Le recensement de la population, en revanche, contient des ventilations plus détaillées pour les salaires, sans suppression. Cependant, le Recensement de la population n'est effectué que tous les cinq ans, et les données peuvent être publiées longtemps après la fin du recensement. Pourtant, ce recensement est la source la plus fiable d'informations démographiques sur les salaires et les revenus.

L'Enquête sur les postes vacants et les salaires et le Système canadien des comptes macroéconomiques (comptes canadiens de productivité) fournissent des données supplémentaires sur les salaires offerts et sur la rémunération. L'EPVS génère des données sur le salaire horaire moyen offert par les employeurs pour les postes vacants, qui est différent du salaire réel moyen payé à tous les employés dans chaque groupe de la CNP. Le SCCM produit des données sur la rémunération totale reçue par les employés. Ces deux ensembles de données peuvent donner un aperçu de ce que les employeurs sont prêts à payer et du coût final de la main-d'œuvre.

Le tableau 11 présente les principales sources de salaires pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, y compris la couverture de l'industrie et des professions de chaque source.

### 3.7.1 Enquête sur la population active

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur la population active

**Détails de la source :** Salaires selon la profession – [Tableau : 14-10-0306-01](#)

Salaires selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0063-01](#)

**Variables :** salaires totaux, taux de salaire horaire moyen et médian, et taux de salaire hebdomadaire moyen et médian

**Fréquence :** mensuelle

**Période :** janvier 1997 – août 2020

**Ventilations disponibles :** les salaires selon la profession sont ventilés par province, sexe et groupe d'âge. Les salaires selon l'industrie sont ventilés par province, sexe, groupe d'âge et genre de travail (temps plein et temps partiel).

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment tous les codes à quatre chiffres du SCIAN ou de la CNP dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Les données de l'Ontario sont disponibles pour l'agriculture (définie comme les codes SCIAN 111-112, 1100, 1151-1152) et la fabrication (définie comme les codes SCIAN 31-33), ce qui ne correspond pas à notre définition du secteur agroalimentaire. Les industries sont

**TABLEAU 11 : Aperçu des sources de salaires en Ontario**

Source	Fréquence	SCIAN disponible	CNP disponible
Enquête sur la population active (EPA)	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (commande de données personnalisées)	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (commande de données personnalisées)
Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)	Mensuelle	Codes SCIAN à quatre chiffres pour la transformation des aliments	S.O.
Recensement de la population	Tous les cinq ans	Codes SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (les codes 1111, 1112, 1113, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont combinés)	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire
Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)	Trimestrielle	Codes SCIAN à trois chiffres pour l'agroalimentaire	Codes CNP à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (fortement supprimé)
Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM)	Annuelle	Code SCIAN à quatre chiffres pour l'agroalimentaire (1110, 1112, 1113 et 1119 combinés)	S.O.

définies selon la classification SCIAN (2012) et n'incluent pas le SCIAN 3123. Les données de l'Ontario sont accessibles au public pour les codes à deux chiffres de la CNP (2016), les codes 01-05 et 07-09 étant supprimés.

**Recommandations** : il est nécessaire de passer une commande personnalisée auprès de Statistique Canada pour obtenir la ventilation à quatre chiffres de la CNP et à quatre chiffres du SCIAN. Cependant, certaines données seront supprimées, surtout si l'on obtient la ventilation par profession et par industrie, car il y a trop peu d'échantillons d'observations dans un grand nombre de ces sous-groupes.

### 3.7.2 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

**Source** : Statistique Canada – Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

**Détails de la source** : Rémunération hebdomadaire selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0203-01](#)

Rémunération horaire des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0205-01](#)

Rémunération horaire moyenne des employés à salaire fixe, selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0209-01](#)

**Variables** : salaire hebdomadaire moyen et salaire horaire moyen.

**Fréquence** : mensuelle

**Période** : janvier 2001 – juin 2020

**Ventilations disponibles** : par province, par type de salarié (salarié ou rémunéré à l'heure), par heures supplémentaires (incluses ou non) et par industrie (hors agriculture).

**Notes** : le salaire horaire moyen des salariés inclut les heures supplémentaires.

**Couverture** : cet ensemble de données ne couvre pas suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario, car l'EERH ne couvre aucune industrie agricole. Les données de l'Ontario sont disponibles avec une ventilation au niveau des codes à quatre chiffres du SCIAN (2017) pour la transformation des aliments. Cependant, environ 60 % des données ne sont pas disponibles au niveau de la ventilation des codes à quatre chiffres du SCIAN parce qu'elles étaient trop peu fiables pour être publiées ou parce qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

### 3.7.3 Recensement de la population

**Source** : Statistique Canada – Recensement de la population

**Détails de la source** : statistiques sur les revenus par industrie – [Numéro de catalogue : 98-400-X2016359](#)

Statistiques des revenus par profession – [Numéro de catalogue : 98-400-X2016281](#)

Tous les tableaux comportant des statistiques sur les revenus se trouvent [ici](#)

**Variables** : revenu total de l'emploi, revenu médian de l'emploi, revenu moyen de l'emploi, salaires, traitements et commissions médians et salaires, traitements et commissions moyens.

**Fréquence** : tous les cinq ans

**Période** : 2016 (les recensements précédents disponibles remontent à 1971, à l'exclusion de 1976, mais il est difficile de combiner les ensembles de données des recensements, car les définitions et les classifications changent avec le temps)

**Ventilations disponibles** : par région infraprovinciale et sous-région de recensement, sexe, activité professionnelle (temps plein et temps partiel), industrie et profession. Les revenus par industrie sont également comparables par groupe d'âge, par catégorie de travailleurs (salariés, autonomes et travailleurs familiaux non rémunérés), par identité autochtone, par période d'immigration et par appartenance à une minorité visible.

**Notes** : la version utilisée des systèmes SCIAN et CNP change d'une enquête à l'autre.

**Couverture** : les données accessibles au public ne sont pas entièrement suffisantes pour l'agriculture de l'Ontario, car les codes SCIAN 1111, 1112, 1113, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont regroupés dans le code 1110 « Fermes ». Les données sont suffisantes pour la transformation des aliments en Ontario, puisque toutes les industries à quatre chiffres du SCIAN (2012) sont disponibles, à l'exception du code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis). Les statistiques sur le revenu de l'Ontario sont accessibles au public au niveau des codes à quatre chiffres de la CNP (2016), sans suppression.

**Recommandations** : le Recensement de la population fournit les statistiques sur le revenu les plus détaillées. Ces données sont également comparables selon de nombreuses caractéristiques démographiques. Il est possible de commander des tableaux de données personnalisés avec la ventilation provinciale des

professions à quatre chiffres de la CNP, par industrie à quatre chiffres du SCIAN. Cependant, Statistique Canada n'est pas en mesure de diviser le code 1110 en codes SCIAN 1111 à 1113, 1119 à 1124 et 1129. Du fait que les données sur les revenus indiquées sont annuelles, il n'est pas recommandé de les utiliser pour les estimations des salaires horaires ou hebdomadaires.

### 3.7.4 Enquête sur les postes vacants et les salaires – Salaires offerts pour les postes vacants

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur les postes vacants et les salaires

**Détails de la source :** moyenne du salaire horaire offert selon l'industrie – [Tableau : 14-10-0326-01](#)

Moyenne du salaire horaire offert selon la profession – [Tableau : 14-10-0328-01](#)

**Variables :** postes vacants, taux de postes vacants (par industrie), proportion de postes vacants et salaire horaire moyen offert (pour les postes vacants).

**Fréquence :** trimestrielle

**Période :** T1 2015 – T3 2019

**Ventilations disponibles :** par province, industrie et profession.

**Notes :** le salaire horaire moyen proposé par les employeurs pour les postes vacants est différent du salaire réel versé une fois le poste pourvu. Il exclut les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes. Les données de l'EPVS sur les salaires payés (tableau 14-10-0103-01) ont été suspendues. Statistique Canada ne produit pas actuellement de tableaux personnalisés à partir de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires.

**Couverture :** les données ne sont pas disponibles au niveau des codes SCIAN à quatre chiffres requis pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. La plupart des données sur les salaires sont disponibles au niveau des codes SCIAN à trois chiffres (2017) pour l'Ontario, avec quelques points de données manquants du fait qu'ils étaient trop peu fiables pour être publiés ou qu'ils ont été supprimés pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*. Toutes les données de l'Ontario sont disponibles au niveau des codes SCIAN à deux chiffres (2017), la plupart des données étant jugées d'excellente qualité.

Les données sont disponibles au niveau des codes à quatre chiffres de la CNP requis pour le secteur agroalimentaire

de l'Ontario. Cependant, environ un tiers des données au niveau des codes à quatre chiffres de la CNP (2016) sont en blanc du fait qu'elles sont trop peu fiables pour être publiées ou qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*. Toutes les données de l'Ontario sont disponibles au niveau des codes à un et deux chiffres de la CNP, la plupart des données étant jugées d'excellente qualité.

### 3.7.5 Système canadien des comptes macroéconomiques

**Source :** Statistique Canada – Système canadien des comptes macroéconomiques (Comptes canadiens de la productivité)

**Détails de la source :** Statistiques du travail – [Tableau : 36-10-0489-01](#)

**Variables :** nombre total d'emplois, nombre d'emplois salariés, nombre d'emplois autonomes, heures travaillées pour tous les emplois, heures travaillées pour les emplois salariés, heures travaillées pour les emplois autonomes, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour tous les emplois, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour les emplois salariés, nombre moyen annuel d'heures travaillées pour les emplois autonomes, rémunération totale pour tous les emplois, rémunération des salariés, revenu des travailleurs autonomes, rémunération totale par emploi, rémunération totale par heure travaillée, rémunération des salariés par heure travaillée.

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 1997 – 2019

**Ventilations disponibles :** par province et par industrie.

**Notes :** les données se fondent sur des fichiers fiscaux administratifs et sur des enquêtes (par exemple, l'EPA et l'EERH).

**Couverture :** les données au niveau de l'industrie ne sont pas complètement suffisantes pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Bien que les données de l'Ontario soient accessibles au public sous forme de codes SCIAN à quatre chiffres, certains de ces codes sont regroupés. Par exemple, les codes SCIAN 1110, 1112, 1113 et 1119 sont regroupés dans le code SCIAN 111A (cultures, à l'exclusion de la production en serre, en pépinière et en floriculture). Cet ensemble de données ne comprend pas le code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis).

**Recommandations :** la comparaison des rémunérations entre les industries peut permettre de comprendre la

valeur ajoutée des avantages « en nature » reçus dans certaines industries. Certaines industries peuvent avoir des salaires plus bas, tout en offrant d'autres avantages qui pourraient compenser les salaires plus bas. Il est donc important de ne pas oublier que les salaires seuls peuvent ne pas couvrir toutes les prestations reçues par les employés.

## 3.8 Scolarité

Le niveau de scolarité est une caractéristique importante de tout marché du travail. Étant donné que le marché du travail implique l'appariement des travailleurs avec les postes disponibles, une partie du processus d'appariement consiste à faire correspondre le niveau de scolarité du travailleur au niveau de scolarité requis par l'employeur. Lorsqu'on évalue un marché du travail, il est donc important de disposer de données sur les niveaux de scolarité des travailleurs et sur les exigences en matière de scolarité pour les emplois. L'EPVS fournit des données sur le niveau de scolarité minimum recherché par les employeurs pour les postes vacants, tandis que le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture fournissent des données sur le niveau de scolarité de tous les employés et exploitants agricoles.

Les données sur le niveau de scolarité par profession donnent un aperçu des obstacles à l'accès à une profession, du type de travail effectué et de la rémunération potentielle. Les niveaux de scolarité élevés ont un coût, et les professions nécessitant un niveau de scolarité plus élevé peuvent dissuader les travailleurs. Inversement, une profession exigeant un niveau de

scolarité moins élevé peut être perçue comme un emploi indésirable et dissuader les personnes ayant un niveau de scolarité plus élevé. L'examen des niveaux de scolarité pourrait mettre en lumière les raisons des pénuries de main-d'œuvre; par exemple, le manque de travailleurs ayant une scolarité particulière. En outre, la politique publique peut avoir un rôle à jouer pour garantir que les travailleurs ont un niveau de scolarité suffisant pour répondre aux besoins des emplois disponibles.

### 3.8.1 Enquête sur les postes vacants et les salaires

**Source :** Statistique Canada – Enquête sur les postes vacants et les salaires

**Détails de la source :** exigences en matière de scolarité, de certification et d'expérience pour les postes vacants – [Tableau : 14-10-0328-01](#)

**Variables :** postes vacants, proportion de postes vacants et salaire horaire moyen offert

**Fréquence :** trimestrielle

**Période :** T1 2015 – T3 2019

**Ventilations disponibles :** par province, par caractéristique des postes vacants (y compris le genre de travail [temps plein et temps partiel], le niveau de scolarité minimum recherché [y compris une catégorie qui couvre les postes vacants pour lesquels un diplôme d'études secondaires, un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat, un baccalauréat, un certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat sont requis, ou pour lesquels aucun niveau de scolarité n'est requis], les exigences en matière de certification, l'expérience minimum requise, la durée du poste vacant, le type de poste [permanent ou temporaire], la stratégie de recrutement, la durée du poste vacant [moins de 15 jours, de 15 à 29 jours, de 30 à 59 jours, de 60 à 89 jours, 90 jours ou plus, et en recrutement constant]) et par profession.

**Notes :** Statistique Canada ne produit pas de tableaux personnalisés à partir de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires.

**Couverture :** les données sont disponibles au niveau des codes à quatre chiffres de la CNP requis pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Cependant, environ deux tiers des données au niveau des codes à quatre chiffres de la CNP (2016) sont en blanc du fait qu'elles sont trop peu fiables pour être publiées ou qu'elles ont été supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.



### 3.8.2 Recensement de la population

**Source** : Statistique Canada – Recensement de la population

**Détails de la source** : Scolarité selon la profession –  
[Numéro de catalogue : 98-400-X2016258](#) et  
[Numéro de catalogue : 98-400-X2016281](#)

Scolarité selon l'industrie –  
[Numéro de catalogue : 98-400-X2016358](#) et  
[Numéro de catalogue : 98-400-X2016359](#)

Tous les tableaux du Recensement de la population de 2016 présentant des statistiques sur la scolarité se trouvent [ici](#)

**Variables** : niveau de scolarité (le plus haut grade, diplôme ou certificat atteint par un travailleur)

**Fréquence** : tous les cinq ans (avec le recensement)

**Période** : 2016 (les recensements précédents disponibles remontent à 1971, à l'exclusion de 1976, mais il est difficile de combiner les ensembles de données des recensements, car les définitions et les classifications changent avec le temps)

**Ventilations disponibles** : par province, sexe, groupe d'âge, profession, industrie, identité autochtone, catégorie de travailleur, statut d'immigrant, principal domaine d'études, lieu des études, première langue officielle, langue utilisée le plus souvent au travail et autres caractéristiques familiales.

**Notes** : la version utilisée des systèmes SCIAN et CNP change d'une enquête à l'autre.

**Couverture** : les données accessibles au public ne sont pas entièrement suffisantes pour l'agriculture de l'Ontario, car les codes SCIAN 1111, 1112, 1113, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont regroupés dans le code 1110 « Fermes ». Les données sont suffisantes pour la transformation des aliments en Ontario, puisque toutes les industries à quatre chiffres du SCIAN (2012) sont disponibles, à l'exception du code SCIAN 3123 (fabrication de produits de cannabis). Le niveau de scolarité et le principal domaine d'études sont accessibles au public pour les codes à quatre chiffres de la CNP (2016), sans suppression.

**Recommandations** : il est possible de commander des tableaux de données personnalisés avec la ventilation provinciale des professions à quatre chiffres de la CNP, par industrie à quatre chiffres du SCIAN. Cependant, il n'est pas possible d'obtenir la ventilation du code 1110 en codes SCIAN 1111 à 1113, 1119 à 1124 et 1129.



### 3.8.3. Recensement de l'agriculture

**Source** : Statistique Canada – Recensement de l'agriculture (par le programme de couplage agriculture-population)

**Détails de la source** : Niveau de scolarité des exploitants agricoles – [Tableau : 32-10-0024-01](#)

Les données historiques de 2001 et 2006 sur les exploitants agricoles titulaires d'un diplôme universitaire se trouvent [ici](#).

**Variables** : nombre d'exploitants agricoles

**Fréquence** : tous les cinq ans

**Période** : 2016

**Ventilations disponibles** : par province, type d'exploitation (associé à un code SCIAN à quatre chiffres [2012]) et niveau de scolarité (six catégories). Le niveau de scolarité comprend six catégories : aucun certificat, diplôme ou grade; diplôme d'études secondaires; certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier; certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire; certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat; et certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat.

**Couverture** : les données du Recensement de l'agriculture ne couvrent pas suffisamment le secteur agroalimentaire de l'Ontario, car elles ne comprennent pas de données sur l'aquaculture (SCIAN 1125), les activités de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et la transformation des aliments. Les données sont disponibles pour le niveau de scolarité par type d'exploitation agricole associé aux codes SCIAN (2012) 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 112110, 112120, 1122, 1123, 1124 et 1129, sans suppression.

## 3.9 Compétences

Les compétences englobent le large éventail d'habiletés que les travailleurs peuvent avoir. Il est important de comprendre les profils de compétences ou les niveaux de compétences moyens d'industries, professions et régions spécifiques, afin de pouvoir s'attaquer aux déséquilibres en matière de main-d'œuvre. Certaines compétences sont essentielles pour des professions particulières. Par conséquent, une pénurie de main-d'œuvre peut indiquer qu'il n'y a pas assez de travailleurs qualifiés pour occuper les postes vacants. Inversement, connaître les compétences recherchées peut orienter les politiques et les programmes afin de combler ces lacunes.

Dans le passé, il n'existait pas de cadre de compétences normalisé au Canada, en dehors des niveaux de compétences généraux définis dans le système de la CNP. Cependant, ces niveaux de compétences sont centrés sur les niveaux de scolarité, qui ne sont pas toujours une bonne représentation des compétences requises pour une profession. Actuellement, le Centre des Compétences futures, un partenariat entre Blueprint, l'Université Ryerson et le Conference Board du Canada financé par le programme Compétences futures du gouvernement du Canada, s'emploie à combler cette lacune.

Le Centre des Compétences futures travaille à la mise en correspondance de la base de données O\*NET des États-Unis avec le système canadien de la CNP. Le modèle de contenu O\*NET est un cadre complet comprenant des données sur les caractéristiques des travailleurs (telles que les habiletés et les intérêts), les exigences visant les travailleurs (telles que les compétences et la scolarité), les exigences en matière d'expérience (telles que la certification et la formation), les exigences professionnelles (telles que les activités professionnelles et le contexte) et les informations propres à la profession (telles que les tâches et les compétences technologiques), pour chaque profession. Pour plus d'informations sur le modèle de contenu O\*NET, voir [ici](#).

Selon le modèle de contenu O\*NET, les compétences désignent les aptitudes ou les capacités qui sont développées par la formation ou par l'expérience. Le modèle de contenu O\*NET contient 35 compétences, classées en sept domaines : contenu, processus, social, résolution de problèmes complexes, technique, systèmes et gestion des ressources. Les analystes de professions formés d'O\*NET attribuent à chaque compétence une note d'importance (entre 1 et 5) et une note de niveau (entre 1 et 7) pour chaque profession<sup>64</sup>.

Le Centre des Compétences futures a également recueilli des données sur les compétences auprès de Vicinity Jobs, qui moissonne des données de sites d'offres d'emploi sur le Web. Les compétences, selon Vicinity Jobs, sont un concept très large qui couvre essentiellement toutes les qualités et tous les équipements qui sont demandés dans une offre d'emploi et qui ne sont pas de véritables certificats. Pour chaque offre d'emploi, seules les compétences requises sont indiquées. Vicinity Jobs classe les compétences en quatre domaines : compétences générales, compétences spécialisées, technologies, et outils et équipements.

Enfin, en combinant le cadre O\*NET – CNP avec les données de Vicinity Jobs, le Centre des Compétences futures élabore un ensemble de données sur la transition professionnelle. Cet ensemble de données permet de cartographier les transitions professionnelles viables et souhaitables, dans la mesure où elles répondent à un certain critère (c'est-à-dire des compétences similaires, des salaires similaires, etc.). Cet ensemble de données fournit des informations sur la destination possible de la main-d'œuvre des professions moins demandées et sur l'origine de la main-d'œuvre des professions demandées.

Comme mentionné précédemment, les pénuries ou les lacunes en matière de compétences entraînent souvent des pénuries de main-d'œuvre. Cependant, pour inciter les propriétaires d'entreprises ou les gouvernements à s'engager dans des programmes de perfectionnement ou de formation, il est nécessaire de leur montrer les avantages de ces programmes; en d'autres termes, de préciser leur rendement du capital investi (RCI).

$$RCI = \frac{\text{Valeur des avantages du programme} - \text{Valeur des coûts du programme}}{\text{Valeur des coûts du programme}}$$

Il est difficile d'estimer le rendement du capital investi dans des programmes de perfectionnement des compétences ou de formation en raison de la difficulté d'estimation de la valeur des avantages du programme, qui peuvent comprendre des augmentations de l'offre de main-d'œuvre, de la productivité du travail, des salaires, de la fidélisation des employés et des ventes. Le fait de disposer de données précises et détaillées sur les compétences facilite l'estimation du rendement du capital investi, car ces données permettent aux entreprises et aux gouvernements de comprendre comment certains profils de compétences peuvent évoluer vers des profils de compétences plus recherchés, puis de comparer la valeur du nouveau profil de compétences à l'investissement réalisé dans le programme de perfectionnement.

64 Fleisher et Tsacoumis, « O\*NET Analyst Occupational Skills Ratings: Procedures Update ».

À l'avenir, il sera essentiel de comprendre la demande future de compétences dans le secteur agroalimentaire pour évaluer les futures pénuries de main-d'œuvre et le potentiel de croissance du secteur. On peut estimer les besoins futurs en matière de compétences en combinant les bases de données sur les compétences telles que le cadre O\*NET-CNP du Centre des Compétences futures avec les prévisions sur les professions. Cependant, le Système de projection des professions au Canada (SPPC) actuel produit par EDSC est limité dans sa capacité de prévision de la profession agroalimentaire, puisqu'il ne comprend pas les postes de travailleurs étrangers temporaires. Sans cette importante source de main-d'œuvre, le SPPC sous-estime la demande pour les professions qui dépendent des TET. Le Conference Board du Canada élabore actuellement ses propres prévisions sur les professions, plus détaillées, qui pourraient être utilisées dans le cadre de recherches futures. Il est possible de travailler avec le Conference Board du Canada pour établir des prévisions qui tiennent compte des TET.

### 3.9.1 Taxonomie des compétences et capacités d'EDSC

**Source :** Emploi et Développement social Canada (EDSC)

**Détails de la source :** [Taxonomie des compétences et capacités](#)

**Variables :** ensemble de la terminologie couvrant les sept catégories principales : compétences, habiletés et attributs personnels, connaissances, domaine d'intérêt, contexte de travail, activités du travail, outils et technologie.

**Fréquence :** S.O.

**Période :** S.O.

**Ventilations disponibles :** S.O.

**Notes :** La taxonomie a été élaborée sur la base des produits d'EDSC (par exemple, le Guide sur les carrières, la liste de contrôle des compétences et des connaissances, ainsi que les profils des compétences essentielles), du système O\*NET, ainsi que de divers cadres nationaux et internationaux fondés sur les compétences.

**Couverture :** la taxonomie des compétences et capacités est composée de centaines de descripteurs de professions utilisés sur le marché du travail pour décrire les conditions d'accès à l'emploi et/ou les caractéristiques personnelles des individus.

**Recommandations :** la taxonomie des compétences et capacités d'EDSC est un ensemble de termes conçu pour faciliter le dialogue sur les compétences au Canada.

### 3.9.2 Cadre de compétences O\*NET-CNP

**Source :** Centre des Compétences futures – Cadre de compétences O\*NET-CNP

**Détails de la source :** La base de données O\*NET a été mise en correspondance avec les codes canadiens de la CNP – [Base de données O\\*NET](#)

**Variables :** compétences, habiletés et connaissances pour chaque code CNP à quatre chiffres (2016)

**Fréquence :** O\*NET est mis à jour annuellement (bien que toutes les professions ne soient pas mises à jour chaque année)

**Période :** 2010 – 2019 (pas encore publié)

**Ventilations disponibles :** par code CNP à quatre chiffres (2016). Les profils de compétences moyens par province, groupe d'âge ou sexe peuvent être estimés à l'aide des données du Recensement de la population sur le nombre de travailleurs dans chaque code CNP par province, groupe d'âge et sexe.

**Notes :** puisque toutes les professions O\*NET ne pouvaient pas parfaitement correspondre aux professions de la CNP; les économistes ont usé de discernement pour combler les lacunes.

**Couverture :** l'ensemble de données comprend 35 mesures de compétences et 52 mesures d'habiletés pour chaque profession à quatre chiffres de la CNP (2016), sans suppression, ce qui est suffisant pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Pour chaque compétence, il existe une mesure de niveau et d'importance. Ces données sont en cours de publication.

**Recommandations :** bien qu'il s'agisse de la ventilation la plus détaillée des professions au Canada, certaines catégories à quatre chiffres de la CNP couvrent un large éventail d'activités. Par exemple, un trieur d'œufs et un conducteur de moissonneuse-batteuse sont des emplois qui relèvent tous deux de la catégorie des ouvriers agricoles (CNP 8341), bien qu'ils exigent des compétences différentes. Comme les compétences du cadre O\*NET sont mises en correspondance avec les codes à quatre chiffres de la CNP, ce cadre ne tient compte d'aucune variante des professions non saisie par le système de la CNP. De futures recherches devraient être menées pour évaluer

la précision du système de la CNP dans la classification des professions du secteur agroalimentaire et pour proposer des mises à jour en conséquence.

Les prévisions sur les professions peuvent être utilisées pour prévoir les compétences et les habiletés figurant dans cette base de données. EDSC dispose d'un Système de projection des professions au Canada (SPPC) qui produit une prévision des professions (qui se trouve [ici](#)). Le SPPC n'inclut pas les postes de travailleurs étrangers temporaires dans ses prévisions, ce qui limite sa capacité à prévoir avec précision les professions agroalimentaires. Le Conference Board du Canada élabore actuellement ses propres prévisions sur les professions, plus détaillées, et il est possible de travailler avec le Conference Board du Canada pour établir une prévision qui intègre les TET.

### 3.9.3 Vicinity Jobs

**Source :** Vicinity Jobs

**Détails de la source :** Données tirées des offres d'emploi offertes en ligne – <http://www.vicinityjobs.com/>

**Variables :** caractéristiques de l'offre d'emploi, notamment les compétences, la scolarité, l'expérience, les certificats requis, le lieu, la profession, l'industrie et les salaires.

**Fréquence :** publication mensuelle (mais peut être quotidienne puisque les offres d'emploi sont datées)

**Période :** juin 2018 – août 2020

**Ventilations disponibles :** offres d'emploi par province, région, industrie à quatre et à six chiffres du SCIAN (bien que de nombreuses offres d'emploi ne comportent pas d'affectation au SCIAN) et profession à quatre chiffres de la CNP.

**Notes :** il faut acheter ces données, car elles ne sont pas accessibles au public. Les données proviennent de nombreuses sources, dont bcjobs.ca, indeed.com, AllStarJobs.ca, monster.ca, saskjobs.ca, regionalhelpwanted.com, etc.

**Couverture :** la base de données de Vicinity Jobs couvre un plus grand nombre de caractéristiques des offres d'emploi pour les régions du Canada. Les offres d'emploi se voient attribuer une profession à quatre chiffres de la CNP, ce qui est suffisant pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Il n'y a pas de suppression dans ces données.

**Recommandations :** les données sur les offres d'emploi peuvent être utiles pour déterminer les emplois et les compétences recherchés.

### 3.9.4 Centre des Compétences futures

**Source :** Centre des Compétences futures (CCF) – Base de données sur les transitions professionnelles

**Détails de la source :** en utilisant les données d'O\*NET et de Vicinity Jobs, le CCF a créé une base de données des transitions professionnelles viables et souhaitables pour chaque profession.

**Variables :** transitions professionnelles viables (fondées sur la note de similitude et le niveau de compétences) et transitions professionnelles souhaitables (fondées sur la note de similitude, le niveau de compétences, le taux de croissance de la profession et le salaire).

**Fréquence :** O\*NET est mis à jour annuellement, et Vicinity Jobs est publié mensuellement

**Période :** 2018 – 2019 (pas encore publié)

**Ventilations disponibles :** l'aspect « viable » est le même pour tous les emplois au Canada. L'aspect « souhaitable » peut varier selon la province ou la région utilisant les données du Recensement de la population.

**Notes :** dans le cadre du travail quantitatif du CCF, chaque profession reçoit une note de similarité avec toutes les autres professions. La note de similarité, qui mesure la ressemblance de deux professions, est estimée à l'aide d'une mesure appelée similarité cosinus.

**Couverture :** données sur la transition professionnelle disponibles pour chaque code à quatre chiffres de la CNP (2016), ce qui est suffisant pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Ces données sont en cours de publication.

**Recommandations :** cet ensemble de données pourrait aider à déceler les pénuries de compétences actuelles et éventuelles, ainsi que les professions d'autres secteurs de l'économie qui pourraient pallier ces pénuries. Toutefois, l'utilité de ces données dépendra de l'exactitude de la classification des professions de la CNP dans le secteur agroalimentaire. De futures recherches devraient être menées pour évaluer la précision du système de la CNP dans la description des professions du secteur agroalimentaire et pour proposer des mises à jour en conséquence.

## 3.10 Population et migration

La migration, qui est le mouvement des personnes à travers les régions, est une composante importante de l'offre de main-d'œuvre. Les données sur les migrations fournissent des informations sur l'évolution du marché du travail dans une région donnée. Par exemple, un marché du travail dans une région où le solde migratoire international est positif gagne des immigrants, ce qui augmente son offre de main-d'œuvre. En outre, les données du Recensement de la population sur la mobilité (ce qui comprend les migrants internes, les migrants intraprovinciaux, les migrants interprovinciaux et les migrants externes) par niveau de scolarité, sexe et âge peuvent révéler comment la composition de l'offre de main-d'œuvre évolue au fil du temps. Par exemple, une région peut perdre des travailleurs hautement qualifiés et gagner des travailleurs moins qualifiés, ce qui modifie la composition de l'offre de main-d'œuvre. De même, les jeunes travailleurs peuvent quitter une région, ce qui augmente l'âge moyen de l'offre de main-d'œuvre. Le Recensement de la population fournit les données les plus détaillées sur la démographie des migrations, tandis que les estimations démographiques annuelles de Statistique Canada fournissent des statistiques simples sur la population par province.

### 3.10.1 Estimations démographiques annuelles

**Source :** Statistique Canada – Estimations démographiques annuelles

**Détails de la source :** Estimations de la population – [Tableau : 17-10-0005-01](#)

**Variables :** population et âge médian

**Fréquence :** annuelle

**Période :** 1971 – 2019

**Ventilations disponibles :** par province, sexe et groupe d'âge.



**Notes :** les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut commencent en 1991.

**Couverture :** les données au niveau provincial sont disponibles pour tous les groupes d'âge, sauf pour les plus de 90 ans, qui ne commencent qu'en 2001.

### 3.10.2 Recensement de la population

**Source :** Statistique Canada – Recensement de la population

**Détails de la source :** Population active et statut de mobilité – [2006](#), [2011](#), [2016](#)

Tous les tableaux du Recensement de la population de 2016 avec les statistiques sur la mobilité et la migration se trouvent [ici](#)

**Variables :** dans la population active, employé, chômeur, inactif, taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage.

**Fréquence :** tous les cinq ans

**Période :** 2006, 2011, 2016 (les recensements précédents disponibles remontent à 1971, à l'exclusion de 1976, mais il est difficile de combiner les ensembles de données des recensements, car les définitions et les classifications changent avec le temps)

**Ventilations disponibles :** par province, sexe, groupe d'âge, profession, industrie, statut d'immigrant, principal domaine d'études, lieu des études, première langue officielle, langue utilisée le plus souvent au travail et autres caractéristiques familiales.

**Notes :** le statut de mobilité cinq ans auparavant désigne le statut d'une personne à l'égard de son lieu de résidence le jour de référence par rapport à son lieu de résidence à la même date cinq ans plus tôt. Comprend les migrants internes, les migrants intraprovinciaux, les migrants interprovinciaux et les migrants externes.

**Couverture :** les données accessibles au public ne couvrent pas suffisamment tous les codes à quatre chiffres du SCIAN ou de la CNP dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

**Recommandations :** il est possible de commander des tableaux de données personnalisés avec la ventilation provinciale par profession à quatre chiffres de la CNP et par industrie à quatre chiffres du SCIAN. Cependant, il n'est pas possible d'obtenir de Statistique Canada la ventilation du code d'industrie 1110 en codes SCIAN 1111 à 1113, 1119 à 1124 et 1129.



## 4.0

# Conclusion

Le secteur agroalimentaire est un élément essentiel du marché du travail de l'Ontario. Ce secteur représentait en effet 2,7 % de l'emploi en Ontario en 2018<sup>65</sup>. Pourtant, il fait toujours face à des pénuries de main-d'œuvre qui menacent sa capacité à se développer à l'avenir. Le CCRHA, grâce au financement du Partenariat canadien pour l'agriculture, élabore un cadre standard d'IMT pour le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario en vue de comprendre et de combler ces pénuries de main-d'œuvre. Ce cadre d'IMT fournit une base aux chercheurs et aux autres parties prenantes qui cherchent à trouver des données sur le marché du travail et des informations sur le secteur agroalimentaire. Le commentaire suivant résume la façon dont cette recherche a atteint ses quatre objectifs, qui sont les suivants :

1. examiner les données existantes décrivant la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire en Ontario;
2. répertorier les ensembles de données existants dont disposent les parties prenantes et qui décrivent l'étendue de la main-d'œuvre et ses besoins actuels et futurs;
3. proposer un cadre commun de terminologie et de pratiques exemplaires pour la production d'information sur le marché du travail dans le secteur agricole et agroalimentaire;
4. déterminer les lacunes qui existent dans la connaissance des marchés du travail agricoles, y compris les informations sur l'adoption des technologies.

De plus, cette section fournit des recommandations pour le cadre de l'IMT.

## Objectifs 1 et 2 – Examiner, répertorier et évaluer les données d'IMT disponibles

La majeure partie du présent rapport répond aux deux premiers objectifs en examinant les données existantes et en répertoriant les ensembles de données pertinents pour l'IMT dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

Avant de pouvoir examiner les données d'IMT, nous avons dû élaborer une définition claire du secteur agroalimentaire, du point de vue des industries et des professions (voir la section 1.0). Nous définissons le secteur agroalimentaire comme la combinaison de l'agriculture et de la transformation des aliments. L'agriculture est composée de toutes les activités agricoles, y compris les cultures agricoles (SCIAN 111), l'élevage et l'aquaculture (SCIAN 112) et les activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage (SCIAN 1151 et 1152). La transformation des aliments, quant à elle, se compose de la fabrication d'aliments (SCIAN 311) et de boissons (SCIAN 3121), la fabrication de tabac (SCIAN 3122) étant exclue. Du point de vue des professions, nous incluons toutes les professions à quatre chiffres de la CNP employées dans l'agriculture ou dans la transformation des aliments.

Après avoir défini le secteur agroalimentaire, nous avons évalué les principales sources de données d'IMT au Canada. Les cinq sources de données d'IMT les plus utilisées dont disposent les parties prenantes sont les suivantes : le Système canadien des comptes macroéconomiques, le Programme de recensement,

65 Fleisher et Tsacoumis, « O\*NET Analyst Occupational Skills Ratings: Procedures Update ».

l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. Les données de ces sources sont utilisées pour décrire la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire.

En nous appuyant sur ces principales sources de données d'IMT, nous avons effectué une analyse de l'environnement afin de déterminer quels indicateurs devraient être pris en compte dans un cadre global d'IMT. Pour ce faire, nous avons consulté des études et des rapports récents sur le marché du travail du secteur agroalimentaire et pris note des données utilisées et des indicateurs d'IMT présentés.

Enfin, nous avons évalué nos données d'IMT en fonction de leur actualité pour permettre une analyse à jour, de leur disponibilité au fil du temps pour permettre l'analyse des tendances et enfin de la suffisance de leur couverture du secteur agroalimentaire. Nous nous sommes également assurés que les indicateurs de l'IMT seraient suffisamment complets pour faciliter l'estimation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, à la fois actuellement et à l'avenir. Lorsque les données existantes étaient insuffisantes ou manquantes, nous avons adopté des approches permettant de recueillir ces informations par d'autres moyens.

## Objectif 3 – Proposer un cadre pour l'IMT et des pratiques exemplaires

Un cadre pour l'IMT implique un ensemble terminologique commun pour les termes clés, tels que l'emploi et les postes vacants. Toutefois, notre analyse des données sur le marché du travail a mis en évidence le fait que les différentes sources de données ont souvent leurs propres définitions de ces termes clés. Il en résulte des divergences dans les données. Pour gérer ces différences, nous nous sommes efforcés d'être cohérents avec les Mots du boulot, une plateforme de définitions développée par le Conseil de l'information sur le marché du travail (CIMT).

Le tableau 12 présente le cadre proposé pour l'IMT en Ontario, en mettant en évidence les principaux indicateurs de l'IMT ainsi que leurs sources de données. Ce tableau est codé par couleur pour indiquer les sources pertinentes pour l'agriculture, la transformation des aliments et le secteur agroalimentaire. Pour obtenir des données suffisamment détaillées pour les industries et les professions du secteur agroalimentaire, il est nécessaire de passer une commande de données personnalisées pour un grand nombre d'indicateurs. Ainsi, nombre de nos meilleures pratiques exemplaires impliquent la commande personnalisée d'ensembles de données.

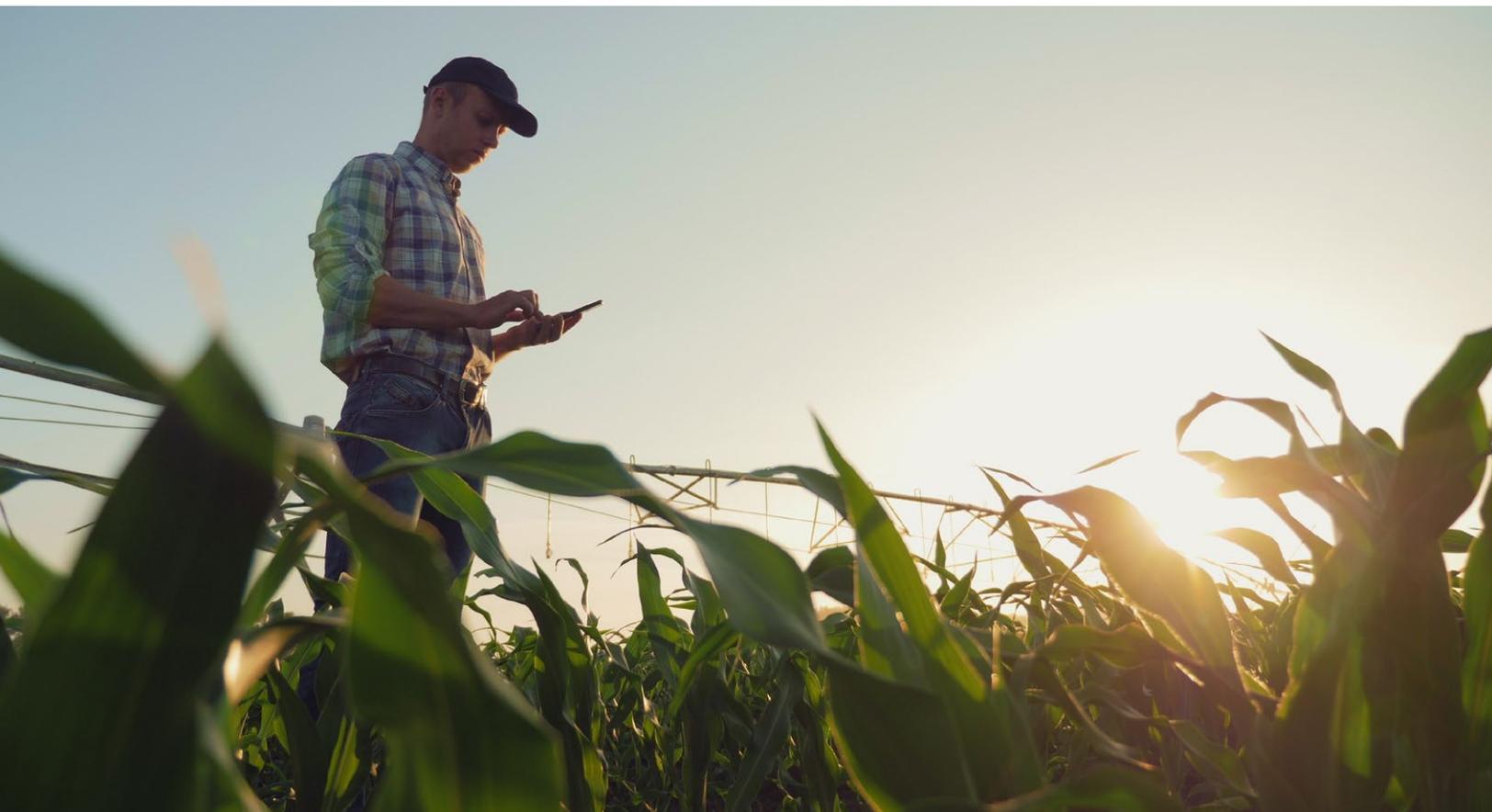
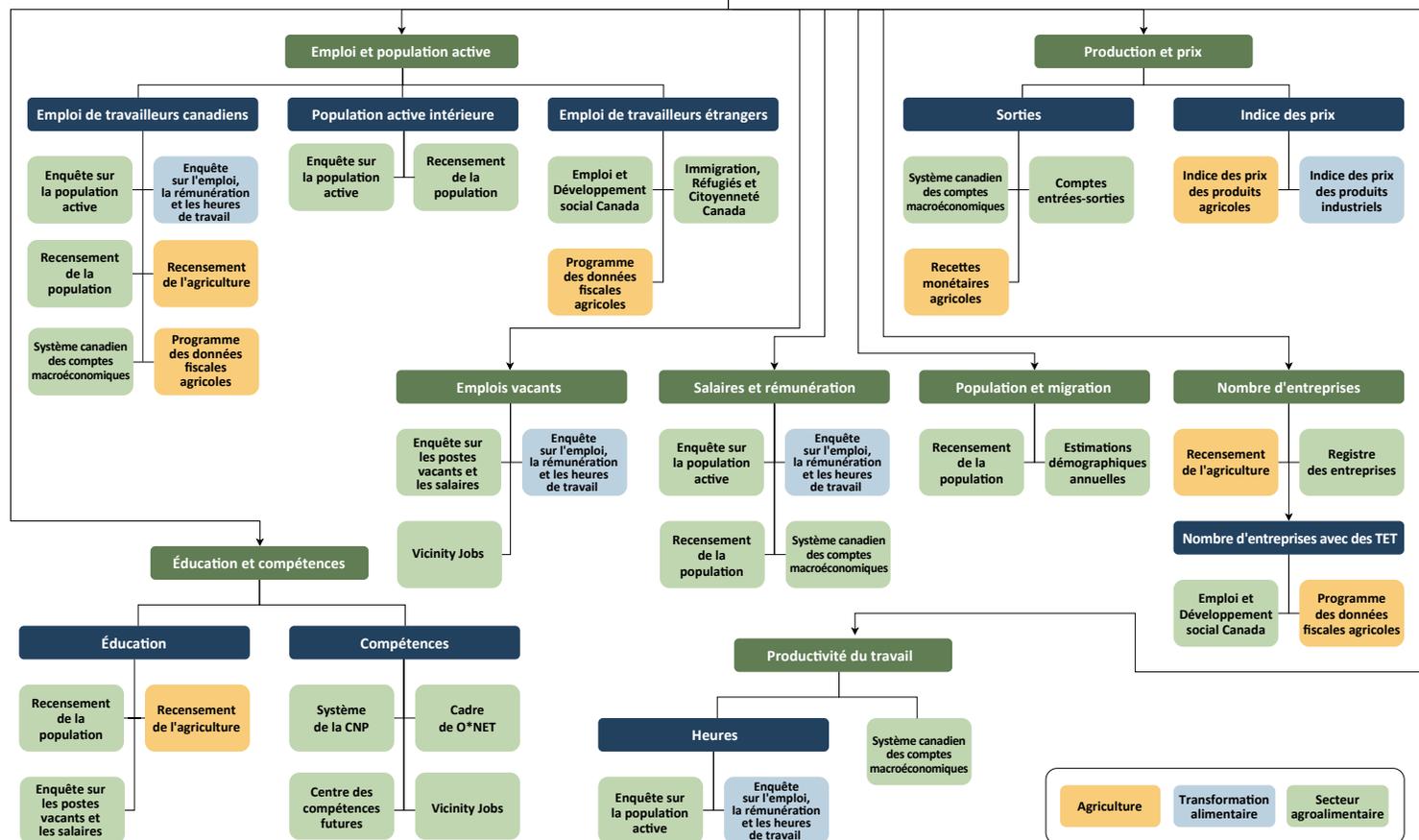


TABLEAU 12 : Cadre proposé pour l'IMT

Cadre lié à l'IMT du secteur agroalimentaire ontarien



Dans ce cadre de l'IMT, nous avons cerné quatre indicateurs importants, soit l'emploi et la population active au niveau national, l'emploi de travailleurs étrangers, les postes vacants et les compétences. Nous présentons ci-dessous quelques-unes des pratiques exemplaires pour générer des données pour chacun de ces quatre indicateurs.

## 1. Emploi et population active au niveau national

Bien que l'emploi et la population active au niveau national soient des indicateurs essentiels de l'IMT, ils sont difficiles à obtenir du fait que les sources de ces données sont nombreuses et donnent des statistiques différentes. De façon générale, les ensembles de données personnalisés de l'Enquête sur la population active fournissent les données les plus fréquentes et les plus détaillées sur l'emploi et la population active par industrie et par profession qui soient suffisantes pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. L'EPA tient également compte, dans ses estimations de l'emploi, des travailleurs familiaux non rémunérés, qui peuvent être une source importante de main-d'œuvre dans les industries agricoles. Il est donc recommandé d'utiliser les données sur l'emploi et la population active de l'EPA pour évaluer la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire en Ontario.

Certaines des données de l'EPA sont supprimées lorsqu'il n'y a pas suffisamment de répondants à l'enquête, ce qui rend la ventilation de la profession par industrie fortement supprimée. Une solution possible consiste à utiliser des ensembles de données personnalisés issus du Recensement de la population pour obtenir la ventilation de la profession par industrie lorsque cela est nécessaire. Cette solution n'est pas parfaite, puisque les codes SCIAN 1111, 1112, 1113, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124 et 1129 sont regroupés sous le code 1110 « Fermes » dans le Recensement de la population. Dans l'ensemble, l'EPA et le Recensement de la population peuvent fournir des données sur l'emploi et la population active au niveau national par industrie et par profession en Ontario.

Le Recensement de la population fournit des informations démographiques détaillées pour des caractéristiques telles que l'âge, le sexe, le statut d'immigrant et le statut d'Autochtone, avec peu de suppression. De même, le Recensement de l'agriculture (grâce au programme de Couplage agriculture-population) fournit des informations démographiques détaillées sur les industries agricoles (à l'exclusion des codes SCIAN 1125, 1151 et 1152). Il est recommandé d'utiliser le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture pour obtenir des



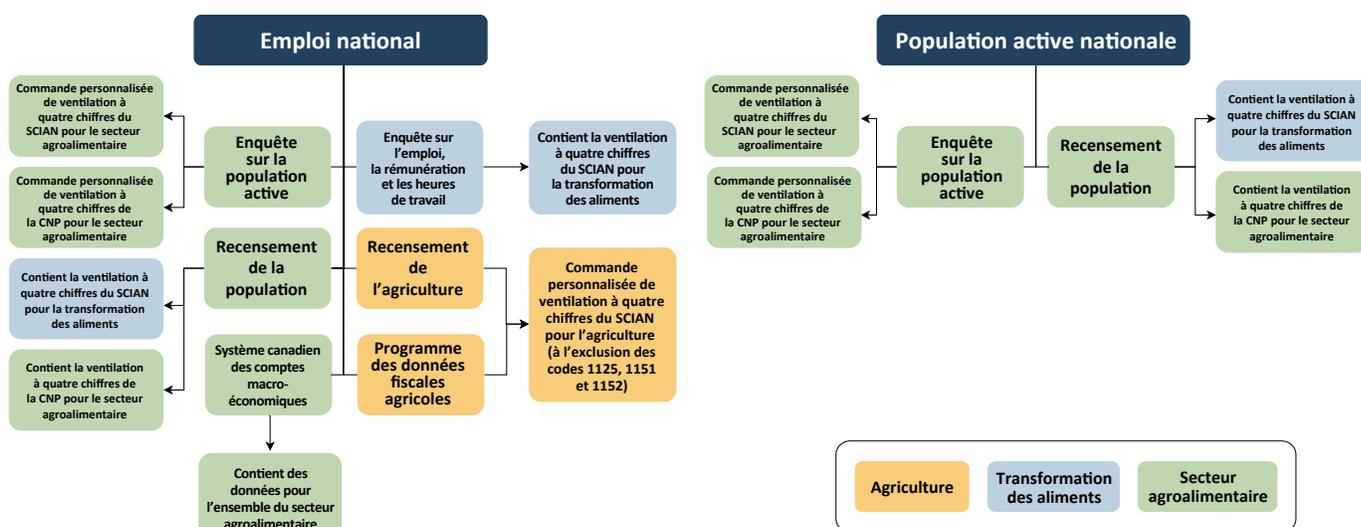
données démographiques sur la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire.

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est une source recommandée de données sur l'emploi (travail rémunéré uniquement) dans le secteur de la transformation des aliments. Les données de l'EERH sont mises à jour mensuellement et couvrent tous les codes à quatre chiffres du SCIAN dans le domaine de la transformation des aliments, sans qu'il soit nécessaire de commander des données personnalisées.

Le Système canadien des comptes macroéconomiques (Comptes canadiens de la productivité) publie également des données sur l'emploi (travail rémunéré uniquement) au niveau des codes à quatre chiffres du SCIAN. Toutefois, les codes SCIAN 1110, 1112, 1113 et 1119 sont regroupés sous le code SCIAN 111A, ce qui rend cette source uniquement utile pour évaluer l'emploi global dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Cette source peut être utilisée pour la transformation des aliments, mais comme elle n'est mise à jour qu'une fois par an, elle est moins pertinente que l'EERH. Dans l'ensemble, le SCCM n'est recommandé que si l'on recherche des données sur l'emploi dans le secteur agroalimentaire global au cours d'une année précédente.

Le tableau 13 présente les pratiques exemplaires à suivre pour obtenir des données sur l'emploi et la population active au niveau national. En fin de compte, il existe de nombreuses sources de données sur l'emploi, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients. Lorsqu'on effectue une recherche sur le marché du travail, il est recommandé de comparer et d'évaluer plusieurs sources de données sur l'emploi, car chaque source offre une perspective unique du marché du travail de l'Ontario.

**TABLEAU 13 : Pratiques exemplaires concernant l'emploi et la population active au niveau national**



## 2. Emploi de travailleurs étrangers

L'emploi de travailleurs étrangers représente une proportion vitale et croissante de la main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario et, à ce titre, il est important de disposer de données précises et actualisées sur le nombre de travailleurs étrangers temporaires.

Le nombre de TET titulaires de permis de travail accordés par IRCC est plus proche du niveau réel d'emploi des TET que le nombre d'EIMT positives provenant d'EDSC. Cependant, puisqu'IRCC ne produit que des données par profession, celles-ci ne sont pas suffisantes pour évaluer la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire. Les données d'EDSC sont disponibles par code SCIAN à quatre chiffres par commande personnalisée, ce qui les rend utiles pour évaluer les industries du secteur agroalimentaire. Dans l'ensemble, nous recommandons de combiner les données d'IRCC avec la ventilation par industrie d'EDSC pour obtenir une ventilation des TET par profession et par industrie qui soit suffisante pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Le nombre total de titulaires de permis de travail du Programme de mobilité internationale et du Programme des travailleurs étrangers temporaires peut être obtenu auprès d'IRCC.

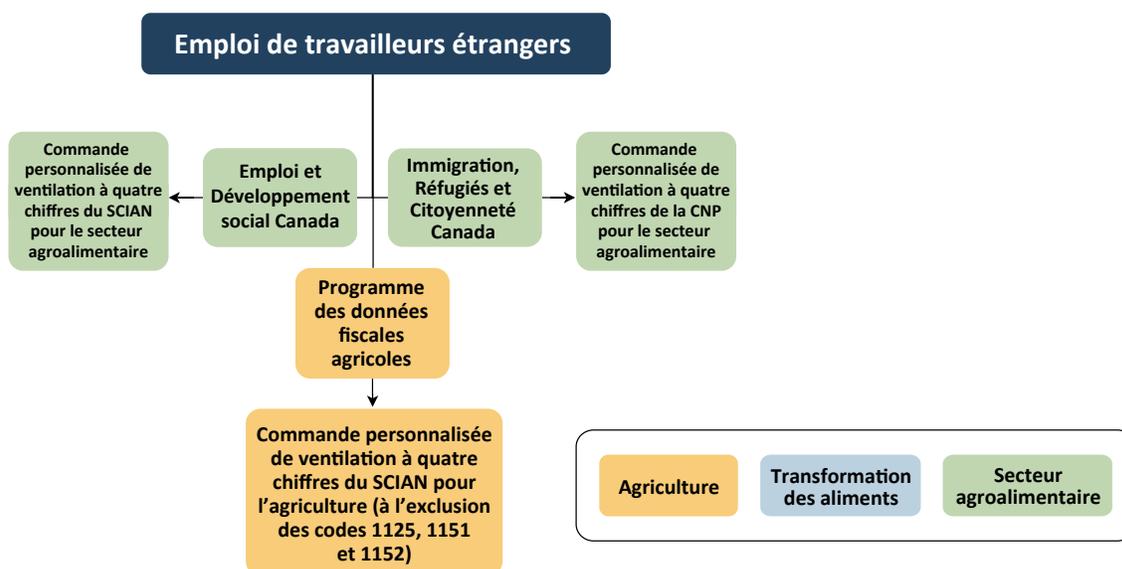
Récemment, Statistique Canada a mis au point, grâce au Programme des données fiscales agricoles, des produits qui indiquent, sur la base d'informations fiscales, le nombre réel de TET employés (travail rémunéré uniquement) dans l'agriculture. Cette source peut

fournir des données plus rigoureuses sur l'emploi des TET, données comparables aux estimations de l'emploi total de Statistique Canada. Cependant, cette source ne couvre que les industries agricoles (à l'exclusion des codes SCIAN 1125, 1151 et 1152), ce qui la rend insuffisante pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario. En outre, Statistique Canada recherche actuellement des fonds pour pouvoir continuer à produire ces données. Si Statistique Canada obtient le financement et continue à publier ces données, ces dernières constitueront une source utile d'informations sur les TET dans l'agriculture à l'avenir.

Dans l'ensemble, il est recommandé de comparer les données d'IRCC et d'EDSC aux données du Programme des données fiscales agricoles. Ensemble, ces sources pourraient fournir une fourchette pour le nombre réel de TET employés dans l'agriculture ontarienne. Les données sur le nombre de TET employés dans la transformation des aliments en Ontario doivent être obtenues auprès d'IRCC et d'EDSC. De plus, il sera possible d'obtenir à l'avenir des données sur les TET à partir de la Base de données sur la dynamique canadienne des employeurs et employés (BDDCEE) de Statistique Canada. Toutefois, comme ces données n'ont jamais été générées auparavant, on dispose de peu d'informations sur le niveau de détail disponible pour les industries et les provinces.

Le tableau 14 indique les pratiques exemplaires permettant d'obtenir des données sur l'emploi des travailleurs étrangers temporaires.

**TABLEAU 14 : Pratiques exemplaires concernant l'emploi des travailleurs étrangers**



### 3. Postes vacants

Les estimations de la demande de main-d'œuvre, composée de l'emploi (national et étranger) et du nombre de postes non pourvus, sont extrêmement dépendantes des données sur les postes vacants. En général, les données les plus fiables sur les postes vacants et sur les taux de postes vacants proviennent de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires. Cependant, ces données ne sont disponibles qu'au niveau des codes à trois chiffres du SCIAN, ce qui n'est pas suffisamment détaillé pour le secteur agroalimentaire et qui comporte des suppressions considérables. Dans le cadre des futures recherches sur l'IMT, il est recommandé de consacrer du temps à l'évaluation des données moissonnées sur le Web et provenant de sources telles que Vicinity Jobs. Il pourrait y avoir une méthode permettant de combiner les données de l'EPVS avec les données moissonnées sur le Web pour obtenir des estimations plus précises et plus détaillées des postes vacants.

### 4. Compétences

Enfin, un ajout important à la recherche actuelle sur l'IMT sera l'inclusion de données et d'informations sur les compétences (actuelles et futures) dans le secteur agroalimentaire. Dans le passé, le système de la CNP était le seul cadre normalisé sur les compétences au Canada. Toutefois, les niveaux de compétences de la CNP s'articulent autour des niveaux de scolarité, qui ne sont pas toujours représentatifs des compétences requises dans le secteur agroalimentaire. De son côté, le

Centre des Compétences futures met en place un cadre de compétences plus complet en faisant correspondre le système de la CNP au cadre de compétences O\*NET utilisé aux États-Unis. Ce travail comportera, pour chaque profession, de vastes quantités de données sur les compétences, ainsi que sur les habiletés, les connaissances, les intérêts, les activités professionnelles, les styles de travail et la formation. Ces données fourniront un profil de compétences solide pour chaque profession. Ce profil servira à évaluer les lacunes en matière de compétences et à trouver les professions, dans d'autres secteurs de l'économie, qui pourraient pallier les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire. À l'avenir, les données produites par le Centre des Compétences futures pourraient être essentielles pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire.

Les données produites par le Centre des Compétences futures reposent sur l'exactitude de la classification des professions du secteur agroalimentaire établie par le système de la CNP. Bien qu'il s'agisse de la ventilation la plus détaillée des professions au Canada, chaque code à quatre chiffres de la CNP couvre un large éventail d'activités dans de nombreuses industries et régions. Comme les compétences du cadre O\*NET sont mises en correspondance avec les codes à quatre chiffres de la CNP, ce cadre ne tient compte d'aucune variante des professions non saisie par le système de la CNP. De futures recherches devraient être menées pour évaluer la précision du système de la CNP dans la classification des professions du secteur agroalimentaire et pour proposer des mises à jour en conséquence.





5.0

## Glossaire

**Adulte ayant une incapacité :** Désigne une personne qui est limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'une déficience ou d'une difficulté à accomplir certaines tâches. Ces difficultés proviennent d'un problème de santé à long terme ou d'un problème ou trouble durable, ou qui devrait s'étendre sur une période donnée<sup>66</sup>.

**Classification nationale des professions (CNP) :** La Classification nationale des professions (CNP) est le système national canadien d'identification, de regroupement et de description des professions. Au Canada, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada gèrent et mettent à jour la CNP officielle<sup>67</sup>.

**Compétences :** Les compétences englobent le large éventail d'habiletés et d'aptitudes que les travailleurs peuvent posséder. Les sources ont souvent leur propre définition et classification des compétences.

**Comptes d'entrées-sorties :** Les comptes des entrées-sorties produits par Statistique Canada visent à mesurer la structure productive de l'économie canadienne. Le cadre se compose des tableaux des ressources et des emplois, des tableaux des entrées-sorties par industrie et de plusieurs autres produits dérivés. Les tableaux des ressources et des emplois retracent la production intérieure des biens et services par industrie, de pair avec les importations, jusqu'à leur utilisation à titre d'intrants intermédiaires ou de consommation finale, d'investissements ou d'exportations<sup>68</sup>. Les tableaux d'entrées-sorties permettent à l'analyste d'explorer les scénarios hypothétiques à un niveau assez détaillé, en

examinant l'incidence des modifications exogènes de la demande finale sur la production tout en tenant compte des interdépendances entre différentes industries et différentes régions économiques et des fuites économiques liées aux importations et aux impôts<sup>69</sup>.

**Division de recensement :** Une division de recensement (DR), selon Statistique Canada, est un groupe de municipalités voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance)<sup>70</sup>.

**Durée de l'emploi :** Selon le guide de l'Enquête sur la population active, la durée de l'emploi est le nombre de mois ou d'années consécutifs pendant lesquels une personne a travaillé pour l'employeur actuel (ou pour le plus récent employeur). La durée d'emploi se fonde sur la plus récente période d'emploi ininterrompue. L'employé peut avoir occupé plus d'un emploi, travaillé à plus d'un endroit ou avoir connu des périodes de mise à pied temporaire avec rappel, mais si son employeur est demeuré le même, on considère que la période d'emploi est ininterrompue<sup>71</sup>.

**Emploi :** L'emploi est le nombre de personnes travaillant contre rémunération dans une économie. L'emploi est souvent ventilé par industrie, par profession et par région afin d'obtenir des informations sur des marchés du travail particuliers.

**Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) :** Une étude d'impact sur le marché du travail est un processus

66 Statistique Canada, « Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) ».

67 Statistique Canada, « Introduction à la Classification nationale des professions (CNP) 2016, version 1.0 ».

68 Statistique Canada, « Tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties ».

69 Ibid.

70 Statistique Canada, « Division de recensement (DR) ».

71 Ibid.

de vérification du marché du travail qu'utilise Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour évaluer une offre d'emploi pour veiller à ce que l'embauche d'un travailleur étranger n'ait pas de répercussions négatives sur le marché du travail canadien<sup>72</sup>. Une étude d'impact positive sur le marché du travail signifie que l'employeur a essayé, mais a été incapable de trouver un citoyen canadien ou un résident permanent pour l'emploi, que l'offre d'emploi est authentique, et que l'employeur a respecté les engagements d'offres d'emplois aux travailleurs étrangers qu'il a embauchés dans le passé<sup>73</sup>. L'employeur doit obtenir une EIMT positive avant d'embaucher un TET pour une profession particulière. Après obtention d'une EIMT positive, le travailleur doit faire auprès d'IRCC une demande de permis de travail, et l'employeur doit fournir une copie de l'EIMT positive d'EDSC, pour inclusion dans la demande du travailleur<sup>74</sup>.

**Exploitants agricoles :** Les exploitants agricoles désignent les personnes qui sont responsables de prendre les décisions de gestion d'une exploitation agricole. Il peut s'agir du propriétaire ou du locataire de l'exploitation, ou encore d'un gérant engagé d'une exploitation agricole<sup>75</sup>.

**Ferme de recensement :** Ferme, ranch ou autre exploitation agricole où est produit au moins un des produits suivants destinés à la vente : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel ou abeilles et produits de la sève d'érable. Les exploitations comprennent aussi : les parcs d'engraissement, les serres, les champignonnières et les pépinières; les fermes de production d'arbres de Noël, les fermes d'élevage d'animaux à fourrure, les fermes d'élevage de gibier, les gazonnières, les érablières et les exploitations de culture de fruits et de petits fruits; les exploitations apicoles et les couvoirs; les exploitations d'élevage de bétail non traditionnel (bisons, chevreuils, élans, lamas, alpagas, sangliers, etc.) et de volaille non traditionnelle (autruches, émeus, etc.) si les animaux ou les produits dérivés sont destinés à la vente; les jardins potagers si les produits agricoles sont destinés à la vente; et les exploitations qui gardent des chevaux en pension, les écuries de randonnée et les écuries qui s'occupent de garder ou d'entraîner les chevaux, même si aucun produit agricole n'est vendu<sup>76</sup>.

**Heures effectivement travaillées :** Selon le guide de l'Enquête sur la population active, les heures effectivement travaillées sont le nombre d'heures

pendant lesquelles le répondant a effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, ce qui inclut les heures rémunérées et non rémunérées. Ces heures rendent compte des diminutions ou des augmentations temporaires des heures de travail (par exemple, les heures perdues à cause de maladie, de vacances, de jours fériés, ou les heures supplémentaires)<sup>77</sup>.

**Heures habituellement travaillées :** Selon le guide de l'Enquête sur la population active, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières rémunérées ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Pour les travailleurs autonomes, y compris les travailleurs familiaux non rémunérés, il s'agit du nombre d'heures habituellement travaillées par la personne au cours d'une semaine normale, qu'elle soit ou non rémunérée<sup>78</sup>.

**Indice des prix des produits agricoles (IPPA) :** L'Indice des prix des produits agricoles (IPPA) mesure la variation des prix que reçoivent les agriculteurs pour les produits agricoles qu'ils produisent et qu'ils vendent. Le FPPI se fonde sur une base de moyenne mobile sur cinq ans; le diagramme de pondération annuelle est mis à jour chaque année, pour refléter l'évolution constante des produits agricoles produits et vendus<sup>79</sup>.

**Indice des prix des produits industriels (IPPI) :** L'Indice des prix des produits industriels (IPPI) mesure la variation des prix des principaux produits vendus par les fabricants opérant au Canada. Les prix visés par l'IPPI représentent ce que le producteur reçoit. Ils excluent toutes les taxes indirectes, comme les taxes de vente et les tarifs douaniers, que le producteur ne reçoit pas. Ils excluent également les coûts de tout service de transport et de tout service de distribution assuré<sup>80</sup>.

**Industrie :** Au sens large, l'industrie désigne la nature générale de l'activité que mène l'établissement où travaille la personne (emploi principal seulement), la plupart des cas selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)<sup>81</sup>.

**Liste nationale des secteurs agricoles :** La liste nationale des secteurs agricoles est une liste de produits agricoles. La liste nationale des secteurs agricoles comprend les produits suivants : fruits, légumes (y compris la mise en conserve ou la transformation de ces produits si ces derniers sont cultivés à la ferme); champignons, fleurs, arbres de pépinière cultivés, y compris les arbres de Noël,

72 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Faits et chiffres 2017 – Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires ».

73 Ibid.

74 Ibid.

75 Statistique Canada, « Exploitant agricole ».

76 Statistique Canada, « Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Ferme de recensement ».

77 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

78 Ibid.

79 Statistique Canada, « Indice des prix des produits agricoles (IPPA) ».

80 Statistique Canada, « Indice des prix des produits industriels (IPPI) ».

81 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

les serres et les pépinières, semences de colza pédigrées, gazonnières, tabac, bovins, produits laitiers, canards, chevaux, visons, volailles, moutons, porcs<sup>82</sup>.

**Main-d'œuvre** : Dans une exploitation agricole, la main-d'œuvre comprend toute personne qui contribue aux activités de l'exploitation, y compris les propriétaires-exploitants, les travailleurs rémunérés, les travailleurs non rémunérés et les travailleurs étrangers.

**Niveau de scolarité** : Il s'agit du plus haut niveau de scolarité atteint. Il est déduit des questions sur le niveau de scolarité, qui portent sur la déclaration de tous les certificats, diplômes et grades<sup>83</sup>.

**Nombre d'entreprises** : Nombre d'entreprises canadiennes qui satisfont à au moins un des trois critères suivants : avoir une main-d'œuvre salariée pour laquelle elles effectuent des versements des retenues à la source à l'ARC, avoir un revenu annuel minimum de 30 000 \$ ou être constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et avoir fait une déclaration fédérale de revenus des sociétés au cours des trois dernières années<sup>84</sup>.

**Permanence de l'emploi** : La permanence de l'emploi désigne la durée du poste, telle que déterminée par l'employeur. Un emploi permanent est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, si la conjoncture économique le permet. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée et qui correspond aux emplois saisonniers, aux contrats à durée déterminée, aux emplois occasionnels et autres emplois temporaires<sup>85</sup>.

**Permis de travail** : Un permis de travail est un document officiel délivré par un agent d'immigration qui permet à une personne qui ne possède pas la qualité de citoyen canadien ni le statut de résident permanent de travailler au Canada<sup>86</sup>.

**Population active** : Au sens large, la population active correspond au nombre total de travailleurs (employés et chômeurs) dans une économie. Plus précisément, selon le guide de l'Enquête sur la population active, elle correspond à la population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage<sup>87</sup>.

**Postes vacants** : Au sens large, il s'agit des postes vacants, dans un établissement, que l'employeur cherche à pourvoir<sup>88</sup>.

**Produit intérieur brut (PIB)** : Le PIB d'une industrie (que l'on désigne également par le terme valeur ajoutée) correspond à la production de l'industrie moins la valeur des intrants intermédiaires achetés auprès d'autres industries, au pays ou à l'étranger. La valeur ajoutée est une mesure de la contribution d'une industrie donnée à la valeur de sa production en sus de la valeur des intrants intermédiaires. Le PIB par industrie de l'ensemble de l'économie correspond à la somme des valeurs ajoutées par toutes les industries établies au Canada<sup>89</sup>.

**Profession** : Au sens large, une profession désigne les types d'activités professionnelles entreprises par un individu. Le terme peut être utilisé pour décrire un travailleur ou un emploi<sup>90</sup>. Au Canada, le système de la Classification nationale des professions (CNP) est utilisé pour classer les professions.

**Programme de mobilité internationale** : Le Programme de mobilité internationale permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires sans obtenir d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)<sup>91</sup>. Les articles 204 à 208 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés fournissent des renseignements pour les cas où les travailleurs ne sont pas tenus d'obtenir une EIMT (voir [ici](#)).

**Programme des données fiscales agricoles (PDFA)** : Le Programme des données fiscales agricoles (PDFA) est un recensement annuel des dossiers de déclarants constitués en société et non constitués en société visant à produire des estimations pour un ensemble de variables financières agricoles. Les variables financières détaillées, diffusées dans le cadre du PDFA, comprennent les revenus et les dépenses des fermes ainsi que le revenu des familles d'agriculteurs<sup>92</sup>. Récemment, les données du PDFA et de l'Enquête sur la population active ont été utilisées pour composer des ensembles de données sur l'emploi des TET dans l'industrie agricole.

**Programme des travailleurs étrangers temporaires** : Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) permet aux employeurs canadiens d'embaucher des ressortissants étrangers pour combler des pénuries temporaires de main-d'œuvre et de compétences lorsque des citoyens canadiens ou des résidents permanents

82 Emploi et développement social Canada, « Embaucher un travailleur étranger temporaire dans le cadre du volet agricole – Aperçu ».

83 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

84 Statistique Canada, « Définitions et concepts utilisés par le registre des entreprises ».

85 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

86 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Faits et chiffres 2017 – Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires ».

87 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».

88 Conseil de l'information sur le marché du travail, « Postes vacants ».

89 Statistique Canada, « Produit intérieur brut par industrie – Provinces et territoires (annuel) ».

90 Conseil de l'information sur le marché du travail, « Profession ».

91 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Embaucher par l'intermédiaire du Programme de mobilité internationale ».

92 Statistique Canada, « Programme des données fiscales sur l'agriculture (PDFA) ».

qualifiés ne sont pas disponibles. Une Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) et un permis de travail sont nécessaires pour embaucher un TET dans le cadre de ce programme<sup>93</sup>.

**Région économique :** Une région économique (RE), selon Statistique Canada, est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale<sup>94</sup>.

**Rémunération :** La rémunération est la valeur de tous les avantages, que ce soit sous la forme d'un chèque de paie ou peut-être d'une allocation pour véhicule, qu'un employé reçoit.

**Revenu d'emploi :** Le revenu d'emploi désigne tous les revenus reçus sous forme de traitements, salaires et commissions d'un travail rémunéré ou le revenu net d'un travail autonome (dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession) au cours de la période de référence<sup>95</sup>.

**Recettes monétaires agricoles :** Les recettes monétaires agricoles représentent le revenu en espèces découlant de la vente de produits agricoles et les paiements directs effectués en vertu de programmes au titre du soutien ou du financement du secteur agricole<sup>96</sup>.

**Salaires :** Au sens large, les salaires et traitements désignent la rémunération versée aux employés en contrepartie d'un travail effectué. Ils représentent les nombreux types de paiements accordés à tous les salariés, quel que soit leur genre de travail (à temps plein ou à temps partiel), leur mode de paiement ou la durée de leur emploi. Le mot salaire renvoie habituellement au salaire horaire. Le terme traitement, quant à lui, signifie un montant annuel forfaitaire gagné sans égard au nombre d'heures travaillées<sup>97</sup>.

**Subdivision de recensement :** La subdivision de recensement (SDR), selon Statistique Canada, est le terme qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés)<sup>98</sup>.

**Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) :** Système de classification des industries couvrant toutes les activités économiques et conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis<sup>99</sup>.

**Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN) :** Cette classification des produits (biens et services) est la norme officielle de Statistique Canada, conçue pour être utilisée dans les programmes statistiques. Elle est utilisée, par exemple, dans les statistiques sur la valeur des exportations et importations selon le type de produit, la valeur de la production et de la consommation industrielles selon le type de produit, et les indices de prix des produits industriels<sup>100</sup>.

**Taux de roulement :** Le taux de roulement est le pourcentage de salariés qui quittent une entreprise au cours d'une période donnée. Le taux de roulement peut être classé en deux grandes catégories : volontaire et involontaire. Le taux de roulement volontaire se produit lorsque l'employé prend l'initiative du départ, généralement parce qu'il accepte un autre emploi. Le taux de roulement involontaire se produit lorsque l'employé est licencié ou congédié par l'employeur.

**Titulaires de permis de travail :** Les titulaires de permis de travail sont des résidents temporaires au Canada en vertu d'un permis de travail pendant l'année civile en question. Les titulaires d'un permis de travail peuvent également être titulaires d'un autre type de permis en même temps<sup>101</sup>.

**Travailleurs étrangers temporaires :** Les travailleurs étrangers temporaires (TET) sont des travailleurs étrangers embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou du Programme de mobilité internationale (PMI) pour combler des pénuries de main-d'œuvre et de compétences à court terme lorsque des Canadiens ou des résidents permanents ne sont pas disponibles<sup>102</sup>.

**Travailleurs familiaux non rémunérés :** Selon Statistique Canada, il s'agit des personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement<sup>103</sup>.

93 Emploi et Développement social Canada, « Programme des travailleurs étrangers temporaires ».

94 Statistique Canada, « Région économique (RE) ».

95 Statistique Canada, « Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Revenu d'emploi ».

96 Statistique Canada, « Recettes monétaires agricoles (RMA) ».

97 Conseil d'information sur le marché du travail, « Salaires et traitements ».

98 Statistique Canada, « Subdivision de recensement (SDR) : Définition détaillée ».

99 Statistique Canada, « Introduction au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0 ».

100 Statistique Canada, « Introduction ».

101 Ibid.

102 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Travailleurs temporaires ».

103 Statistique Canada, « Guide de l'Enquête sur la population active, 2020 ».



## 6.0

# Références

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture. *Main-d'œuvre agricole canadienne*, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture. Site consulté le 14 septembre 2020. [https://cahrc-ccrha.ca/sites/default/files/LMI\\_Sesonal\\_Perm\\_FR.pdf](https://cahrc-ccrha.ca/sites/default/files/LMI_Sesonal_Perm_FR.pdf).

Emploi et Développement social Canada. *Embaucher un travailleur étranger temporaire pour un poste agricole*, Gouvernement du Canada. Site consulté le 18 juin 2020. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles.html>.

— — —. *Embaucher un travailleur étranger temporaire dans le cadre du volet agricole : Aperçu*, Gouvernement du Canada. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles.html>.

— — —. *Programme des travailleurs étrangers temporaires*, Gouvernement du Canada. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers.html>.

Fleisher, Matthew S. et Suzanne Tsacoumis. *O\*NET Analyst Occupational Skills Ratings: Procedures Update*, Human Resources Research Organization, février 2012. [https://www.onetcenter.org/dl\\_files/AOSkills\\_ProcUpdate.pdf](https://www.onetcenter.org/dl_files/AOSkills_ProcUpdate.pdf).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. *Faits et chiffres 2017 : Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires*, Gouvernement du Canada. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://www.cic.gc.ca/opendata->

[donneesouvertes/data/Facts\\_and\\_Figures\\_2017\\_TR\\_FR.pdf](https://donneesouvertes/data/Facts_and_Figures_2017_TR_FR.pdf).

— — —. *Embaucher par l'intermédiaire du Programme de mobilité internationale : À propos du processus*, Gouvernement du Canada. Site consulté le 2 juin 2020. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/programme-mobilite-internationale.html>.

— — —. *Travailleurs temporaires*, Gouvernement du Canada. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers.html>.

Jupia Consultants Inc, Mellor Murry Consulting et Vimino Recherche et Analyse Inc. *Plan de développement de la main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick 2020-2024*, Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, 2020. [https://www.fermenbfarm.ca/wp-content/uploads/2020/04/Agricultural\\_Alliance\\_of\\_NB\\_FR-1-compressed-3.pdf](https://www.fermenbfarm.ca/wp-content/uploads/2020/04/Agricultural_Alliance_of_NB_FR-1-compressed-3.pdf).

Conseil de l'information sur le marché du travail. « Postes vacants », *Mots du boulot*, LMIC-CIMT. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://lmic-cimt.ca/fr/projets/les-mots-du-boulot/postes-vacants/>.

— — —. « Profession », *Mots du boulot*, LMIC-CIMT. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://lmic-cimt.ca/fr/projets/les-mots-du-boulot/profession/>.

- — —. « Salaires et traitements » *Mots du boulot*, LMIC-CIMT. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://lmic-cimt.ca/fr/projets/les-mots-du-boulot/salaires-et-traitements/>.
- Lu, Yugian. *Répartition des travailleurs étrangers temporaires dans les industries au Canada*, Statistique Canada, 3 juin 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00028-fra.htm>.
- René Morissette, Wen Ci et Grant Schellenberg. *Taux d'embauche et de mise à pied selon la région économique de résidence : qualité des données, concepts et méthodes*, Statistique Canada, 27 juin 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2016001-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Produits de données, Recensement de 2016*, Statistique Canada. Site consulté le 10 juin 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>.
- — —. *Programme des données fiscales agricoles (PDFA)*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3447](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3447).
- — —. *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, Statistique Canada. Site consulté le 20 juillet 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=assembleDESURV&DECID=247842&RepClass=583&Id=321555&DFID=247817](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=assembleDESURV&DECID=247842&RepClass=583&Id=321555&DFID=247817).
- — —. *Division de recensement (DR)*, Statistique Canada. Site consulté le 3 septembre 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/cd-dr/cd-dr-fra.htm>.
- — —. *Recensement de l'agriculture*, Statistique Canada. Site consulté le 10 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3438](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3438).
- — —. *Programme du recensement*, Statistique Canada. Site consulté le 10 juin 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>.
- — —. *Subdivision de recensement : définition détaillée*, Statistique Canada. Site consulté le 3 septembre 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/csd-sdr/def-fra.htm>.
- — —. *Classer le cannabis dans le système statistique canadien*, Statistique Canada. Site consulté le 12 juin 2020. <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/cannabis/cannabis>.
- — —. *Définitions et concepts utilisés par le registre des entreprises*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www.statcan.gc.ca/fra/programmes-statistiques/document/1105\\_D16\\_T9\\_V1](https://www.statcan.gc.ca/fra/programmes-statistiques/document/1105_D16_T9_V1).
- — —. *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Ferme de recensement*, Statistique Canada. Site consulté le 2 septembre 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop012-fra.cfm>.
- — —. *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Personne occupée*, Statistique Canada. Site consulté le 19 juin 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop028-fra.cfm>.
- — —. *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Revenu d'emploi*, Statistique Canada. Site consulté le 24 juillet 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop027-fra.cfm>.
- — —. *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 – Salaires, traitements et commissions*, Statistique Canada. Site consulté le 20 juillet 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop128-fra.cfm>.
- — —. *Région économique (RE)*, Statistique Canada. Site consulté le 3 septembre 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/er-re/er-re-fra.htm>.
- — —. *Recettes monétaires agricoles (RMA)*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3437](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3437).
- — —. *Exploitant agricole*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=103167](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=103167).
- — —. *Indice des prix des produits agricoles (IPPA)*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5040](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5040).

- — — . *Produit intérieur brut par industrie – Provinces et territoires (annuel)*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=1303](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=1303).
  - — — . *Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, 2019*, Statistique Canada. Site consulté le 9 juin 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-514-g/75-514-g2019001-fra.htm>
  - — — . *Guide de l'Enquête sur la population active, 2020*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-543-g/71-543-g2020001-fra.htm>.
  - — — . *Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72-203-g/72-203-g2020001-fra.htm>.
  - — — . *Indice des prix des produits industriels (IPPI)*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2318](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2318).
  - — — . *Introduction*, Statistique Canada. Site consulté le 10 juin 2020. <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/scpan/2017v2/introduction>.
  - — — . *Introduction à la Classification nationale des professions (CNP) 2016 Version 1.0*, Statistique Canada. Site consulté le 18 juin 2020. <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/cnp/2016/introduction>.
  - — — . *Introduction au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0*, Statistique Canada. Site consulté le 17 juin 2020. <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/scian/2017/v3/introduction>.
  - — — . *Enquête sur la population active (EPA)*, Statistique Canada. Site consulté le 9 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701).
  - — — . *Mesures de la productivité du travail – Provinces et territoires (annuelles)*, Statistique Canada. Site consulté le 9 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5103](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5103).
  - — — . *Nombre d'employés du secteur agricole, 2016, 2017 et 2018*, Statistique Canada, 24 avril 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200424/dq200424b-fra.htm>.
  - — — . *Tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties*, Statistique Canada. Site consulté le 19 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=1401](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=1401).
  - — — . *Effectuer un recensement de l'agriculture*, Statistique Canada. Site consulté le 10 juin 2020. <https://www.statcan.gc.ca/fra/ca2016/aperçu/era>.
  - — — . *Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques : Chapitre 5 Comptes des revenus et dépenses*, Statistique Canada. Site consulté le 2 juin 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-606-g/2016001/article/14620-fra.htm>.
  - — — . *Variante du SCIAN 2017 version 3.0 – Industries productrices de biens et services – 312310 – Fabrication de produits du cannabis*, Statistique Canada. Site consulté le 12 juin 2020. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=1206276&CVD=1182718&CPV=312310&CST=01012017&CLV=6&MLV=6](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1206276&CVD=1182718&CPV=312310&CST=01012017&CLV=6&MLV=6).
- — — . **Avertissement : Confidentialité et assurance de la qualité de Statistique Canada**
- La loi interdit à Statistique Canada de communiquer des données qui révéleraient de l'information obtenue en vertu de la *Loi sur la statistique* et qui concernent une personne, une entreprise ou une organisation identifiable sans que cette personne, cette entreprise ou cette organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité sont appliquées à toutes les données qui sont divulguées afin d'empêcher la divulgation de toute information jugée confidentielle et, si nécessaire, les données sont supprimées pour préserver la confidentialité. Les données d'enquête ventilées par industrie, par profession et par région sont susceptibles d'être supprimées, car le nombre de répondants peut ne pas être suffisant pour préserver la confidentialité à ce niveau de granularité. Statistique Canada soumet également toutes les données à une série d'activités rigoureuses pour s'assurer que les estimations sont de qualité acceptable. Si la qualité des données est inférieure à ce qui est acceptable, elles sont publiées avec des notes de bas de page indiquant le niveau de qualité, et si les données sont jugées trop peu fiables, elles ne sont pas publiées du tout. Pour de plus amples renseignements sur l'engagement de Statistique Canada en matière de qualité et de confidentialité, consultez la page [Cadre d'assurance de la qualité](#).